

PARTIE III
Inventaires lexicaux

Théorie et méthodologie

8

Diachronie et typologie des écarts (dans le lexique du français en Afrique noire)

J. SCHMIDT

Faculté des Lettres et Sciences humaines, Université d'Avignon, France

Je rappellerai tout d'abord que le professeur Willy Bal, dans ses articles et dans ses interventions, n'a cessé de défendre le principe d'une étude diachronique pour les africanismes lexico-sémantiques. Je signalerai également qu'à l'occasion de la parution de l'IFA, Alain Rey, dans son article publié dans la revue *Le Français dans le Monde*, n° 170, de juillet 1982, à la p. 178, émettait ce jugement : « Seul l'aspect étymologique, d'ailleurs difficile à traiter faute de documents, est nettement trop faible. » Par ailleurs, mon collègue, A.J.M. Queffélec, co-rédacteur de l'IFA, plaidait dès 1981, je cite : « Pour une perspective diachronique et étymologique du dictionnaire du français d'Afrique », titre de sa communication présentée à Yaoundé [7].

Or, force est de constater que, mis à part un certain nombre d'études ponctuelles, aucune enquête systématique n'a été entreprise. Et au fur et à mesure que les éditions de l'IFA se succèdent et que de nouveaux inventaires régionaux voient le jour, cette lacune devient de plus en plus criante.

Qui plus est, on ne peut laisser se diffuser des erreurs d'interprétation, parfois stupéfiantes, concernant les marques typologiques de certains africanismes, et qui émaillent tel ou tel ouvrage récent ou moins récent.

Aussi, j'axerai mon propos sur quatre points : Examen critique de la typologie des écarts sous l'angle de la diachronie. Intérêt des datations pour l'étymologie notamment. Nécessité d'investigations étymologiques pour les lexiques spécialisés. Méthodologie.

Examen critique de quelques marques typologiques sous l'angle diachronique

C'est apparemment la méconnaissance de l'histoire du lexique français et le fait de négliger la perspective diachronique qui ont été la source des erreurs commises par un certain nombre de nos collègues.

Le cas de *charbon* par exemple me semble, à cet égard, révélateur. D. Gontier écrivait : « Dans le français du Sénégal, les restrictions de sens que nous avons observées résultent le plus souvent d'un abrègement ou d'un changement de catégorie grammaticale. En ce qui concerne les premières, celles qui proviennent d'un abrègement, nous citerons les substantifs *charbon* < *charbon de bois*, *patate* < *patate douce*, *moniteur* < *moniteur d'enseignement* (...) » [14, p. 123].

Et plus récemment, chez P. Dumont, j'ai relevé cette remarque : « Si par exemple le mot *charbon* semble mériter d'être retenu parmi les africanismes sénégalais, il faudrait l'entrer dans le dictionnaire des africanismes avec son sens régional à savoir « *charbon de bois* » et préciser qu'il s'agit là d'une restriction de sens par rapport au français central » [12, p. 95].

Or, on ne peut, en aucun cas, évoquer une quelconque restriction de sens, qu'elle soit issue ou non d'un abrègement.

En effet, l'emploi au Sénégal du terme *charbon* apparaît en réalité comme une survivance. Parmi les éléments qui étayaient cette interprétation, on retiendra que le TLF signale à la p. 536 du tome V que *charbon de bois* se disait autrefois *charbon*. (On pourrait également se référer au *Petit Robert*). En outre, j'ai recueilli chez A. Raçon cette attestation : « Le *charbon* chez les Coniaguais (ethnie installée au Sénégal oriental) provient surtout des bambous » [25, p. 328]. En d'autres termes, c'est l'emploi moderne de *charbon* pour *houille*, en français central, qui résulte d'une spécialisation liée évidemment aux progrès techniques.

Un autre cas, celui de *patate*, est considéré, à notre grande surprise, comme une restriction de sens, par J. Blondé, P. Dumont et D. Gontier [11, p. 172]. Dans son étude des particularités lexicales [14, p. 123], Gontier persiste et considère que *patate* procède de l'abrègement de *patate douce*. Or, il suffisait de consulter soit R. Arveiller, soit R. Mauny.

Le premier consacre les pp. 398 à 402 à l'article *patate* dans son étude des termes de voyage [1] et, relevant la première occurrence de *patate* avant 1582, près d'Haïti, à la petite île de Mona, Arveiller conclut qu'il s'agit très vraisemblablement d'un emprunt à l'arouak d'Haïti. Quant à Mauny, [6, pp. 54-55], il envisageait déjà en 1952 l'hypothèse d'un emprunt à l'arouak d'Haïti et précisait que *patate douce* avait été forgé pour éviter la confusion avec l'argot français *patate*.

En Afrique, la première attestation de *patate* que j'ai recueillie concerne la « Côte de l'Or ». Elle a été puisée chez Pierre de Marées [24, p. 10] : « Ils mangent aussi des Ignames, Bananas et Patates. » J'ajoute que le lexème *patate* alterne cependant chez le même auteur avec *batate* à la p. 68 par exemple de l'ouvrage, avec cette citation : « Du Batate (titre). Les Batates sont un roussâtres mais de façon sont ils semblables à l'linamos et de goust aussi à la chataigne. »

Sans entrer dans des citations fastidieuses, je dirai que jusqu'en 1763, on note une alternance entre *patate* et *batate*, avec une fréquence plus élevée pour le premier mot. Ce n'est qu'en 1801, que j'ai recueilli la première occurrence de *patate douce*, chez Louis Degrandpré [21, I, p. 10]. J'ai même enregistré le composé *patate sucrée* [23, III, p. 178].

La cause est donc bien entendue et elle l'était de longue date. Quant au lexème *moniteur*, il n'est en aucune façon l'abrègement de « *moniteur d'enseignement* ». Les attestations

recueillies dans le *Bulletin administratif du Sénégal* de 1822, en date du 18 mai 1819, p. 302, du 5 avril 1822, p. 502 et du *Bulletin administratif du Sénégal* de 1862, en date du 28 mars 1862, p. 102, ne laissent planer aucun doute.

Avec le vocable *chambre* qui signifie « pièce d'habitation », les auteurs de *Particularités lexicales du français au Sénégal* [11] croient déceler là encore une extension de sens par rapport au français central. Or, d'une part, le TLF, à la p. 477 du tome V, signale : « 1 Vx. Pièce d'habitation, synonyme pièce, salle ». Le dictionnaire propose une illustration de *chambre* pour bibliothèque datant de 1899. D'autre part, dans le *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française, en date du 22 février 1900, j'ai pu recueillir, à la p. 83, cette attestation : « Tribunal de première instance de Saint-Louis du Sénégal. Il sera procédé le samedi vingt-quatre mars mil neuf cent à sept heures et demie du matin (...) à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur

I. - d'un terrain sis à N'Dar Toute, faubourg de Saint-Louis (...) sur lequel se trouvent construites des constructions en maçonnerie.

1) quatre chambres surélevées de un mètre cinquante au-dessus du sol et recouvertes en argamasse ;

2) trois chambres recouvertes en tuiles (...) Au greffe de Saint-Louis, ce dix-sept février mil neuf cent. Le Greffier Jean Gardeau commis-greffier. »

J'ai enregistré également une attestation de 1933, à la p. 319 du *Journal officiel* du Sénégal : « Étude de Maître Ettori avocat-défenseur à Kaolack. Vente sur saisie immobilière, il sera procédé le mardi deux mai à sept heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal de première instance de Kaolack (...) au plus offrant et dernier enchérisseur :

Premier lot. Un immeuble sis à Kaolack (...) sur lequel sont édifiées une boutique et vingt-neuf chambres (...). Fait et rédigé par moi, avocat-défenseur à Kaolack, le 5 avril 1933. Signé Ettori. » Ces éléments établissent de façon indiscutable que *chambre* est une survivance.

Dans un ouvrage récent qui ne laisse pas indifférent [13], P. Dumont consacre un chapitre à la question : le français est-il une interlangue ? Et à la p. 122, on peut lire cette observation :

« On sait qu'un certain nombre d'africanismes relevés comme tels dans l'inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire sont d'origine interférentielle. Il s'agit donc bien là d'une nouvelle zone floue où l'on peut sans risque d'erreur assimiler le français d'Afrique à une interlangue qui se serait fossilisée dans certains de ses usages comme dans les exemples suivants : *piluler*, issu de *pulluler* (cas de sur-différenciation phonologique) ; *en ce moment*, issu de *à ce moment* (cas de sous-différenciation phonologique).

Il ne s'agit pas de nous prononcer sur la validité de cette conception d'interlangue, mais uniquement d'évaluer le second exemple, le premier ne souffrant aucune discussion. Selon notre collègue, il ressort clairement que la locution adverbiale *en ce moment* est issue d'un phénomène d'interférences. Du reste, l'auteur précise à la même p. 122 : « Certaines d'entre elles (il s'agit des interférences) sont caractéristiques du début de l'apprentissage voyelles orales/voyelles nasales. »

Il est vrai que l'IFA et d'autres auteurs de lexiques régionaux ont contribué à répandre cette interprétation en relevant que l'origine de la particularité de cette locution était imputable à la confusion phonétique entre (a) et (ã).

Or, il s'agit, contrairement aux apparences, d'une survivance.

À la p. 981, du tome XI au paragraphe h de l'article *moment* du TLF, on peut lire : « vieux. En ce moment (-là) » avec cette définition : « alors, dans l'espace de temps considéré ». Une illustration de 1830, empruntée à Balzac (*Gobseck*) éclaire encore cet emploi. La voici : « de 1818 à 1819 mon patron (...) fut obligé de vendre sa charge. Quoique en ce

moment les études (d'avoué) n'eussent pas acquis la valeur exorbitante à laquelle elles sont montées aujourd'hui, mon patron donnait la sienne en n'en demandant que cinquante mille francs. »

Et par ailleurs, j'ai collecté plusieurs emplois de cette locution dans les récits relativement anciens de voyageurs français en Afrique. La plus reculée émane du journaliste parisien Amédée Tardieu [26] : « Pendant que notre cher capitaine et lui causaient affaire, j'allai visiter un baracon dans lequel se trouvaient des noirs captifs : ils prenaient en ce moment leur repas hors du baracon et bavardaient à qui mieux mieux. »

Voici une autre illustration, de Louis Jean-Baptiste Féraud [17, p. 196] : « Il [un saracinois] (sic) était parti pauvre de Guemoukara cinq ans avant (...), il était allé à la Sierra Léone passant par Timbo (...), avait cultivé les arachides jusqu'à ce qu'il ait gagné une petite fortune ; il revenait en ce moment ayant acheté une femme qui lui avait donné un enfant et possédait cinq captifs (...) ».

Enfin, j'évoquerai le cas du verbe *gâter* dont la polysémie en Afrique est assez remarquable. Notre collègue de Montpellier, P. Dumont, choisit ce verbe qui, à ses yeux, représente, je cite : « l'exemple-type de simplification sémantique qui se substitue à tous les verbes contenant le sème destruction » [13, p. 124]. Or, il apparaît que les dictionnaires de l'Académie (1695) et de Furetière (1690) avaient déjà enregistré ce sème destruction dans le verbe *gaster*.

Ainsi peut-on lire chez Furetière : « *gaster* v.act. ruiner, détruire. Les soldats ont gasté tout le pays. » Quant au *Dictionnaire de l'Académie*, il affecte à ce verbe le sens de : « endommager, mettre en mauvais état. » On rapprochera encore ce sens de celui qui figure dans le TLF, au tome IX, p. 116, où les auteurs relèvent à : « gâter quelque chose » : « A. vieilli, mettre en mauvais état, endommager gravement. synonymes, dévaster, ravager, détruire. »

Par ailleurs, si l'IFA accueille, entre autres, la locution *gâter un vêtement* avec le sens de « salir ou déchirer un vêtement », on note que Furetière signale que *gaster* signifie « salir » avec cet exemple : « Vous avez gasté mon habit en renversant cette salade. » Le *Dictionnaire de l'Académie* confirme également que ce verbe signifie « salir, tacher ». Il convient d'ajouter que le TLF recense encore cette acception en indiquant :

« 2. vieilli, salir, tacher ; détériorer en salissant. » On pourra encore être surpris de la similitude entre l'IFA et le *Dictionnaire de l'Académie française* pour la locution *gâter une affaire*. Pour l'*Inventaire*, *gâter une affaire* c'est « faire échouer une affaire », pour l'Académie, *gaster* au figuré signifie : « mettre en mauvais état une chose qui estoit en bon état ou en chemin d'y estre » avec cet exemple : « Il a gasté les affaires par sa mauvaise conduite. » Le témoignage de Littré, au tome 2 p. 2729 nous paraît tout aussi probant. Il relève à *gâter*, en 1. « ravager, dévaster (sens vieilli) », en 2. « mettre en mauvais état, détériorer », en 4. au figuré « altérer les choses morales, intellectuelles, les affaires » et en 5. « salir, tacher ».

Il ressort par conséquent que certains sèmes du verbe *gâter* sont la manifestation de survivances ou de réminiscences de survivances.

Du reste, d'autres exemples peuvent être cités. Sans viser à l'exhaustivité, on peut signaler le cas de l'adverbe *trop* pour « très, excessivement », ou de *plusieurs* signifiant « beaucoup, nombreux ». Et concernant le statut, au Sénégal, des particularités comme *bonbon*, *garce*, *gargote* ou des verbes transitifs *pardonner*, *visiter*, on pourra se reporter au texte de notre conférence [10] faite dans le cadre du séminaire de DEA de M^{me} Suzanne Lafage, professeur à Paris III et qui paraîtra dans le prochain *Bulletin ROFCAN* (n° 9) dont elle assure la responsabilité.

Intérêt des datations

Le second point que j'aborderai a trait aux datations dont j'examinerai l'intérêt pour les termes importés des Antilles et pour les reconstitutions étymologiques.

On peut relever dans le lexique du français en Afrique des migrations lexicales inter-africaines, issues d'emprunts aux langues africaines, comme *boubou*, *cramcram*, *daba*, *dolo*, *kora*, *hilaire*, etc., ou provenant du portugais comme *argamasse*, *bengala*, *lougan*, *matabiche*, *secco*, *tapade*, etc. On en oublie généralement une autre qui présente essentiellement la particularité d'avoir été importée de l'Amérique tropicale par le truchement des Antilles ou qui provient directement des Antilles. Souvent anciennes, ces lexies affectent surtout les realia. Ainsi, à côté de *caïman*, *iguane*, *colibri* ou *marigot*, on peut citer pour la flore : *calebassier*, *casse puante*, *corossol*, *dartrier*, *fromager*, *latanier*, *pomme cannelle*, etc. ; pour l'ichtyologie, on relève : *brochet de mer*, *croco*, *chirurgien*, *docteur*, *grondeur*, etc. ; et en ornithologie, *anhinga*, *bec en ciseau*, *jabiru*, *toucan*, etc.

Il nous paraît dès lors indispensable et légitime que l'indication d'origine figure avec l'insertion de ces lexies dans une future édition de l'IFA. (Corrélativement, il faudrait s'assurer de la validité de la marque typologique qui aurait pu être enregistrée par l'IFA par exemple).

Il serait évidemment fort intéressant de pouvoir en préciser la date d'importation en Afrique. Cela ne devrait pas soulever de difficultés insurmontables.

Dans son remarquable article sur les termes usités aux XVII^e et XVIII^e siècles sur les côtes d'Afrique, paru en 1958 [4, p. 2], L.F. Flutre, évoquant la datation possible du franchissement de l'Atlantique du terme *canari* observait, je cite : « Labat, qui en 1728 a décrit longuement le Sénégal et parle à plusieurs reprises de poteries, n'emploie pas ce nom que pourtant il avait connu aux Antilles et mentionné dans son *Voyage aux Isle de l'Amérique* » (1722, t. I, p. 397). Et Flutre d'en déduire que le mot a traversé l'Atlantique entre 1728 et 1757. Cette dernière date est celle de la publication de la célèbre *Histoire naturelle du Sénégal* de Michel Adanson, qui emploie ce terme [16, p. 21].

Or, j'ai pu recueillir une attestation de *canari* datant précisément de 1729 : « Ils font germer un peu de mil qu'ils jettent dans un grand vase plein d'eau qu'on appelle Canari et qui est semblable à nos jarres de terre » [18].

Par ailleurs, il est à noter que la recherche des datations se révèle souvent féconde pour la découverte d'étymologies insoupçonnées ou difficiles à reconstituer.

C'est ainsi que j'ai pu déterminer que *parenté à plaisanterie* est un calque de l'anglais d'Amérique *joking relationship*. Ce composé a été forgé par R. Lowie en 1912, dans un article consacré aux Indiens Crow, il a été traduit et repris ensuite en français par Marcel Mauss dans une communication faite en 1926, prononcée à l'Institut d'anthropologie et intitulée précisément « Parentés à plaisanterie ». On pourra se reporter notamment aux pp. 6 et 7 de son étude publiée dans l'*Annuaire 1927-1928* de l'École pratique des hautes études.

La recherche de la première attestation de *naco*, terme largement répandu dans toute l'Afrique de l'Ouest, nous a conduits en Australie. Il s'agit du nom d'une usine spécialisée dans la fabrication de ces matériels d'aération qu'elle a exportés en Afrique dans les années soixante. L'usine est installée à Cooparoo dans le Queensland.

Il s'agit donc d'un emprunt, accompagné d'une antonomase, qui sera retenu comme marque typologique. Autre exemple de découverte surprise, le cas de *portugalais*, qui, notons-le au passage, est curieusement absent de l'IFA. À la lumière des premières attestations recueillies, il n'est pas certain que, comme le signalent Blondé *et al.* [11, p. 181], *portugalais* soit le produit du croisement entre *portugais* et *sénégalais*. Chez Ca'da Mosto, en 1455, on relève déjà le dérivé *Portugalloys* [20, p. 21].

« l'Isle de Port Saint (...) a été découverte depuis vingt sept ans en ça par les caravelles du seigneur Infant surnommé, qui l'ayant trouvé deserte et auparavant inhabitée la peupla de Portugaloyz (...) ». Qui plus est, la légende de l'illustration de l'ouvrage de Pierre de Marées [24, p. 13] constitue une attestation intéressante. « A¹. Est une femme Portugaloise résidante sur le Chasteau de Mina, laquelle est a demi-noire quilz appellent Melato ».

Enfin, et pour l'ex-Afrique équatoriale française, qui est fort éloignée du Sénégal, on rencontre, chez Burthe d'Annelet, cette citation datant de 1932 [19, p. 159] : « Les Portugais ou pour leur donner leur appellation courante, Portugalais, se sont établis en AEF, dès les premiers temps de notre occupation. » Ces éléments sont de nature à devoir être versés au dossier des survivances possibles ou probables.

Un authentique exemple de mot-valise est recensé avec le terme *coucal*, qui ne bénéficie pas dans l'IFA d'une entrée spécifique, ce qui est peut être discutable, car le terme semble plus fréquent que *coq de pagode*, dont il est synonyme. *Coucal* n'est pas de formation onomatopéique comme l'affirme à la p. 2681 du tome II *Le Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse* ; il est en fait issu du croisement de *coucou* et d'*alouette*, parce que les coucals présentent une grande analogie par leur forme générale avec les coucous et qu'ils ont, je cite : « l'ongle du pouce, droit et pointu comme les alouettes » ainsi que l'affirment les auteurs anonymes du *Dictionnaire pittoresque d'Histoire naturelle* de 1834, au volume II, p. 339. Selon les auteurs du dictionnaire, ce terme a été forgé par le célèbre spécialiste des oiseaux d'Afrique, François le Vaillant.

C'est encore la recherche d'une attestation ancienne de *gendarme*, autre ornithonyme, qui nous conduira à une étymologie qu'il nous aurait été difficile de reconstituer. Dans son livre [22], le Dr Edouard Dupouy nous la dévoile incidemment : « Une variété dite gendarme, à cause de la couleur de sa robe qui est celle des jaunes baudriers de nos pandores, est très commune. »

Au travers de ces quelques exemples, et je pourrais, bien entendu, en produire d'autres, je pense avoir démontré le bénéfice que l'on peut retirer de ce type d'investigations. Certes, le sujet n'est pas pour autant épuisé, mais là n'était pas l'objectif assigné.

Il est un autre domaine cependant où le linguiste, selon nous, se doit d'intervenir ; c'est ce qui va constituer le troisième volet de cet exposé, il concerne :

Les investigations étymologiques relatives aux dénominations scientifiques

À ma connaissance, il n'existe aucun manuel d'étymologie floristique, ichtyologique, aviaire ou mammalogique concernant l'Afrique noire francophone tout au moins. Et l'on est frappé, à la lecture de l'IFA par exemple, du caractère abscons des dénominations scientifiques, qui représentent même pour les rédacteurs de *l'Inventaire*, une entrave à la compréhension.

Aussi bien, si l'on s'attachait à élucider les binômes des vocables les plus usuels, par exemple ceux qui figurent dans l'IFA, on peut imaginer aisément tout le profit que pourrait en retirer l'élève africain dans son apprentissage des sciences naturelles ou son professeur.

1. Quatre dessins de femmes sont représentés et affectés des lettres : A, B, C, D.

C'est pourquoi nous avons choisi d'illustrer notre propos en prenant deux exemples dans chacun des domaines évoqués.

On commencera par la botanique avec la citronnelle qui porte la dénomination de *Cymbopogon citratus*. *Cymbopogon* est un composé issu du grec *kumbē* qui se réfère à un objet convexe ou concave. Il est employé pour désigner également une coupe, un vase, une petite barque. *Kumbē* a été utilisé par allusion au fait que la glume qui protège la fleur affecte la forme d'une coque de barque. L'élément *pōgon* provient du grec également et désigne une barbe d'animal, de poisson ou de plante, par allusion au fait que la glume porte des poils soyeux. L'adjectif latin *citratus* signifie ici « qui a l'odeur du citron ».

Le *baobab* (*Adansonia digitata*) provient de la latinisation du nom d'Adanson en hommage à cet encyclopédiste qui, le premier, a décrit scientifiquement cet arbre en 1761. *Digitata* est l'adjectif latin faisant allusion au fait que les feuilles alternes sont souvent digitées.

En ichtyologie, nous choisirons le cas de *plexiglas* (*Galeoides decadactylus*). Signalons au passage que la dénomination courante *plexiglas* fait allusion au museau de ce poisson qui est plus ou moins hyalin. *Galeoides* vient du grec *galeos* « requin », et du grec *eidōs* qui signifie « aspect, ressemblance » et qui a donné le suffixe latin *-oide*. *Galeoides* fait référence au museau de cette espèce dont la forme conique ressemble à celui du requin.

Decadactylus est un composé grec qui est issu de *deca*, « dix » et de *dactylos* « doigt ». Les dix doigts correspondent aux dix rayons libres de la nageoire pectorale.

Le *thiof*, si apprécié de la cuisine sénégalaise, est affecté du binôme *Epinephelus aeneus*. Le premier constituant vient du grec *nephele* « nuage » et de *epi* « sur, dessus », les poissons ayant les yeux couverts d'une membrane ou taie. Quant à l'adjectif latin *aeneus* qui signifie « bronzé », il fait référence à la coloration généralement brun-pâle de cette espèce.

Dans le domaine ornithologique nous évoquerons le cas du gonoleck (*Laniarius barbarus*) et de la poule sultane (*Porphyrio aegypticus*)

Laniarius est l'adjectif issu du latin *lanio* « je déchire » et de *lanius* « boucher ». Il signifie « qui est propre au boucher » par référence à la cruelle habitude de cet oiseau d'empaler sa proie sur une épine pour la démembrer et la dévorer. *Barbarus* est la latinisation de Barbarie, par allusion à cette région où il a été identifié pour la première fois.

La poule sultane dont le nom vulgaire fait allusion à sa beauté et sans doute à sa répartition essentiellement orientale est dénommée *Porphyrio aegypticus*, du grec *prophureos* « pourpre ». Il est fait référence ici au bec, à la plaque frontale et aux pattes qui sont d'un beau rouge éclatant, lequel contraste avec le plumage bleu à reflets turquoise. *Aegypticus* est l'adjectif latin signifiant « d'Égypte » qui indique la localisation de la première identification de cet oiseau.

De l'ornithologie nous passons à la mammalogie, où nous avons choisi d'examiner le cas de *rat palmiste* et de *cob des roseaux*. Le premier cité, qui n'est pas un rat, est désigné par le binôme *Xerus erythropus*. *Xerus* est issu du grec *xerōs* « sec » par référence à l'aspect desséché de sa fourrure. *Erythropus* est composé du grec *eruthros* « rouge » et du grec *podos* « pied » qui donne au génétif *pous*, par allusion à la couleur des pattes.

Redunca redunca est la dénomination du Cob des roseaux, bien connu également dans l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit d'un tautonyme, ce qui ne revêt pas de signification particulière, mais qui est dû simplement au changement du nom générique aboutissant ainsi à une répétition de mot. Dans le système de Linné, il est interdit, en effet, de changer le nom de l'espèce, même lorsque cela entraîne la répétition à la fois du nom générique et du nom d'espèce. *Redunca* provient de l'adjectif latin *reduncus* et signifie « tourné vers l'arrière » par allusion aux cornes. Cette dénomination scientifique est assez surprenante,

car les cornes sont courbées vers l'avant, bien qu'au départ leur inclinaison soit amorcée vers l'arrière.

Les éléments que nous venons de présenter, en nombre fort restreint certes, nous paraissent cependant de nature à ouvrir des perspectives nouvelles, et leur caractère « linguistique appliquée », si je puis dire, mériterait d'être pris en considération.

Le quatrième et dernier point qui sera examiné concernera la méthodologie.

La méthodologie

Dans le cadre limité qui nous est imparti, nous apporterons quelques éléments de complément, d'autant que notre collègue Ambroise Queffélec a consacré une excellente communication sur le sujet [7], que nous avons citée au début de notre propos et à laquelle nous nous rallions entièrement.

Rappelant qu'un certain nombre de travaux sont disponibles, A. Queffélec envisage trois phases :

1. Enquête. 2. Élaboration de fiches pour une banque de données étymologiques historiques. 3. Traitement des données dans un cadre pluridisciplinaire.

La phase d'enquête et de collecte, reposant sur le dépouillement exhaustif des textes anciens, implique effectivement la nécessité de travailler sur les documents les plus variés.

Dans cette étape, il ne faut pas oublier de cribler les célèbres « cahiers Ponty » déposés à l'IFAN de Dakar, et qui représentent précisément de petites monographies variées, rédigées par un grand nombre de ceux qui constitueront l'élite africaine au moment des indépendances. Les textes officiels, bulletins administratifs, journaux officiels, sont également des sources intéressantes, tandis que les bulletins du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française (qui deviendra le *Bulletin IFAN*), les Notes africaines et les mémoires édités par l'IFAN, le *Journal de la Société des africanistes*, etc. recèlent souvent une grande richesse. On aura garde d'oublier les dictionnaires et vocabulaires français/langues africaines qui ont enregistré parfois des particularités tant dans la partie française qu'africaine.

Cette collecte peut être réalisée, en grande partie, par l'exploitation des titres d'ouvrages figurant dans l'ouvrage de Gilles Grandidier et Edmond Joucla [5].

Au stade de la rédaction des fiches, les informations recueillies permettraient selon A. Queffélec de disposer d'une banque pour le traitement informatique des données dont la souplesse d'emploi constituerait, en effet, un avantage considérable.

Par ailleurs, il conviendrait, selon nous, que le chercheur enregistre la totalité des variantes graphiques ou formelles, y compris lorsqu'elles apparaissent chez un même auteur. La citation devrait figurer dans un contexte large, si possible, et porter les indications géographiques et/ou ethniques nécessaires. La restitution de cette citation devrait être intégralement fidèle. Il s'agit en effet de restituer scrupuleusement l'utilisation ou non par l'auteur des italiques, des guillemets, etc., de préciser, le cas échéant, si la particularité est accompagnée ou non d'une glose. Enfin, pour les récits de voyages et d'exploration, il faudrait faire apparaître non seulement la date de publication, mais encore celle du voyage, l'écart entre les deux dates pouvant être très sensible.

Quant aux dénominations scientifiques, la démarche consiste, à partir des ouvrages spécialisés, à remonter le cours du temps pour découvrir l'éponyme.

La confrontation des descriptions détaillées déposées dans ces ouvrages devrait permettre d'élucider bon nombre des binômes utilisés. Dans un prochain article intitulé « Notes d'ornithonymie africaine », nous publierons, sans doute dans le *Bulletin ROFCAN*, une vingtaine d'étymologies vulgaires et scientifiques des ornithonymes du Sénégal et du Zaïre.

Ajoutons que les ouvrages de Cuvier en ichtyologie, de Buffon en mammalogie et en ornithologie, et à un degré moindre de Le Vaillant en ornithologie, constituent des sources inestimables. Nous nous permettons, sur ce sujet, de renvoyer à notre texte, « Dimensions, diachronique et étymologique pour IFA2 » à paraître dans le *Bulletin ROFCAN* n° 9 [10].

Pour conclure, nous dirons brièvement qu'en relevant quelques-unes des erreurs de nos collègues, en présentant par ailleurs des applications variées de la recherche diachronique, nous estimons avoir démontré l'intérêt de ce type d'investigations pour le lexique du français en Afrique noire.

Nous formulons le souhait que certains des résultats auxquels nous sommes parvenus puissent figurer dans la prochaine édition de l'IFA.

Nous souhaitons également qu'une équipe de chercheurs avertis et philologues soit associée aux recherches concernant les survivances lexicales.

Quant à la partie étymologique de l'*Inventaire*, beaucoup plus délicate à traiter, elle pose en fait le problème des moyens en hommes et en matériels.

Il nous semble que la volonté d'aboutir et la décision ne peuvent appartenir qu'à ceux qui ont mis en œuvre et permis la réalisation de cet outil incomparable, malgré ses quelques faiblesses, qu'est l'IFA. Et j'estime qu'avec l'IFA, l'essentiel a déjà été fait. En d'autres termes il ne resterait donc plus qu'à parachever l'œuvre accomplie.

Références

Études à caractère ou à tendance diachronique

1. Arveiller R. (1963). *Contribution à l'étude des termes de voyage en français (1505-1722)*. Éditions d'Artrey, Paris, 569 p.
2. Bal W. (1979). *Afro-Romanica studia*. Edições Poseidon, Albufeira, Apartado 2.
3. Bal W. (1989). *Mélanges Willy Bal : Africana Romanica* préparés par Dieter Kremer. H. Buske, Hamburg, Romanistik in Geschichte und Gegenwart, Band 22, 269 p.
4. Flutre L. F. (1958). De quelques termes usités aux XVII^e et XVIII^e siècles sur les côtes occidentales d'Afrique et qui ont passé dans les récits des voyageurs français du temps. *Etymologica*. Max Niemeyer Verlag, Tübingen, pp. 209-238.
5. Grandidier G., Joucla E. (1937). *Bibliographie générale des colonies françaises*. Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, Paris, 739 p.
6. Mauny R. (1952). *Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest africain*. IFAN, Dakar, Catalogue IX, pp. 7-69.
7. Queffélec A. (1982). Pour une perspective diachronique et étymologique du dictionnaire du français d'Afrique noire. In : *Bulletin OFCAN*, Institut national de la langue française : 93-103.
8. Schmidt J. (1984). Quelques aspects du lexique des textes anciens en français sur l'Afrique noire. In : *Bulletin OFCAN*, Institut de linguistique appliquée, Université d'Abidjan, Côte-d'Ivoire, Institut national de la langue française, CNRS, n° 5 : 91-157.
9. Schmidt J. (1987). Pour un enrichissement des données de l'IFA selon les perspectives diachronique et étymologique et proposition d'une liste des ethnies et populations d'Afrique noire à insérer dans un dictionnaire de français. In : *Actes de la VII^e table ronde des centres, départements et*

instituts de linguistique appliquée d'Afrique organisée par l'AUPELF et l'université nationale du Rwanda, *Recherche linguistique et formation des formateurs, bilan, évaluation des matériels didactiques*, Kigali 14-22 janvier 1987, pp. 427-447.

10. Schmidt J. (1991). Dimensions diachronique et étymologique pour IFA2. In : *Bulletin ROFCAN*, Institut national de la langue française CNRS, Didier-Érudition n° 9 (sous presse).

Autres études citées, synchroniques ou sociolinguistiques

11. Blondé J., Dumont P., Gontier D. (1979). *Particularités lexicales du français au Sénégal*. Centre de linguistique appliquée de Dakar, 270 p.
12. Dumont P. (1987). Politique linguistique en Afrique : où va le Sénégal ? In : *Études de linguistique appliquée*. Didier-Érudition, n° 65, janvier-mars, pp. 89-101.
13. Dumont P. (1990). *Le Français langue africaine*. L'Harmattan, Paris, 176 p.
14. Gontier D. (1979). Contribution à une étude des particularités lexicales du français au Sénégal, Centre de linguistique appliquée de Dakar. In : *Le Français au Sénégal*, Enquête et recherches n° 4, octobre, 164 p. + 13 p. non numérotées.
15. Équipe IFA (Blondé J., Canu G., Caprile J.P., Deltel J.R., Dumont P., Efoua-Zengue R., Faïk S., Gontier D., Jouannet F., Lafage S., Mendo Ze G., N'Diaye-Corréart G., Queffélec A., Queffélec C., Racelle-Latin D. (coordonnatrice), Rondreux J.L., Schmidt J., Shyirambere S., Tabi-Manga J.) (1988). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*. EDICEF-AUPELF, coll. Universités francophones, UREF, 442 p. + 1 p. non numérotée.

Récits de voyage cités

16. Adanson M. (1757), *Histoire naturelle du Sénégal*. J.B. Bauche, Paris, 275 p.
17. Bérenger Féraud L.J.B. (1879). *Les Peuplades de la Sénégambie*. Ernest Leroux, Paris, 420 p.
18. Boucard C. (1974). Relation de Bambouc, annotation de Philip Courtin. *Bulletin IFAN*, t. XXXVI série B n° 2, p. 266.
19. Burthe d'Annelet De (Lt colonel) (1932). *Du Cameroun à Alger*. P. Roger, Paris, 2 tomes.
20. Ca'da Mosto A. (1895). *Relation des voyages à la côte occidentale d'Afrique 1455-1457*, publiée par Charles Scheffer, Ernest Leroux, Paris, 206 p.
21. Degrandpré L. (1801). *Voyage à la côte occidentale d'Afrique fait dans les années 1786 et 1787*. Dentu, Paris, an IX, 2 tomes.
22. Dupouy E. Dr. (1894). *Les Chasses au Soudan*. A. Challamel, Paris, 357 p.
23. Lander R. et J. (1932). *Journal d'une expédition entreprise dans le but d'explorer le cours et l'embouchure du Niger*, traduit de l'anglais par Mme S.W. Belloc. Paulin, Paris, 3 tomes.
24. Marées P. De (1605). *Description et récit historial du riche d'or royaume de Guinée*. Claesson, Amsterdam, 99 p. + 1 pl.
25. Rançon A. *Dans la Haute-Gambie, voyage d'exploration scientifique* (1891-1892). Société d'éditions scientifiques, 592 p.
26. Tardieu A. (1845). Voyage en Sénégambie. *Le Feuilleton de la Presse*, 14-08.

9

Réflexions sur le concept de français régional et ses conditions d'application aux français de l'océan Indien

D. BAGGIONI

Université d'Aix-Marseille I, France

La description du FRM (français régional mauricien), d'une part, (fortement amorcée dans [6]), et le projet (appel d'offre AUPELF-UREF Le français en francophonie) de constitution d'un *Inventaire des particularités lexicales des français dans l'OI*, d'autre part, sont ici l'occasion d'une réflexion historiographique et théorique sur le concept de « français régional » et sa validité heuristique dans la description des français en contact dans la zone où notre équipe (C. Bavoux, M. Bénéamino, M.B. Cayré, R. Tirvassen, P. Fioux, D. de Robillard et « nous » D.B.) se propose une recherche (en grande partie lexicographique).

Nécessité d'une problématisation de l'expression « français régional »

L'item « français régional », curieusement, n'apparaît que tardivement dans les écrits scientifiques. Il vient remplir un creux entre le français, réalité d'évidence non problématisée avant qu'un début de réflexion sur la norme ne vienne remettre en cause la croyance en une essence de la langue française qui serait incarnée dans la langue littéraire et/ou officielle, et le dialecte/patois, réalité indigne de considération avant que la perspective historique lui assigne un rôle dans la recherche des origines et développements de la langue littéraire. Lorsque nous parlons aujourd'hui de « français régional », est-on bien sûr de parler de la

même chose ? La question mérite d'être posée. Quant à la définition et la problématique sous-jacentes à l'utilisation du terme, nul n'aura l'imprudence ici de prétendre que nous nous retrouvions, même dans les grandes lignes, sur des concepts, des méthodologies et des corpus uniformément définis. Autant de raisons pour nous de nous attarder quelques instants sur une étude historico-bibliographique de l'apparition et de la diffusion (récente) du concept de français régional, prélude indispensable à une réflexion sur les différentes conceptions lexicographiques actuellement en œuvre dans les entreprises de collectes de français régional. Cette réflexion s'articule de façon complémentaire à celle de D. de Robillard (communication à ce colloque même) par son souci d'examen des problématiques anciennes et actuelles et sa focalisation sur le domaine lexicographique, alors que la réflexion de D. de Robillard se veut sinon atemporelle, du moins essentiellement abstraite et pour tout dire purement théorique en prenant au mot les concepts de la linguistique générale et de la sociolinguistique pour définir les contours d'une définition du français régional. Notre revue historique et notre examen montrent qu'au contraire de cette démarche, les travaux sur le français régional procèdent d'une démarche empirique, que la réflexion théorique, rare et succincte est venue le plus souvent justifier après coup des collectes entreprises empiriquement sous la pression d'une demande sociale peu préoccupée de pureté méthodologique.

Ce qu'on peut en effet considérer véritablement comme premières approches descriptives du français régional relevaient du genre épilinguistique dans la lignée des manuels correctifs ou des chroniques de langage « Ne dites pas... mais dites... ». La localisation périphérique d'un bon nombre d'études n'était pas le fruit du hasard. Les premières études dites « scientifiques » sur les français régionaux émanaient du milieu des dialectologues et restaient souvent prisonnières d'une perspective onomasiologique qui réduisait la description à la collecte lexicographique isolée de toute réflexion sociolinguistique.

Cependant, dans ces premières approches, on pouvait déjà voir pointer l'énoncé de tous les problèmes à rencontrer dans la description des FR : difficultés de délimitation des FR avec les substrats ou langues régionales coexistantes, etc. Une rétrospective de ce qu'on peut considérer comme tentatives de description et/ou réflexions concernant le français régional s'impose donc pour voir plus clair dans les théories (ou l'absence de théories) sous-tendant ces descriptions.

Revue historico-bibliographique des travaux portant sur les français régionaux et le « français hors de France »

On rappellera pour mémoire la définition qu'au XVII^e siècle l'*Encyclopédie* donne du mot *patois*, « langage corrompu tel qu'il se parle presque dans toutes les provinces [...] On ne parle la langue que dans la capitale ». Cette définition a le mérite de mettre au jour clairement l'idéologie linguistique française dont tout locuteur natif francophone est, bon gré mal gré, plus ou moins imprégné. Les linguistes français et, avec des modalités de fonctionnement différentes, ceux de la francophonie, n'échappent pas à la règle et il serait facile de traquer les lapsus que laissent filtrer, au détour de la plume, les savants les plus distingués, attestant en structure profonde des rémanences de cette idéologie. Pour faire vite, nous dirons que la linguistique française contemporaine, aussi bien en ce qui concerne les études sur le français parlé qu'en ce qui concerne les études sur les français régionaux rend compte

de la lente émergence d'un discours et d'une conception rompant radicalement avec cette idéologie furieusement normative qui caractérise toute la francophonie.

On peut dire que la description des « régionalismes » suit de très près la diffusion de la norme linguistique française. Ce qui tient lieu de premières « grammaires » françaises dans la mise en place de la norme classique étaient souvent des ouvrages destinés à un public régionalement situé qui demandait à s'aligner sur la norme parisienne ; aussi ces études involontairement régionales peuvent être considérées comme premières tentatives de description des français régionaux à condition de se focaliser dans ces « manières de langage », manuels de correction phono-morphologique, grammaticale et, dans une moindre mesure, lexicale à l'usage des provinciaux ou des locuteurs francophones exolingues, beaucoup plus sur les formes stigmatisées que sur la description normative proprement dite. C'est ainsi que J. Seguy avoue sans détour s'être fondé « sur les témoignages des grammairiens du XVI^e siècle et de l'époque classique [...] et surtout sur les fameux *Gasconismes corrigés* de Desgrouais, qui donnent une idée assez complète de ce qu'était le français à Toulouse il y deux cents ans » [54, pp. 10-11].

Mais de quoi et de qui s'agit-il lorsqu'on parle de « diffusion de la norme française » ?

Sur l'ensemble politique français et jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, il faut bien avoir conscience qu'il s'agit de la diffusion du français parmi les élites cultivées de province, souvent non francophones de langue maternelle. Significative est à cet égard la décision de Desgrouais dans ses *Gasconismes corrigés* de « laisser délibérément de côté le langage du menu peuple ». C'est-à-dire que, dès le début, se pose la question de savoir si les faits de discours observés relèvent d'une pratique de la langue française ou d'une approximation de celle-ci par des locuteurs exolingues. Desgrouais tranche la question en se situant sur le terrain social et presque sociolinguistique. Pour lui, on ne peut parler d'usage du français que pour les couches bourgeoises alors que, pour le peuple, il ne peut s'agir que de baragouin littéralement indescriptible.

Dans les périphéries de la francophonie contemporaine le problème se pose-t-il différemment ? Oui et non. Oui, dans la mesure où l'histoire semble se répéter à plusieurs siècles de distance lorsqu'on voit ainsi M. Piron [43], pour son programme de description des *Usances de la francophonie*, rendre hommage aux « travaux estimables d'amateurs, comme ceux que nous possédons sur les mauricianismes par exemple », et de citer Rauville [47], et Desmarais [27], ouvrages encore disponibles à Maurice et pleinement fonctionnels, c'est-à-dire reçus dans leur projet initial de stigmatisation de formes fautives ; mais notre linguiste européen passe sous silence le fait qu'il s'agit ici, non de description de français régionaux, mais d'ouvrages délibérément normatifs n'ayant nullement pour projet la description des régionalismes mais bien la diffusion de la norme centrale en mélangeant d'ailleurs allègrement des faits de langue orale, des fautes d'apprentissage nullement caractéristiques du domaine géographique, des régionalismes proprement dits c'est-à-dire relevant de ce que A. Rey [50] désignait comme « normes d'usages » et des interférences des langues en contact avec le français. Mais la francophonie périphérique ne peut, à la différence de la francophonie française, en ce qui concerne les problèmes de description du français régional, être envisagée comme un tout homogène dans la mesure où les situations présentent une palette de cas difficilement réductibles à une seule problématique. Les situations de francophonie endolingue s'opposent nettement aux situations où le français n'est parlé que par une élite n'en ayant l'usage que comme langue seconde où le rapport des locuteurs à la norme centrale se présente dans une tout autre configuration que celle où des locuteurs francophones de langue première se déterminent constamment dans leurs pratiques du français par rapport à une norme essentielle à leur confort identitaire. Les situations de francophonie en contact avec une langue créole à base française ne peuvent être vraiment mises dans

le même ensemble que les situations de francophonie en contact avec des langues non apparentées dans la mesure où les deux langues en contact peuvent se trouver en une situation de continuum sociolinguistique ayant des traits de parenté évidents avec les situations francophones européennes où la norme centrale domine un continuum allant de la langue officielle aux variétés de français régional les plus éloignées de la norme ; et d'autre part, il serait bon de mettre à part les situations de francophonie en contact avec l'anglais, surtout celles, comme en Amérique du Nord, où l'anglais est langue dominante. Cependant, la francophonie périphérique a permis dans bien des cas de faire émerger, sinon les concepts, du moins les problèmes afférant à la description du français régional, notamment en poussant du côté d'une réflexion sociolinguistique et d'une problématisation centrée sur le rapport à la norme.

Le deuxième axe d'une éventuelle réflexion sur le français régional est à chercher évidemment du côté de la dialectologie. Nous disons « éventuelle » car, à y regarder de près, le programme de recherche dialectologique ne laissait guère de place théorique et pratique à une description des français régionaux puisque dans le modèle sociolinguistique implicite à la dialectologie, il n'y avait aucune nécessité à intercaler entre la « langue française » et les dialectes, apparentés ou non au français dit « central », une ou des variétés de français faisant de l'ombre aux dialectes à décrire, raison d'être de la dialectologie. On nous accusera de procès d'intention alors qu'il n'y a là rien d'accusateur. Le développement d'un domaine de recherche dans une science quelconque échappe aux meilleures intentions des chercheurs concernés et obéit à des pesanteurs historiques et institutionnelles qui peuvent faire rater certaines reconversions thématiques, voire certaines mise à jour théoriques. Selon moi, c'est bien de cela qu'il s'agit dans ce que l'on doit appeler le rendez-vous manqué de la dialectologie française avec le programme de description des français régionaux. Il s'agit là, non pas de faire la leçon ou distribuer des bons ou mauvais points mais d'essayer de comprendre ce qui n'a pas fonctionné dans la tentative d'élargissement du domaine de recherche de la dialectologie vers la description des français régionaux. Les obstacles à la fois épistémologiques et sociologiques sont à chercher dans trois directions.

Un premier obstacle est constitué par l'origine même des études dialectologiques, à savoir la linguistique historique au programme de laquelle la dialectologie est dès le départ étroitement associée. C'est un fait que les enquêtes dialectologiques, même si leurs méthodes et leurs résultats sont synchroniques, sont conçues comme partie prenante d'un programme d'histoire de (ou des) langue(s) qui n'est pas fortuit mais a marqué et marque encore profondément la problématique, le recueil des données et leur interprétation. Il en résulte un point de vue privilégiant la collecte des faits de langue en termes de survivances comme traces d'une évolution ou pièces d'un puzzle destinées à la mise en place d'un modèle rendant compte du changement linguistique. Les faits linguistiques (phonétiques, morphologiques, lexicaux) étaient mis en corrélation avec d'autres (apparentés sur le plan géographique et/ou diachronique) pour servir à la reconstitution de l'histoire des parlers « gallo-romans » nécessaire à l'histoire de la langue française. Cette présentation caricaturale sera contredite par le rappel des tentatives pour redéfinir les méthodes et les buts de la dialectologie française en tirant les leçons de la problématique structurale. À cet effort théorique de la dialectologie est lié le nom de J. Seguy à qui un hommage doit être rendu. Et ce n'est pas un hasard si ce dialectologue fut un des premiers (sur les traces d'Auguste Lebrun) à poser les problèmes de description des français régionaux. On est cependant surpris de la timidité théorique qui caractérise son étude *Le Français parlé à Toulouse* [54], dont l'orientation est fondamentalement diachronique. La variété régionale y est conçue comme phase transitoire au processus de changement de langue et les caractéristiques de cette variété essentiellement envisagées en termes de survivances substratiques « Le français de Toulouse, comme

celui de tout le Midi, est donc essentiellement caractérisé par la présence de substrats occitans. Il est aujourd'hui fortement individualisé. Mais il saute aux yeux qu'il l'est moins que par le passé. La tendance générale et ancienne est à l'effacement des substrats au bénéfice des normes officielles » [54, p. 101]. Il ne semble pas que les dialectologues qui, beaucoup plus tard, se sont essayés à la description des français régionaux aient véritablement rompu avec cette vision des variétés régionales de français.

Le deuxième obstacle épistémologique tient au modèle sous-jacent à la description dialectologique, à la fois géographique et historique et qui envisage le passage d'une variété à l'autre ou d'un état de langue à l'autre en continuité, négligeant les éventuels regroupements en ensembles au profit d'une multitude de « parlers » rendant compte du continuum géolinguistique qui unifie en dernière analyse l'ensemble « gallo-roman » (en fait unifié, selon nous, par l'extension aussi bien géographique que sociale de la langue commune, extension due non à son essence mais à des facteurs socio-historiques). La méthodologie des *Atlas* traduit bien cette conception multipliant les « points » d'enquête pour rendre compte le mieux possible de l'existence de ce continuum géolinguistique. Il n'est pas question ici de mettre en cause la valeur heuristique du modèle du continuum, à condition de prendre conscience de l'idéalisation sous-jacente du fait de la réduction méthodologique opérée et de la mise à l'écart du troisième axe de continuité, celui du continuum social. Ce modèle, cependant, assez pertinent pour décrire le continuum dialectal hérité lorsqu'une masse continue de locuteurs dialectophones unilingues ou diglottes coexistait avec des élites urbaines francisées plus ou moins unilingues, convient-il à une situation où les dialectes, en régression dramatique, ne concernent plus que des poches rurales résiduelles dans une société largement dominée par les centres urbains entièrement francophones ? La question mérite d'être posée. Pour notre part, si une description des français régionaux est pertinente, elle ne peut pas s'appuyer sur le même modèle que la description dialectologique. Elle doit au contraire d'une part construire un modèle prenant en compte la notion de centre de rayonnement urbain et d'autre part mener une réflexion sur le concept de communauté linguistique, c'est-à-dire un modèle qui postule l'existence de variétés tendanciellement unifiées à l'échelle de territoires structurés par les centres urbains où des normes régionales émergent en interaction avec la norme centrale. Le modèle descriptif du continuum spatial postulé par la géographie linguistique est donc contredit par cette nouvelle représentation de la variation linguistique, nécessaire me semble-t-il, pour faire émerger des concepts pertinents pour une réflexion sur les français régionaux. Or les dialectologues qui se sont essayés à la description des français régionaux sont restés fidèles à la représentation de la variation en termes de continuum géographique comme l'attestent d'ailleurs les titres même de certaines études : « Mots du Nord-Dauphiné recueillis à Meyrieu-les-Étangs » [40] « Les régionalismes du français parlé à Vourey, village dauphinois » [61] « Mots de Gap » [30] qui, par la localisation précise tiennent à bien spécifier l'extension réduite de la variété décrite, preuve de modestie certes, mais aussi signe de la persistance de la notion de « parler » issue de la dialectologie, étroitement liée au modèle du continuum.

Le troisième obstacle, d'ordre institutionnel cette fois, tient aux pesanteurs inévitables pour une discipline ancienne, auréolée par des travaux prestigieux servant de modèles aux successeurs, mais marqués par les cadres conceptuels de l'époque où ils sont nés, pesanteurs qui se manifestent par des difficultés à remettre en cause le cadre théorique ancien, des méthodologies bien rodées, des réticences à prendre en compte des réalités nouvelles, en particulier, l'aspect résiduel de la réalité dialectale et les nouvelles réalités sociolinguistiques, spécialement urbaines. Les réticences de certains dialectologues devant le nouveau champ disciplinaire des français régionaux sont souvent explicitement exprimées, et celles-ci s'appuient sur les incompatibilités théoriques que nous avons cherché à mettre à jour,

mais le non-dit difficilement exprimable est à chercher dans la méfiance de chercheurs devant un objet de recherche qui suppose d'autres méthodes et d'autres cadres théoriques que ceux auxquels ils sont habitués ; d'où la tentation de ramener l'inconnu au connu sensible dans certains titres « Le parler provençal » [12], le « Parler bordelais » [57], le « Français de Carcassonne » qui évite le terme suspect de « français régional ». D'ailleurs certains n'ont pas hésité à refuser un statut d'objet scientifique au « français régional » :

« Quelques linguistes pensent qu'entre le dialecte immédiatement issu de la latinisation selon des évolutions propres à la région et le français officiel qu'ils appellent parfois *standard* mais qu'il vaut mieux appeler le *français commun* ou le *français* tout court, il existe une langue à part, produit de l'hybridation entre le dialecte et le français. Cette langue à part, différente à la fois du dialecte et du français serait le français régional, mais il n'en est pas ainsi. La locution *français régional* n'est qu'une commodité d'expression pour parler de l'ensemble des particularités linguistiques qui distinguent l'usage français d'un lieu ou d'une région donnée. [...] Ce français régional n'existe pas, personne ne le parle nulle part, même s'il est vrai que l'usage français est partout marqué de particularités » [61, p. 19].

Cette citation a le mérite de synthétiser toutes les réticences et les conceptions sous-jacentes à l'éventuel examen du français régional par la tradition dialectologique française. Alors pourquoi trouve-t-on une présence assez considérable des dialectologues français dans les entreprises récentes de description des français régionaux si ceux-ci sont aussi réticents devant ce nouveau champ d'étude ? C'est, selon nous, que, devant la quasi-disparition des « patois » en France, alors même qu'un mouvement de revendications régionales s'affirme, la demande sociale d'une description, notamment lexicographique des français régionaux, se manifeste, ne serait-ce qu'au plan éditorial, ainsi de cette collection de *Dictionnaires du français régional de...* (Bonneteau, Paris) qui annonce déjà cinq titres et qui a déjà enrôlé plusieurs dialectologues qui s'étaient illustrés autrefois dans la description des patois régionaux.

Cela vaut pour l'ensemble français mais demande de sérieuses retouches pour ce qui concerne la francophonie « héritée » (Bal, 1975) hors de France (Europe et Amérique du Nord). On trouve en effet de nombreux traits qui donnent une place originale aux linguistes canadiens, belges et suisses dans la linguistique française et opposent ceux-ci à la tradition dialectologique française telle que nous venons de la présenter.

Premièrement, c'est très tôt que certains linguistes originaires de ces pays se sont penchés sur ce qui allait devenir la problématique des français régionaux. Nous signalerons pour mémoire le très considérable *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et de Suisse romande* de W. Pierrehumbert paru en 1926 mais de conception plus ancienne [42], le *Glossaire du parler français du Canada* préparé par la Société du parler français au Canada et paru en 1930 [56]. Quand on pense que la réflexion des linguistes français autour des français régionaux a pris son essor au cours des années 1970, on s'étonnera de la précocité de nos collègues hors de France sur cette question.

C'est que ces zones de la francophonie « héritée » mais « hors de France » sont travaillées par un souci de légitimation des variétés de français en usage. Aussi la réflexion des linguistes canadiens et surtout belges, un peu moins nettement pour les linguistes suisses, a longtemps été encombrée par un discours légitimateur de la variété par rapport à la norme internationale issue de l'Hexagone, réflexion historiquement datée. Nous n'aurons pas l'inélégance de pointer les nombreux traits marquant avant tout un souci de légitimation de l'authenticité « française » des traits de la variété décrite sensibles dans les textes de présentation de certains inventaires ou dans des articles, plus récents, de linguistes de renom. Bornons-nous à dégager les problématiques sous-jacentes à cette volonté précoce de mettre en évidence l'existence de variétés régionales individualisées de français hors de France. Et

c'est bien le mérite incontournable qu'il faut reconnaître à ces études et ces textes précurseurs. Nous résumerons cependant la problématique implicite à ces études par la tension entre une attitude normative inconsciente et l'embarras théorique à constituer ce champ de recherche en objet scientifique.

Par attitude normative inconsciente, nous faisons référence aux justifications du champ de recherche par la nécessité d'étendre la « francophonie de référence » (dans les dictionnaires, les grammaires descriptives-normatives) aux « particularités » lexicales, morpho-syntaxiques « en usage hors de France » tout aussi « légitimes » que les « particularités » qui ont servi de base à l'élaboration de la norme centrale. C'est ainsi que le recueil des « canadianismes », « helvétismes », « belgicismes » est justifié soit par l'authenticité de sa forme (lexèmes « de bon aloi » c'est-à-dire conformes aux règles de formation ou présents dans d'autres secteurs de la francophonie, tournure conforme au système ou attestée ailleurs) soit par son rendement communicatif (signifié absent dans les dictionnaires de référence). Au fond, si cette tendance s'exerçait sans concurrence, elle aboutirait à annexer aux instruments normatifs légitimes (dictionnaires, grammaires du bon usage) des formes recueillies dans ces zones et intégrées à la norme centrale et par conséquent dérégionalisées. Mais les descriptions de ces français régionaux pris en charge très tôt par des linguistes de formation académique se sont trouvées problématisées dans des cadres théoriques internationaux c'est-à-dire issus de la linguistique historico-comparative, du structuralisme, plus récemment de la sociolinguistique. On retrouve donc dans la théorisation, partielle, de ces descriptions ou programmes de description les mêmes difficultés à trouver une définition rigoureuse de l'objet constitué et les mêmes hésitations à le nommer depuis le terme d'« usances de la francophonie » proposé par M. Piron [43] jusqu'au terme de « parler » issu de la dialectologie française et abondamment utilisé pour ne pas avoir à recourir à celui de « français régional », serpent de mer des linguistiques historique et structurale. Mais plus significative apparaît la difficulté à penser le processus normatif en cherchant à contourner la difficulté par une inflation terminologique pour éviter le terme de « norme » dont la définition ne peut être que sociale. De « français de référence » à « français central » en passant par « français neutralisé » et « français général » pour ne pas avoir à définir la norme française centrale par la réalité socio-historique qui la sous-tend et la justifie et donc avoir à reconnaître son arbitraire pour ainsi dire congénital tant est grand le légitimisme fondamental dans les périphéries de la francophonie. Penser le processus normatif serait cependant ouvrir la possibilité d'émergence de « normes endogènes » et commencer à pouvoir théoriser le concept de « français régional » en sortant d'une problématique internaliste pour ouvrir la réflexion sur la prise en compte des représentations dans la définition des variétés qu'on se propose de décrire.

Cela dit, il ne faut pas trop généraliser et certains auteurs ont assez tôt posé les problèmes théoriques, en porte à faux avec le structuralisme, notamment par l'obligation de prendre en compte le concept (?) de norme cependant que d'autres comprenaient vite qu'on ne pouvait parler de « français régional » sans l'envisager dans les processus qui l'expliquent et en rendent compte : entre autres le phénomène de contact de langues.

De ce point de vue, les premières descriptions du français d'Afrique (et notamment le projet IFA) ont fait l'économie de ces douloureuses interrogations sur la légitimité des variétés décrites, certaines se sont situées d'emblée dans une perspective sociolinguistique qui a tout de suite fait la part belle à une réflexion sur le rapport à la norme des locuteurs des variétés envisagées [37]. De fait, beaucoup d'études portant sur le (les ?) français d'Afrique font référence à la problématique créoliste qui, pour notre secteur, est la plus pertinente. Dans la mesure où le projet IFA est exclusivement lexicographique et où il se place dans une perspective de description différentielle sur corpus constitués principale-

ment à partir des productions écrites lesquelles sont identifiées ensuite « sociolinguistiquement », il est difficile de considérer que cette tentative d'approche de ce qui ne s'est pas défini comme « français régional » apporte une réponse décisive à notre quête de définition des FR. En revanche, dans la préface qu'il donne en guise d'introduction à l'édition de *l'Inventaire IFA*, W. Bal fait allusion à « l'émergence de normes locales » (p. XII) allant dans le sens d'une approche des français d'Afrique en termes de variétés régionales. Cette problématique des « normes endogènes » nous paraît précieuse et rejoint un aspect central de la problématique créoliste.

Il nous faut donc en venir aux études créolistes qui, pour notre secteur, sont les plus pertinentes. En fait tous les travaux portant sur les créoles de la zone sont à prendre en compte en y ajoutant d'autres études sur la Caraïbe, notamment le texte précurseur de G. Hazaël-Massieux [31]. En ce qui concerne la partie plus proprement linguistique, le texte fondateur de Chaudenson [18] est incontournable notamment pour les problèmes d'origine. En revanche, pour l'étude des FROI proprement dite, les admirables suggestions de Chaudenson [19] doivent être reprises non sans examen, car l'auteur, à l'époque focalisé sur l'étude des créoles, a laissé passer, à mon sens, quelques simplifications et généralisations discutables : c'est notamment le silence sur la distinction français endolingue/exolingue à Maurice, à notre avis fondamentale pour comprendre le « paradoxe de la francophonie mauricienne ».

L'article s'attarde d'autre part sur un FR à la Réunion intermédiaire entre « français standard » et « français créolisé », caractéristique de locuteurs francophones L1/créolophones L2 ; mais il me semble que ceux-ci se rapprochent davantage des néofrancophones mauriciens que des francophones endolingues ; en tout état de cause, il n'est fait aucun sort particulier à une éventuelle francophonie endolingue et à une variété de FR de la Réunion héritée, aussi ancienne que le créole réunionnais, le FR présenté dans l'article semble plutôt issu du contact de langues : français/créole. Curieusement, dans sa thèse, Carayol [16] ne s'attarde guère sur une définition du FR de la Réunion qu'il appelle prudemment d'ailleurs « français parlé à la Réunion » ; en fait le « français parlé à la Réunion » y est considéré comme élément de la diglossie franco-créole et non comme une éventuelle variété d'un groupe francophone endolingue ou « néofrancophone », l'auteur parlera plus justement « d'usage linguistique » que de variété et explicite scrupuleusement ses procédures de sélection des témoins et de constitution de corpus. Finissons ce tour d'horizon bibliographique en signalant, pour regretter leur manque de pertinence, les deux articles de Valdman [62] sur le français à Madagascar. On s'aperçoit alors que la problématique concernant les FR en général et les FROI particulièrement reste largement ouverte et que, si tout n'est pas à faire, il reste un large champ d'investigation et de découverte. Pour ce qui concerne le projet AUPELF-UREF, on aura garde d'oublier les leçons toujours actuelles des « grands ancêtres » qui ont livré leur réflexion sur les problèmes de lexicologie-lexicographie françaises (Wagner, 1970 ; Guilbert, 1974).

Lexicographie, définitions du « français régional » et problèmes d'application à la zone indianocéanique du concept de FR

Qu'en est-il des conceptions qui président actuellement aux collectes lexicographiques de français régional dans la zone indianocéanique qui nous concerne ? Pour ce qui est d'un article [20] à vocation essentiellement pédagogique, l'auteur a le mérite de poser déjà les problèmes de description des FR de la zone mais, étant donné l'orientation première (fournir

du matériel didactique), il ne peut pas aborder de front la définition du FRM. On remarquera cependant que, si toutes les études sur les créoles de la zone envisagent la présence de FR, aucune d'elles ne cherche vraiment à approfondir le mode d'existence et les contours de ces variétés. R.A. Papen (1978) signale scrupuleusement pour chaque île de la zone un *regional french* mais s'en tient à des généralités linguistiques (essentiellement phonologiques) et sociolinguistiques (essentiellement socio-ethniques) mais se garde bien de s'appesantir.

Même prudence et même description concernant l'existence et la définition d'un FRRÉ dans l'étude parue sept ans plus tard sur *Les particularités lexicales du français réunionnais* [17]. On trouve cependant la déclaration suivante concernant le FR :

Le corpus est constitué de textes en français régional réunionnais, ce dernier étant défini ici, d'une manière très simpliste et simplement pragmatique, comme la langue dans laquelle les locuteurs réunionnais produisent leurs discours, quand ils choisissent de le faire en français et non en créole (p. 6). On rendra encore hommage à la modestie et à la prudence du propos en remarquant que, par sa visée pédagogique explicite, la tentative de description lexicographique n'a nul besoin de postuler l'existence d'une variété de FR.

Nous nous trouvons donc en face d'un état des lieux relativement vierge sur le plan de la problématisation du français régional, mais nous disposons des résultats non négligeables de travaux antérieurs tout à fait fiables, y compris, ce qui n'est pas négligeable, tous les travaux dialectologiques et lexicographiques du domaine créole tout à fait nécessaires pour une entreprise de description des français régionaux de la zone, ne serait-ce que pour leur fonction distinctive.

Pour ce qui concerne le projet de description proprement dite du (des) français de la zone, la distinction français endolingue/exolingue élaborée lors de notre première description du FRM [5] nous semble particulièrement pertinente pour rendre compte d'une part de la spécificité des francophonies insulaires de la zone (et notamment des fortes différences avec les « néofrancophonies » africaines), d'autre part des distinctions essentielles (sur fond d'analogies et recoupements) à faire entre les quatre « terrains » d'enquête (Réunion ; Maurice ; Seychelles ; côte est de Madagascar).

Le terme « endolingue » apparaît sous la plume de R. Porquier (1984) dans son intervention au colloque *Acquisition d'une langue étrangère III* (Neuchâtel, sept. 1982). Dans la perspective de ce linguiste « acquisitionniste », il s'agit de caractériser une situation de communication définie comme « celle qui s'établit entre individus ne disposant pas d'une L1 commune » par opposition à la communication « endolingue » entre individus de même langue maternelle (p. 17).

Nous avons repris cette distinction [5, pp. 62-69] en l'appliquant, peut-être abusivement, aux variétés de français en usage à l'île Maurice pour opposer la variété présente dans les situations de communication où le français est le code commun de locuteurs mauriciens francophones L1 (« français endolingue », en précisant qu'à Maurice un locuteur francophone L1 est souvent aussi créolophone L1), aux variétés présentes dans les situations de communication où les locuteurs (ou une partie des locuteurs) sont francophones L2 (« français exolingues »). Nous décidions de nous concentrer essentiellement sur la description du « français endolingue ». Ces choix de qualification et d'exclusion se justifiaient à nos yeux par la constatation que « la variété endolingue », du fait d'une certaine stabilité, présentait des régularités permettant sa description, alors que les « variétés exolingues » du fait de leur nature d'« interlangues » par définition instables (même si, figées en « entrelangues », elles pouvaient acquérir une dimension sociale) ne permettaient pas une description aussi tangible. On saisit immédiatement le détournement de concept, lorsque les adjectifs « exo- » et « endolingue » appliqués d'abord à des situations de communications se retrouvent qualificatifs de « variétés de langue », c'est-à-dire de réalités de tout autre nature, dans le

premier cas catégories de discours, dans l'autre « faits de langue » pour reprendre l'incontournable/discutable opposition saussurienne même, revue et corrigée par le point de vue sociolinguistique.

La distinction endolingue/exolingue, pour contestable qu'elle paraisse dans la mesure où elle travestit en partie l'usage qu'en faisait R. Porquier, nous a paru cependant pertinente pour notre propos. Les arguments ne manquent pas pour justifier une distinction *français endolingue/français exolingue* dans la situation mauricienne ; à commencer par l'opinion des membres de la communauté linguistique qui ne seront pas les derniers à admettre qu'elle recouvre une réalité évidente pour les locuteurs concernés (aussi bien les francophones L1 que L2) ; on soulignera ensuite la possibilité de cerner les régularités dans les pratiques linguistiques francophones endolingues, ouvrant la voie à la description d'une variété autonome conforme au système de la langue française, tirant sa spécificité d'un certain nombre d'écarts par rapport à la norme du français standard, érigeant donc cette variété en français régional comme on a pu le faire pour d'autres variétés endolingues (français de Québec, de Suisse romande, etc.), alors que les variétés exolingues observables à Maurice se définissent au contraire, comme les « acquisitionnistes » l'ont montré pour les interlangues d'apprenants, par une grande instabilité et l'impossibilité de les décrire comme variétés régulières. On avancera enfin l'hypothèse que ce français endolingue, emblème d'identification de la communauté francophone mauricienne, même contesté-concurrencé (discrètement) par des variétés plus proches du standard propres à certains « néofrancophones », sert quand même de norme à ceux des francophones L2 qui ne sont pas figés dans des « entrelangues » fossilisées, et basculent éventuellement dans la « néofrancophonie ».

À la Réunion, le français a toujours été présent, d'abord sous forme(s) dialectale(s) importée(s) par des locuteurs francophones, ensuite comme variété haute d'une communauté plus ou moins unifiée dans ses pratiques linguistiques. Il semble donc bien que nous soyons dans un cas de figure proche de la situation mauricienne. De fait, la francophonie réunionnaise (en interaction, bien sûr, comme à Maurice, avec une créolophonie de masse) est une réalité peu contestable. La situation, cependant me semble différente de la situation mauricienne sur plusieurs points, car il n'est pas sûr qu'aujourd'hui en tout cas, le groupe de francophones autochtones constitue, comme à Maurice, un groupe de référence, de légitimité francophone. Si « norme endogène » il y a à la Réunion, elle est sérieusement battue en brèche par la norme du français standard incarnée physiquement (et fantasmatiquement) par la présence d'une population d'origine métropolitaine assez importante démographiquement et occupant des postes stratégiquement importants dans la diffusion de la norme linguistique (enseignement, administration, postes techniques à haute qualification, etc.). D'autre part, ce qui fait obstacle surtout à la stabilisation et à l'identification d'un français régional endolingue aussi spécifique qu'à Maurice, c'est l'existence d'un continuum créole-français à la Réunion, peu contestable dans la réalité des pratiques linguistiques, objet même d'une prise de conscience assez répandue chez les locuteurs, alors qu'à Maurice, sauf exception bien sûr, les locuteurs ont conscience du *code-switching* même si la prise de parole en français chez certains locuteurs francophones exolingues aboutit à une interlangue souvent plus proche du créole que du français (il est probable cependant que l'allocutaire endolingue éventuel ait conscience de l'échec de son interlocuteur, mais n'en laissera rien paraître : [5, p. 61]). La diglossie français-créole à la Réunion n'est pas de même structure qu'à Maurice : on peut considérer qu'à la Réunion, si l'on fait abstraction du petit groupe « grand blanc » qui n'a guère compté dans les profonds bouleversements sociolinguistiques des trois dernières décennies, c'est toute une société créolophone qui a été soumise à la pression francophone institutionnelle avec des effets inégaux mais structurellement analogues ; la francophonie endolingue réunionnaise, dans la mesure où elle

existe à la Réunion (moyenne et petite bourgeoisie de Saint-Denis essentiellement) est très largement « néofrancophone », c'est-à-dire, dans la plupart des cas avec comme « cible » (autrement dit une « norme subjective » cf. [4]) une variété standardisante ; comme nous avons cherché à le montrer [5, pp. 137-140] il n'en est pas de même des francophones endolingues mauriciens.

En revanche, les francophones endolingues des Seychelles et de la côte est de Madagascar constituent des communautés résiduelles, fragiles et fortement dépendantes des bouleversements sociopolitiques contemporains. La situation aux Seychelles reproduit, à bien plus petite échelle (et abstraction faite du poids de la population indienne à Maurice) la situation mauricienne pour ce qui est du rapport francophonie endolingue/ masse créole. Cependant, du fait des faibles effectifs en présence et de l'émigration massive des couches de population blanche et/ou francophone dans la dernière période, la francophonie endolingue aux Seychelles est fragilisée sinon marginalisée (il serait intéressant d'étudier les nouveaux rapports de force en train de s'établir entre le groupe des francophones autochtones et la nouvelle population francophone étrangère appuyée par le poids symbolique et institutionnel des organismes d'aide au développement dans la représentation des francophones exolingues seychellois).

La situation malgache est encore plus complexe. S'il y a eu une francophonie endolingue florissante sur la côte Est jusqu'aux bouleversements de 1972 (Tamatave et Diego Suares essentiellement), ce que je crois, elle peut être considérée comme tout à fait digne de comparaison avec la francophonie mauricienne bien que plus composite (elle est le point de rencontre d'une francocréolophonie à la fois réunionnaise et mauricienne et d'une francophonie coloniale, comme l'attestent les apports lexicaux dans ce qui reste de français régional). Dans l'océan Indien de l'entre-deux-guerres, Tamatave fut sans doute la ville « créole » la plus brillante de la région (du point de vue démographique et économique tout au moins). On sait qu'à présent cette francophonie est résiduelle, voire clandestine ; il appartiendra à l'étude lexicale et au travail de thèse de C. Bavoux d'en faire le bilan. Le problème se pose de savoir si cette réalité sociolinguistique et « philologico-linguistique » (l'hypothétique FRMAD) a sa place dans notre collecte des « particularités lexicales des/du FROI ». Je le crois car les informations diachroniques-résiduelles apportent souvent les pièces éclairantes du puzzle que nous cherchons à constituer/reconstituer : la francophonie « indianocéanique » (réalité surtout historico-théorique) dans sa très incomplète systématité, ses divergences-ressemblances, ses inégalités de développement.

Conséquences lexicographiques

Nous ne pouvons donc en rester à la conception qui présidait à la définition du corpus de textes en FR réunionnais pour l'élaboration des *Particularités du français réunionnais* [17], bien que ce travail soit incontestablement à la source des études ultérieures sur le/les FROI. Notre définition du FR dans la zone, à partir d'une description sociolinguistique des communautés linguistiques de la zone, prend appui sur l'existence de communautés de locuteurs endolingues héritées, en voie de structuration, de restructuration (voire de décomposition comme dans le cas magalche), à la source de normes endogènes structurant les productions langagières en français des locuteurs concernés.

Cela n'est évidemment pas sans conséquence sur le recueil des données lexicographiques. C'est ainsi qu'on peut s'appuyer, avec prudence, sur la compétence des locuteurs endolingues, non seulement pour le contrôle des données recueillies, mais aussi pour le recueil lui-même de ces données.

À l'inverse, tout item lexical recueilli différenciellement par confrontation avec les outils de référence du FS dans un « discours, quand (un locuteur a) choisi de le faire en français » ne suffit pas pour son accueil *de facto* dans notre nomenclature. Cette « déviance » par rapport à la norme légitime du FS ne suffit pas à attester son appartenance au FR, à la description différentielle duquel vise notre entreprise. Outre son éventuel trait d'oralité non spécifique de la zone (d'où son absence d'attestation dans les outils de référence du FS), on peut imaginer qu'il s'agisse d'une création individuelle et/ou éphémère, non socialisée, c'est-à-dire non assumée par la communauté sociolinguistique concernée.

Les sources de recueil des données lexicales sont donc, d'une part, le corpus des productions écrites ou orales passées au crible du « jugement d'acceptabilité régionale » obtenu auprès des locuteurs natifs sollicités ou participant à la recherche, d'autre part, la production, par les locuteurs natifs d'items lexicaux obtenus par enquêtes lexicales systématiques donc à partir de corpus induits. Nous ne développons pas ici tous les problèmes rencontrés ailleurs concernant la relation informateur-chercheurs de moindre pertinence ici.

Ce qui mérite plutôt notre attention, c'est la mise en place d'un concept de FR défini comme variété linguistique structurée par des normes endogènes dans la double dimension d'un corpus, c'est-à-dire de productions langagières attestant la mise en œuvre de ces normes et les représentations des locuteurs de cette variété qui construisent leur identité par la connaissance-méconnaissance-reconnaissance de ces normes.

La description totale de tous les traits constitutifs d'une quelconque variété définie ainsi n'est guère envisageable puisqu'elle suppose la reprise d'une bonne part des traits constitutifs du français général dont la norme du FS qui structure, dans certaines conditions de communication, la production langagière des locuteurs de la variété envisagée. Aussi, surtout en ce qui concerne le lexique, devons-nous nous contenter d'une description différentielle isolant de manière artificielle, mais fonctionnelle du point de vue lexicographique, le vocabulaire spécifique du vocabulaire général, mais cela ouvre un autre chapitre de notre réflexion sur les principes descriptifs qui orientent notre tentative de description des FROI. Le but de notre intervention était surtout de dégager, à partir de la revue critique des conceptions du FR qui se dégagent de ce qu'on peut lire sur cette question dans la littérature linguistique, une définition du FR éclairant notre démarche.

Références

1. Allières J. (1981). Les Français régionaux de France. In : CILF/OLF, pp. 151-155.
2. Baggioni D. (1984). Problématiques différenciées pour l'élaboration d'un dictionnaire bilingue créole/français à la Réunion et à Maurice (en collab. avec Armand A. et Virahsawmy D.). *Lexique 3*, Presses universitaires de Lille, Villeneuve d'Ascq, pp. 147-157.
3. Baggioni D. (1987). *Francophonie et multiculturalisme en Australie*. L'Harmattan, Paris, coll. Espaces francophones, 102 p.
4. Baggioni D. (1988). Conversation exolingue et normes. In : *S'approprier une langue étrangère...* Actes du VI^e colloque international Acquisition d'une langue étrangère, Aix-en-Provence, juin 1986 (en collab. avec Py B., Neuchâtel). Blanc H., Le Douaron M., Véronique D., eds. Didier Érudition, Paris, p. 72-81.

5. Baggioni D., Robillard D. de (1990a). Répertoire linguistique et représentations chez les francophones de l'île Maurice. In : *Présence francophone*, Québec, n° 37, pp. 37-67.
6. Baggioni D., Robillard D. de (1990b). *Ile Maurice, une francophonie paradoxale*. L'Harmattan, Paris, coll. Espaces francophones, 187 pp.
7. Beauchemin N., Martel P., Théoret M. (1983). *Vocabulaire du québécois parlé en Estrie*, Université de Sherbrooke.
8. Bernet C., Rézeau P. (1990). *Dictionnaire du français parlé*. Éd. du Seuil, Paris.
9. Blanche-Benveniste C., Jeanjean C. (1987). *Le Français parlé*. INaLF-Didier érudition, Paris.
10. Blanchet P. (1991). *Dictionnaire du français régional de Provence*. Bonneton, Paris.
11. Bouvier J.-C., Martel C. (1982). *Anthologie des expressions en Provence*. Rivages, Marseille.
12. Bouvier J.-C., Martel C. (1988). *Le Parler provençal*. Rivages, Marseille.
13. Bovet L. (1986). Le Français en Suisse romande, caractéristiques et aperçu littéraire. In : *Présence francophone*, Québec, n° 29, pp. 7-26.
14. Brun A. (1947). *Parlers régionaux. France dialectale et unité française*. Didier, Paris-Toulouse.
15. Brun A. (1987). *Le Parler marseillais : Étude de parler régional*. Bibl. de l'Inst. hist. de Provence, Marseille (réédition J. Laffitte, Marseille).
16. Carayol M. (1977). *Le Français parlé à la Réunion : phonétique et phonologie*. Thèse Toulouse, Atelier de Lille III, Diffusion H. Champion, Paris, 633 pages.
17. Carayol M. (1985). *Particularités lexicales du français réunionnais* (en collab. avec Armand. A., Baggioni D., Lauret D., Mathieu M.). Nathan, Paris, 391 pages.
18. Chaudenson R. (1974). *Le Lexique du parler créole de la Réunion*. H. Champion, Paris.
19. Chaudenson R. (1979a). Le Français dans les îles de l'océan Indien (Mascareignes et Seychelles). *Le Français hors de France*, Valdman, ed., pp. 543-617.
20. Chaudenson R. (1979b). À propos d'un lexique des particularités du français à l'île Maurice. *Pédagogie du français*, Cahiers du Centre universitaire de la Réunion, 10, pp. 133-141.
21. Chaudenson R. (1979c). *Les Créoles français*. Nathan, Paris.
22. Chaudenson R. (1989). *Créoles et enseignement du français*. L'Harmattan, Paris, coll. Espaces francophones.
23. Chaudenson R. (ed.) (1978). *Les Parlers créoles, Langue française*, 37. Larousse, Paris.
24. CILF/OLF (1981). *Actes du colloque « Les français régionaux »*. Conseil de la langue française, Gouvernement du Québec.
25. Corbeil J.-C. (1976). Note sur le rapport entre le français et le franco-québécois. *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques*. CIRB, Presses de l'université Laval, Québec, pp. 16-35.
26. Corbeil J.-C. (1986). *Langues et usages des langues*. Recueil de textes, Conseil de la langue française, Québec.
27. Desmarais N. (1969). *Le Français à l'île Maurice. Dictionnaire des termes mauriciens*. Port-Louis.
28. Doppagne A. (1981). Le Français régional de Belgique. In : CILF/OLF, pp. 169-180.
29. Dubuc R., Boulanger J.-C. (1983). *Régionalismes québécois usuels*. CILF, Paris.
30. Germe G., Lucci V. (1985). *Mots de Gap*. Ellug, Grenoble.
31. Hazaël-Massieux G. (1978). Approche socio-linguistique de la situation de diglossie français-créole en Guadeloupe. *Les Parlers créoles*, Chaudenson, ed. *Langue française*, 37. Larousse, Paris, pp. 106-118.
32. Knecht P. (1979). Le Français en Suisse romande : aperçus linguistiques et sociolinguistiques. In : *Le Français hors de France*, Valdman, ed., pp. 249-258.
33. Laronde M. (1990). Le Français régional de France lieux du discours. In : *Présence francophone*, Québec, n° 37, pp. 19-36.
34. Lepelley R. (1989). *Dictionnaire du français régional de Basse-Normandie*. Bonneton, Paris.

35. Manessy G. (1978). Le Français d'Afrique noire, français créole ou créole français ? *Les Parlers créoles*, Chaudenson, ed. *Langue Française*, 37, Larousse, Paris, pp. 91-105.
36. Manessy G. (1979). Le Français en Afrique noire, faits et hypothèses. *Le Français hors de France*, Valdman, ed., pp. 333-362.
37. Manessy G., Wald P. (1984). *Le Français en Afrique noire, tel qu'on le parle, tel qu'on le dit*. L'Harmattan, Paris, coll. IDERIC, 117 p.
38. Manessy G., Wald P. (eds) (1979). *Normes, plurilinguismes, situations*. L'Harmattan, Paris, collection IDERIC.
39. Martin J.B. (1989). *Dictionnaire du français régional du Pilat*. Bonneton, Paris.
40. Martin J.B., Pellet J. (1987). *Les Richesses du français régional*. Mots du Nord-Dauphiné recueillis à Meyrieu-les-Étang. Éd. du CNRS, Paris.
41. Nouvel A. (1978). Le Français parlé en Occitanie. *Connaissance de l'Occitanie*, 3. Editas, Montpellier.
42. Pierrehumbert W. (1926). *Dictionnaire du parler neuchâtelois et de Suisse romande*. Attinger, Neuchâtel (reproduction 1978).
43. Piron M. (1975). Pour un inventaire général des « usances » de la francophonie, *Bulletin de l'Académie royale de langue et littérature françaises de Belgique*, LIII, 2, pp. 111-122.
44. Poirier C. (1983). L'Intrication des mots régionaux et des mots du français général dans le discours québécois. *Langues et linguistique* (Université Laval), n° 9, pp. 47-67.
45. Poirier C. (1985). *Dictionnaire du français québécois*, volume de présentation. Presses de l'université Laval.
46. Racelle-Latin D. (Coord.) ; Équipe du projet IFA (AELIA) (1980-1987). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*. AUPELF/ACCT, Montréal.
47. Rauville C. de (1967). *Lexique des mauricianismes à éviter*. Port-Louis, 117 p.
48. Rézeau P. (1986). *Matériaux pour l'étude des régionalismes du français*. 2. Bibliographie des régionalismes du français et extraits d'un corpus d'exemples. Klincksieck, Paris.
49. Rézeau P. (1990). *Dictionnaire du français régional de Poitou-Charentes et de Vendée*. Bonneton, Paris.
50. Rey A. (1972). Norme prescriptive, normes d'usages. *La Norme linguistique, Langue française*, 37, pp. 17-24.
51. Robillard D. de (1990a). Forme, sens, identité : une approche linguistique et sociolinguistique du français régional mauricien. *Forme-sens/Identité*, Baggioni/Marimoutou, eds., pp. 27-43.
52. Robillard D. de (1990b). Dynamique des langues, dynamiques des identités : le cas de la communauté de langue première française à l'île Maurice. *Vivre au pluriel*, Alber/Wattin, eds., St-Denis, URA 1041 du CNRS, pp. 33-61.
53. Schule E. (1981). Le Français régional de Suisse. In : CILF/OLF 1981, pp. 181-193.
54. Séguy J. (1951). *Le Français parlé à Toulouse*. Privat, Toulouse.
55. Snyder E., Valdman A. (1976). *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques*. Presses de l'université Laval, Québec.
56. Société des parlers français du Canada (1930). *Glossaire du parler français du Canada*, réimpression 1968. Presses de l'université Laval.
57. Suire G. (1988). *Le Parler bordelais*. Rivages, Marseille.
58. Taverdet G. et D. (1977). *Les Français régionaux*. Colloque sur le français parlé dans les villages de vigneron. Klincksieck, Paris.
59. Taverdet G. et D. (1989). *Dictionnaire du français régional de Bourgogne*. Bonneton, Paris.
60. Tuaille G. (1977). Réflexions sur le français régional. *Les Français régionaux*, Taverdet G., Straka G., eds. Klincksieck, Paris, p. 7-29.
61. Tuaille G. (1983). *Matériaux pour l'étude des régionalismes du français*, 1. Les régionalismes parlés à Vourey. Klincksieck, Paris.

Réflexions sur le concept de français régional

62. Valdman A. (Dir.). (1979). *Le Français hors de France*, (en collaboration avec Manessy G., Chaudenson R., H. Champion, Paris, 688 pages.
63. Warnant R. (1973). Dialectes du français et français régionaux. *Langue française, Les Parlers régionaux*, 18, Lerond A., ed. Larousse, Paris, pp. 100-125.

10

Le concept de particularité lexicale : éléments de réflexion

D. de ROBILLARD

IECF, URA 1014 du CNRS, Université de Provence, France

Préambule

Opportunité de cette réflexion

On peut se demander s'il est encore vraiment nécessaire de réfléchir au concept de *particularité lexicale* alors que nombreux sont les travaux qui ont été effectués dans ce domaine, et cela depuis un certain nombre d'années déjà, tant en France qu'au Québec, ou à propos de l'Afrique (*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*), ce qui semble attester d'une conceptualisation et d'une opérationnalisation avancées.

Trois raisons justifient à nos yeux la présente réflexion :

1. La nécessité qu'il y a pour tout projet de faire le point sur les problématiques et les méthodes mises en œuvre, pour clarifier, à usage « interne », ces aspects, avant de passer à des travaux de terrain. C'est une justification faible dans la mesure où cette finalité interne

Après la présentation orale de ce texte à Nice (différente déjà de la version écrite), et les nombreuses discussions qui ont eu lieu à Nice, et à la réunion préparatoire de Venelles, nous avons le sentiment que ce texte est déjà assez inadéquat, en particulier parce que s'y entrecroisent des considérations générales, et des propositions ciblées sur le projet de description lexicographique des français de l'océan Indien, aspects qui doivent être séparés clairement. Le temps faisant défaut pour réécrire ce texte entièrement, nous le soumettons avec des modifications superficielles seulement, renvoyant à plus tard une discussion plus générale et plus complète des perspectives qui se sont dégagées des débats de Nice.

n'explique pas que l'on vienne faire état, devant une assemblée scientifique, d'une réflexion, qui, somme toute, et dans le meilleur des cas, ne peut aboutir qu'à une synthèse de théories déjà connues. Si telle était la seule utilité de ce travail, il ne mériterait pas d'être présenté aux Journées scientifiques de l'UREF.

2. La nécessité de s'assurer que les modèles déjà utilisés ailleurs, et antérieurement, ne méritent pas une réactualisation, à la lumière de travaux théoriques effectués postérieurement à l'élaboration de ces modèles.

3. L'obligation, en bonne méthode, de veiller à ce que des problématiques élaborées pour des terrains autres peuvent légitimement être mises à contribution pour des terrains nouveaux, peut-être différents de ceux pour lesquels celles-ci avaient été mises au point.

Les deux dernières raisons seules expliquent que cette réflexion soit portée à la connaissance de chercheurs dans le domaine des français périphériques, de lexicologues et de lexicographes, dont le soutien critique nous sera indispensable.

Limites de cette réflexion

Ce travail d'approche sera résolument synchronique et limité au concept de particularité lexicale. On se doute bien que l'on peut difficilement parler de « particularité lexicale » sans toucher au concept, connexe, de « français régional »¹, que l'on peut se représenter comme englobant celui de « particularité lexicale », selon le schéma suivant :

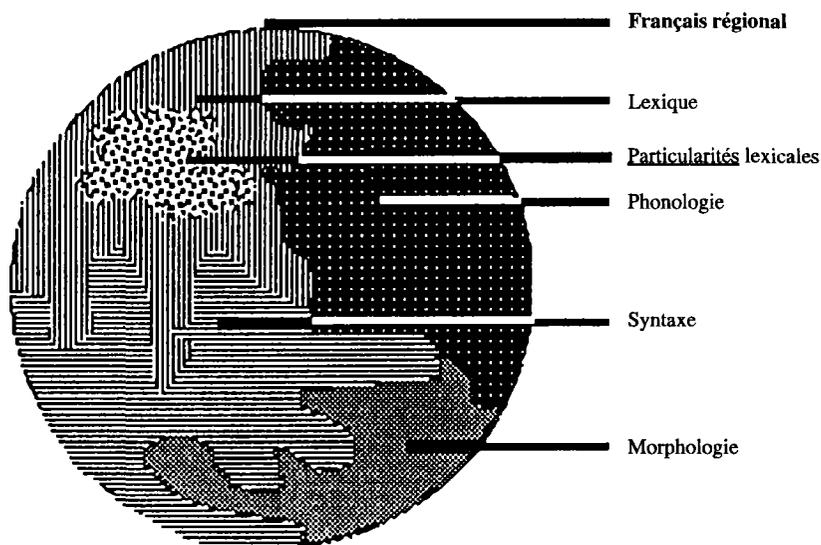


Figure 1

Étant donné que la communication de Daniel Baggioni porte sur l'histoire du concept de « français régional », nous nous restreignons ici aux aspects indiqués ci-dessus.

1. Voir annexe I.

Démarche

On a le choix, en ce qui concerne la démarche, entre deux grandes options : soit on se construit une approche très empirique, épousant étroitement les caractéristiques du terrain, et permettant une collecte efficace, soit on tente de relier le problème des particularités lexicales aux problématiques plus générales de la linguistique. On retrouve là un dilemme classique : la première approche permet de fournir très vite des résultats, mais ceux-ci risquent d'être contestables ; la seconde repousse le moment où la collecte et la description se feront, mais paraît susceptible de fournir des données et descriptions plus fiables. Dans le cas de ce travail, notre tentative se situe entre ces deux extrêmes, dans la mesure où la collecte et la description lexicographique sont largement entamées, ainsi que la réflexion théorique proprement dite ([1], et travaux effectués dans le cadre du « français en francophonie » et soumis à l'UREF à l'occasion de rapports divers).

Il est probable que la seconde approche, en intégrant le travail du lexicographe variationniste au sein des problématiques générales de la linguistique, se donne de meilleures chances d'aboutir à un résultat cohérent. Or il se trouve que la cohérence semble un impératif particulièrement nécessaire dans toute entreprise de lexicographie variationniste, dans la mesure où il s'agit de prélever, au sein de l'ensemble des formes d'une langue (dans toute l'étendue de sa variation), celles qui sont des particularités lexicales régionales, ce qui implique une sélection, parmi les données recueillies sur le terrain. Dans la mesure où il s'agit de savoir se restreindre à une partie de langue, objet que la linguistique nous a habitués à voir sous la forme d'un système, il est clair qu'il est préférable d'avoir une vision d'ensemble, « systématique » du terrain sur lequel on opère, afin de savoir s'y orienter avec plus de précision.

On partira donc de l'idée que les particularités lexicales font partie du lexique d'une (variété de) langue, pour tirer les conséquences de ce constat qui semble difficile à contester. Cela conduira à se demander si l'on peut définir des particularités lexicales sans passer par une définition préalable de cette variété de langue, et si cette étape peut se faire sans approche de la communauté linguistique qui les utilise, d'où une série de conséquences théoriques et pratiques qu'il conviendra d'examiner en détail.

« Mode d'emploi »

La visée générale de ce texte est peut-être trop ambitieuse, dans la mesure où il essaie de construire un modèle général dans lequel couler un travail particulier. Il nous a semblé impossible, étant donné la nature du travail à entreprendre, qui porte sur un objet organisé en système (la langue, dans sa variation), d'en découper un petit secteur, et de le traiter selon les méthodes spécifiques, alors même que l'intitulé du projet général de l'AUPELF/UREF (*Le Français en francophonie*) a vocation « universelle ». Si l'on ne veut pas, à terme, se retrouver avec des données non comparables, et qui ne se complètent pas de manière harmonieuse, il semble nécessaire, même maladroitement, à tâtons, comme ici, de tenter d'envisager l'économie globale d'une description de la variation du français.

Ce texte est donc à double détente, et à utiliser de manière différente selon le cas. Il aurait dû, en bonne méthode, être rédigé en deux parties, l'une concernant les concepts généraux, les catégories théoriques, et l'autre traitant de l'application de ces catégories à un terrain particulier, ce qui est l'occasion de prises de position particulières à un projet de description lexicale des français de l'océan Indien. Pour éviter d'être fastidieux, nous avons mêlé les deux aspects ici, ce qui a pour résultat d'entrecroiser les considérations générales et les aspects particuliers. Il convient donc de distinguer les niveaux éventuels d'adhésion et/ ou

de désaccord avec ce qui est dit plus bas : on peut rejeter/approuver le modèle général, ce qui entraîne probablement un accord/désaccord sur ce qui touche aux détails de l'application de ce modèle. On peut faire porter son attention aux catégories générales, sans considérer les aspects particuliers liés aux terrains indianocéaniques. Finalement, on peut ne s'intéresser qu'aux aspects liés au terrain des îles du sud-ouest de l'océan Indien, reléguant les spéculations théoriques au second plan.

Langue, lexique, particularités lexicales, communauté linguistique

On se dispensera ici de faire le tour des critères permettant de classer des phénomènes linguistiques comme relevant du lexique ou non en rappelant que le critère principal qui autorise le descripteur de lexiques à considérer qu'une forme relève de son domaine est celui de l'imprédictibilité : on a coutume de considérer que les phénomènes « aveugles », « automatiques », donc prédictibles au moyen de règles relèvent, selon leur nature, de la phonétique, de la phonologie, de la morphologie ou de la syntaxe, alors que le lexique est le champ des phénomènes imprédictibles affectant la structure des signes, notamment en ce qui concerne le lien entre signifiant et signifié. C'est ce qui fait que le travail des lexicographes prend la forme de listes, d'énumérations, puisqu'il s'agit de phénomènes peu ou non prédictibles, au contraire des spécialités qui s'organisent autour de la notion de règle.

Il est évident, lorsqu'on tente de circonscrire de cette manière le domaine relevant du lexique, que ce champ fait partie d'une « langue ». Les difficultés commencent lorsqu'on tente de définir ce que l'on entend par ce dernier terme, qui est très « piégé » par des utilisations multiples dans des sens très différents. Les uns choisiront une base intralinguistique² (inventaire de formes et de règles), les autres une base extralinguistique (système de communication à double articulation utilisé par une communauté linguistique). Pour les premiers, c'est le degré d'homogénéité d'un phénomène linguistique par rapport à l'ensemble du système concerné³ qui permet de décider si une forme fait partie d'une langue ou d'une autre ; pour les autres, c'est le sentiment des locuteurs sur les formes linguistiques qui compte le plus. Ce conflit de méthode est permanent, par exemple dans les polémiques sur les emprunts : les uns se fondent par exemple sur la fréquence d'apparition dans les discours (critère sociolinguistique), ce qui les conduit à minimiser le critère de l'intégration au système formel (phonétique, morphologie, etc.), les autres adoptent la base intralinguistique, ce qui les amène à nier qu'une unité fasse partie de la langue, malgré les nombreuses attestations en discours.

La difficulté d'application de la première conception de la langue (intralinguistique) vient évidemment du fait que l'on a énormément de mal à décider du noyau de caractéristiques, de propriétés et de règles qui doit servir d'étalon de mesure pour considérer si des éléments quelconques font partie ou non de la langue⁴ (quel est le « centre » de la langue ?). Par ailleurs, il est clair que les mesures de « distance interlinguistique » se trouvent souvent

2. Sacrifions au rituel qui consiste à rappeler que cette opposition est abusive, tant ces deux aspects sont liés, mais qu'elle est si commode que l'on se résoud rarement à y renoncer ! Dénouons aussi le terme trompeur d'« extralinguistique », qui laisse à penser que les aspects sociolinguistiques sont réellement « hors » de la langue, en espérant ne pas réveiller une vieille querelle entre linguistes.

3. D'où les travaux de W.F. Mackey sur *La Distance interlinguistique* [13].

4. Il existe deux manières de sortir de ce cercle logique : la première consiste tout simplement à admettre qu'il n'existe pas de « noyau » en soi de la langue, et que chaque locuteur se construit une image de ce noyau (ce qui équivaut à revenir à une dimension psycholinguistique). La détermination de ce noyau passerait donc soit par la

en contradiction avec le sentiment des locuteurs sur les formes étudiées : les cas de l'hindi et de l'ourdou, des créoles le montrent bien⁵. Le linguiste a donc le choix, devant cette situation, de persister, en disant que les locuteurs ont tort, et que son modèle théorique est juste (et d'une certaine manière il a raison), ou d'avouer que les frontières d'une (variété de) langue n'épousent pas toujours les contours prédictibles à partir de règles de nature intralinguistique. Il est d'ailleurs à noter que les outils (intégration phonétique, sémantique, syntaxique, morphologique) que le linguiste se donne pour juger si une forme appartient ou non à une (variété de) langue n'ont de signification que s'ils visent à simuler le sentiment linguistique du locuteur, (mis à part les projets lexicographiques plus abstraits du type « Trésor »). Sinon il s'agit d'une intervention non pas au nom de la langue concernée, mais au nom d'une idéalisation de cette langue, modèle construit par le linguiste, et qu'il plaque sur la langue réelle, avec plus ou moins de bonheur.

Il n'est pas nécessaire de prendre parti dans cette querelle, car ce qui importe ici, c'est que l'on constate qu'une langue est faite d'un corpus⁶, et de représentations sur celui-ci : telle forme est « française », telle autre l'est moins, etc. Il est donc impératif, lorsqu'on recueille des données linguistiques, de recueillir en même temps le sentiment des locuteurs sur les formes recueillies, parce que celui-ci contribue à structurer les données purement linguistiques (signes= signifiant+signifié) au sein de la communauté linguistique qui l'utilise en discours.

On peut donc imaginer le modèle suivant (fig. 2) pour rendre compte d'une façon de voir ce qu'est une langue : un noyau fait de formes et de règles conformes aux propriétés linguistiques définitoires de cette langue et reconnu comme faisant partie de la langue par les locuteurs, et deux périphéries, l'une comprenant les formes déviantes de par leurs propriétés linguistiques, mais admises comme faisant partie de la langue par les locuteurs (ex. emprunts non intégrés linguistiquement, mais reconnus par les locuteurs), l'autre incluant les formes conformes au système linguistique, mais rejetées dans les représentations.

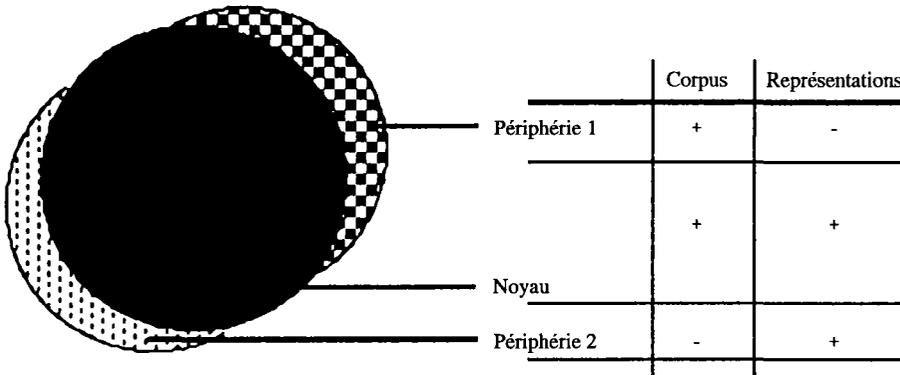


Figure 2

constitution d'un ensemble de propriétés considérées par la majorité des locuteurs comme étant centrales (perspective sociolinguistique), soit par la recherche de ce qui constitue le noyau de propriétés perçu comme dominant (cf. recherche d'une norme sociolinguistique) socialement, par les locuteurs. Il existe peut être des modèles mathématiques permettant de rechercher ce noyau par des mesures d'homogénéité, l'utilisation de « seuils », etc., mais nous avouons d'une part notre incompetence en la matière, d'autre part le peu de confiance en cette orientation, puisque, comme cela est évoqué plus bas, le travail sur les propriétés linguistiques ne permet pas de prédire le comportement des locuteurs.

5. Cf. Hazaël-Massieux [11] qui montre que la coexistence du créole antillais et du français a été vécue tantôt comme celle de dialectes d'une même langue, tantôt comme celle de langues à part entière.

6. Terme utilisé par les aménageurs de langue pour opposer le statut (sociolinguistique, juridique) d'une langue à son corpus (inventaire de formes et de règles).

Il appartient à chaque locuteur, à chaque agent d'aménagement linguistique, normalisateur, etc., de hiérarchiser les critères définissant l'appartenance à la langue, avec d'ailleurs des dosages de l'un et de l'autre qui peuvent être très subtils.

Pour ce qui nous intéresse, il suffit de noter cette combinatoire variable, ce qui nous conduit à penser que ce qui est vrai pour l'ensemble d'une (variété de) langue l'est sans doute pour le lexique, et peut probablement s'extrapoler au domaine des particularités lexicales, sauf si l'on pense qu'il n'y a pas suffisamment d'homogénéité entre ces deux domaines.

Il reste donc à se donner les moyens de déterminer la base permettant de recueillir les données pertinentes permettant de structurer les formes et les règles linguistiques selon ce schéma.

C'est ici que risquent de se télescoper les concepts de *français régional* et de *particularité lexicale*.

On ne reviendra pas en détail sur l'idée, maintenant rejetée, que les particularités lexicales peuvent se reconnaître au simple fait que certaines formes recueillies sur le terrain ne sont pas répertoriées dans les dictionnaires du français standard (voir annexe II). On sait bien en effet que les dictionnaires de français standard recensent des formes non standards (en signalant leur caractère régional ou non d'ailleurs) ; on sait aussi que le recueil des unités se fait inévitablement de manière assez aléatoire, ce qui rend cette procédure assez peu fiable, et cela sans soulever le problème de termes originellement particuliers à une région (*boubou*), et recensés dans les dictionnaires de standard : l'application de la procédure du corpus d'exclusion (particularités lexicales = corpus recueilli - attestations recensées dans les dictionnaires) mène à des incohérences assez graves, sans même mentionner le fait que les dictionnaires de standard s'intéressent de manière relative à la langue orale, alors que les particularités lexicales se retrouvent souvent à l'oral (ce qui conduit, si on utilise la méthode du corpus d'exclusion, à considérer comme particularité régionale ce qui n'est qu'un fait de l'oral⁷).

On s'aperçoit en effet que lorsqu'on parle de *particularité lexicale*, on veut en fait dire *particularité lexicale régionale*. La preuve en est d'ailleurs manifeste dans les titres d'ouvrages consacrés à ces questions. Exemple : *Particularités lexicales du français en Afrique noire*. Ce qui confère donc à des éléments lexicaux un caractère de particularité est leur caractère régional ; de manière plus nuancée, et sur un autre plan, on peut dire que l'on explique l'émergence (ou le maintien) de ces particularités par leur caractère régional. Nous ne reviendrons pas sur la critique que nous avons pu faire du concept de régionalité⁸, et qui se conclut par une nouvelle définition de la régionalité comme le fait, pour une communauté linguistique, d'avoir de multiples spécificités, sur des plans différents et variés (économiques, sociaux, ethniques, religieux, politiques, culture influencée par la géographie, le climat, etc.), que l'on désigne de manière condensée par le nom d'une région, métaphore géographique du culturel ou métonymie allant du « support » (territoire) au « supporté » (population, et surtout culture, langue), et cela parce que la plupart des langues, cultures et populations sont territorialisées.

On retrouve donc le premier schéma présenté plus haut : les particularités lexicales sont un secteur particulier d'une (variété de) langue régionale. On peut maintenant se mettre à la recherche des moyens de définir le français régional.

On a proposé plus haut de penser que les contours d'une langue se déterminent par rapport à son corpus, et aux représentations portant sur ce corpus. Il faut donc déterminer qui

7. Il s'agit évidemment de ne pas durcir outre-mesure cette opposition, ces deux champs ne s'excluant pas toujours : certains termes sont à la fois régionaux et oraux.

8. Cf. rapport intermédiaire (juillet 1991) soumis à l'AUELF-UREF.

sont les utilisateurs de ce corpus linguistique et les « supports » de ces représentations pour arriver à circonscrire une communauté linguistique et sa (ses) (variété(s) de) langue(s).

Le problème se trouve donc déplacé vers le concept de communauté linguistique, problème assez ardu et complexe. Rappelons ce que nous en avons dit au terme d'une étude assez longue⁹ [19, p. 342-390] :

« 1° Bien que l'on postule qu'une communauté linguistique est sur certains plans homogène, il ne faut pas en occulter les zones d'hétérogénéité relative : elle est notamment le plus souvent multi-lingue/ dialectale.

2° Le critère minimal permettant d'identifier qu'il y a communauté linguistique est celui de l'homogénéité de normes (et non de pratiques), qui indique qu'il y a effectivement « gestion en commun de la dimension linguistique » ([19, p. 389] - les guillemets ont été ajoutés dans le présent texte).

La communauté linguistique est donc une entité artificiellement découpée par le chercheur, qui obtient des configurations de taille et de formes différentes selon les critères qu'il applique. Rappelons ici les principaux aspects à examiner [19, pp. 366-381], cette liste n'étant pas exhaustive¹⁰ :

1) *Critères intralinguistiques* : comparaisons des systèmes linguistiques sur tous les aspects : phonétique, phonologie, morphologie, syntaxe, lexique, sémantique, prosodie, graphie, etc.

2) *Critères sociolinguistiques* :

- Répertoires linguistiques : (variétés de) langues en usage légitime.
- Rapports entre les (variétés de) langues :
 - répartition spatiale,
 - répartition sociale,
 - répartition fonctionnelle.
- Fonctions des (variétés de) langues : communication (vernacularité, véhicularité), emblématique.
- Contacts de (variétés de) langues :
 - répertoires des locuteurs,
 - degré de contact.
- Modes d'accès aux langues.
- Compétences de communication.
- Représentations sur la norme, la valeur emblématique, etc.

3) *Critères sociaux* : on peut penser que plus il y a de contacts sur le plan économique, politique, religieux, etc., plus il y a de communication linguistique, ce qui influence la communauté linguistique.

Il faut dire un mot du fait que la détermination des contours d'une communauté linguistique passe, dans ce modèle, pour partie, par l'étude de la langue, ce qui provoque une certaine circularité : pour déterminer les contours d'une (variété de) langue, on étudie la communauté linguistique, ce qui entraîne l'examen des langues, etc.

On ne peut prendre en compte cette critique que si l'on croit sérieusement en l'existence « en soi » des communautés linguistiques, que le linguiste serait chargé de découvrir et de mettre en évidence. Le plus souvent, dans la pratique, personne ne se demande combien de communautés linguistiques existent dans tel ou tel pays, cette question n'ayant aucun sens : on aura autant de communautés linguistiques que l'on voudra, en choisissant les critères

9. Étude fondée sur une lecture des principaux auteurs ayant réfléchi à ce problème : [3, 8, 9, 10, 12, 23, 16].

10. On peut également s'inspirer des critères retenus par Robert Chaudenson dans sa « grille » d'analyse [6, 7], même si son objectif premier n'est pas le même que le nôtre.

adéquats, en les hiérarchisant selon des modalités différentes, etc. On part plutôt d'une question qui n'a pas trait directement aux communautés linguistiques, mais qui réclame en préalable une description de l'hétérogénéité relative au sein de l'ensemble à étudier. C'est dans ce cadre que l'on est conduit à utiliser les critères ci-dessus, qui servent plus à décrire l'hétérogénéité et à la qualifier, qu'à découper des communautés linguistiques.

En ce qui nous concerne, ces critères servent surtout à repérer les aspects qui permettent de comprendre sur quels facteurs reposent la spécificité et l'autonomie d'une communauté linguistique (puisque s'il n'y a pas un certain degré d'autonomie, il n'y a pas de raison de penser que le groupe humain examiné constitue une communauté), afin d'être à même d'en identifier les locuteurs, ce qui permet finalement de circonscrire une population auprès de laquelle recueillir du corpus linguistique et des représentations sur ce corpus.

Autonomie du corpus et des représentations : vers l'élaboration d'un inventaire lexical

Pour s'autoriser à amorcer une étude de particularités lexicales, il faut donc avoir mis en évidence une communauté linguistique autonome, condition qu'il convient d'examiner de plus près.

Il est certain, lorsqu'on travaille sur une variété de langue et non sur une langue, que l'autonomie de la communauté linguistique ne sera que relative par rapport à la force d'attraction qu'exercent les autres communautés linguistiques parlant la même langue, surtout dans le cas d'une langue standard, où la pression normative s'étend du centre aux périphéries. Le simple fait de parler la même langue constitue un facteur qui empêche l'autonomie totale, tant que les locuteurs de la variété de langue en question ne s'affranchissent pas totalement des influences des autres communautés linguistiques utilisant la même langue (cf. G. Manessy [14, 15, par exemple]) et la *vernacularisation*, ainsi que R. Chaudenson et la *créolisation* ([4, 5] entre autres). D'ailleurs, même si dans le champ des études de la francophonie on part du principe que toutes les communautés linguistiques francophones sont sur le même plan, on s'apercevra vite que, sur le plan des représentations, se constitue une hiérarchie, les communautés du Sud prenant les variétés du Nord¹¹ comme modèle, particulièrement le modèle élaboré en France, et considéré comme standard supra-régional.

Il faut s'attarder sur le concept de « représentation », vu jusqu'à présent de loin comme un tout compact, afin d'en faire une analyse plus détaillée. Une vision globale suffisait lorsqu'il s'agissait de s'en servir comme critère d'autonomisation d'une communauté linguistique, mais elle doit être affinée dès lors qu'il est question d'envisager de l'utiliser autrement, et de s'en servir comme outil descriptif des unités lexicographiques elles-mêmes. Il ne fait pas de doute que les communautés linguistiques se construisent des représentations de nature infiniment variée sur les langues, sur autant de plans différents qu'on pourrait décrire en détail (esthétique, musicalité, expressivité, précision, correction, etc.). Il est clair que toutes les représentations sont en principe intéressantes pour mettre en évidence l'autonomie d'une communauté linguistique, phase qu'il est nécessaire de distinguer soigneusement de l'étape qui s'intéresse à celles qui sont pertinentes pour la description des unités linguis-

11. Québec et Europe.

tiques au sein d'un inventaire. Pour faire en sorte que les choses demeurent maniables, il paraît utile de s'arrêter aux catégories de représentations les plus pertinentes pour la description lexicographique dans une perspective variationniste face à la pertinence pour la description du signe, et pour l'utilisation des signes dans le discours.

Représentations sur les usages légitimes

Il est délicat de parler de la norme dans des communautés périphériques dans le sens où nous voulons le faire (normes locales, régionales) dans la mesure où il y a un emboîtement et une hiérarchisation de normes qui rendent les choses complexes, et le discours sur elles ambigu.

Nous l'avons dit plus haut, on peut partir du principe simpliste que toute communauté francophone se réfère, dans une certaine mesure, au français standard comme modèle¹². Cela n'exclut nullement que, pour un usage local, se dessinent des embryons de normes à usage interne et local, qui se manifestent par des jugements sur les éléments du corpus linguistique régional. Il serait d'ailleurs assez contradictoire d'affirmer l'existence d'une communauté linguistique sans parler de ses normes (locales) linguistiques. En effet, une communauté linguistique sans normes qui lui soient spécifiques ne peut se concevoir ; si les normes de la communauté linguistique envisagée sont identiques à celles du français standard (cas théorique), la communauté linguistique est dépourvue d'autonomie ; il faut donc, pour s'autoriser à parler de communauté linguistique, mettre en évidence des normes différentes, qui se manifestent d'ailleurs le plus souvent, dans le cas de communautés linguistiques fortement structurées, sur le plan du corpus, par des usages spécifiques.

La conséquence théorique et méthodologique qui en découle est que l'on ne peut mettre sur le même plan tout ce que l'on recueille sur le terrain : certaines formes sont considérées comme fautives dans l'usage local, d'autres non. Ainsi, dans les français de l'océan Indien, une structure syntaxique du type « Je fais l'enfant venir » est perçue comme correcte, mais la prononciation de « Port-Louis » [pOrliüi] est considérée comme gravement fautive, pour des raisons de contact de langues qu'il est facile d'expliquer dans le second exemple (le son /ü/ n'existe pas en créole, langue dévalorisée en situation diglossique, et donne lieu, de la part de créolophones-francophones, à des hypercorrections en français, alors qu'il s'agit d'un point de fragilité très ancien en français). La description lexicographique se devra de faire apparaître ces différences sous peine de tronquer la description¹³.

Sur le plan terminologique, nous proposons d'opposer « norme » à « usages légitimes » pour éviter toute confusion. La norme est commune à une communauté linguistique dans sa plus grande étendue, et elle est de nature explicite (appareils de référence largement diffusés), l'« usage légitime » est une représentation du même ordre que la norme (fictive, fantasmatique), mais réduite à tout ensemble plus étroit que la communauté linguistique globale (par exemple : communautés régionales), et de nature plus implicite, donc plus floue, et plus souple.

12. D'où les difficultés que l'on éprouve à décrire certaines variétés de français qui sont, dans une perspective diachronique, indubitablement du français, mais qui entretiennent peu de rapport avec les usages contemporains du français.

13. Que l'on imagine un dictionnaire du français de France où, au lieu de sélectionner seulement les formes généralement acceptées, on ferait figurer toutes les formes concurrentes rencontrées sur le terrain (par exemple les usages qui ne connaissent que le relatif *que*).

Représentations sur la valeur identitaire

Un autre champ de représentations paraît mériter de figurer dans toute description lexicographique, celui des formes porteuses (ou non) d'identité. Dès que l'on a affaire à une communauté régionale parlant un français « périphérique », on a des chances de rencontrer des phénomènes d'identité liés à des formes linguistiques : grossièrement, deux ensembles s'opposent : les formes qui manifestent une identité locale, et celles qui définissent le locuteur comme extérieur. Souvent on peut considérer que s'intercale entre ces deux pôles extrêmes un ensemble neutre, qui évite au locuteur de se placer sur la carte des identités. On peut évidemment également observer des cas de détermination d'identités internes à la communauté linguistique concernée, comme à l'île Maurice, où les locuteurs s'identifient comme locuteurs plus ou moins enracinés localement sur des critères lexicaux, phonétiques, etc. (voir [1] pour le détail). Il semble important de décrire cet axe, et les représentations qui y sont liées, car s'y joue la légitimité des locuteurs en tant que francophones : un locuteur régional se sent souvent « pris en faute » quand un étranger francophone identifie les régionalismes qu'il utilise parce que, du point de vue du locuteur régional, ceux-ci constituent autant d'indicateurs de sa mauvaise compétence en français. Inversement, il peut arriver qu'un locuteur régional utilise sciemment des formes régionales (qu'il se représente donc comme telles) pour marquer son appartenance régionale, sa différence, son choix se portant sur certains pans privilégiés du lexique, identifiés par tous comme régionaux. C'est pour cela qu'il paraît important de tenir compte de cet aspect dans la description des unités.

Une question se pose relativement à cet aspect, celle des locuteurs à prendre en compte quant à la détermination de la valeur identitaire des formes linguistiques recueillies. Si l'on part de l'idée, généralement admise, que les problèmes d'identité ne se posent que lorsqu'il y a confrontation d'identités (contacts intergroupes) on est contraint d'accepter que l'identité est un phénomène mettant en jeu au moins deux acteurs qui « négocient » leurs identités réciproques, au moyen de supports d'identités (qui peuvent être lexicaux). Il apparaît donc que les mêmes signes linguistiques ne sont pas perçus des deux côtés comme ayant la même valeur : tel signe perçu comme « typique » de la communauté adverse peut ne pas être reconnu comme tel par cette communauté, qui au contraire pense manifester son identité en usant de tel autre, qui peut être reconnu comme emblème ou non par le vis-à-vis. Ainsi, pour les francophones français, l'emblème des francophones africains (voir la vigie des galères romaines dans *Astérix*) est la non-prononciation des /R/ dans toutes les positions (« Galè' 'omaine à t'ibo'd ») alors que seul le /R/ en position implosive est faiblement articulé, le /R/ en initiale étant au contraire fortement articulé chez certains locuteurs africains, à qui il ne viendrait donc jamais à l'idée d'ériger le /R/ en emblème identitaire dans toutes les positions. Il importe par conséquent de décider si toutes les représentations sont également légitimes, ou si des hiérarchies doivent être établies. Bien entendu, on pense immédiatement à donner la priorité aux représentations des locuteurs de la variété concernée, et cela semble en effet assez cohérent, quitte, éventuellement, à signaler la valeur des signes pour des locuteurs externes, ce qui ne semble cependant pas la priorité dans une description lexicographique, sauf si l'on considère les locuteurs non natifs de la variété régionale comme faisant partie de la communauté linguistique à décrire, ce qui est rare. On distingue en effet généralement la participation à une communauté linguistique (possible pour un « allophone » à celle-ci) à l'intégration à celle-ci.

Vers un modèle global

On commence à voir comment, de la description de la communauté linguistique, on peut arriver à concevoir une méthode d'approche de la description du lexique. Plus haut, nous avons utilisé un schéma (fig. 2) pour montrer que les éléments linguistiques faisant partie d'une langue tiraient leur légitimité de deux sources : conformité au système linguistique ou conformité aux représentations sur la langue (ou coïncidences des deux). Ce modèle peut être appliqué (fig. 3), sans retouche, aux français régionaux, pour ce qui nous concerne au domaine lexical, et spécialement à celui des particularités : les particularités lexicales d'une variété sont des éléments :

1. soit spécifiques¹⁴ à la variété concernée, et perçus comme tels ;
2. soit perçus comme spécifiques, mais objectivement non spécifiques ;
3. soit spécifiques, mais non perçus comme tels.

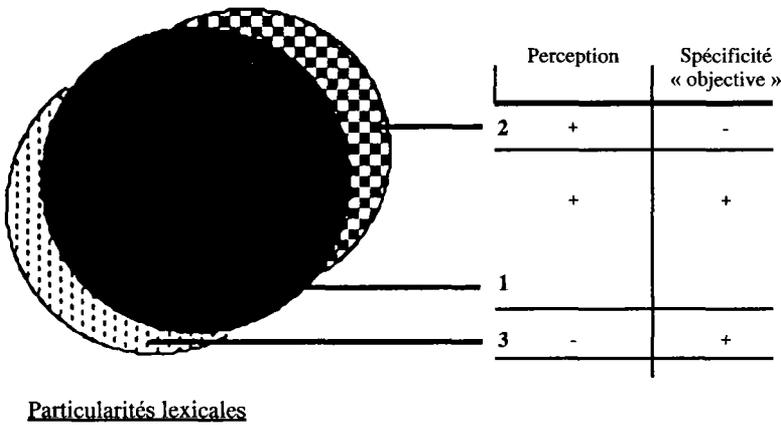


Figure 3

On s'aperçoit facilement des avantages de l'application de ces critères : on n'a plus à utiliser la méthode « différentielle » et le corpus d'exclusion constitué par les dictionnaires normatifs, ce qui posait le difficile problème des termes confusément perçus comme « particuliers », mais qui figuraient quand même dans les dictionnaires de la norme : (*boubou, filao, badamier*). Cette contradiction découlait peut-être du fait que l'on n'avait pas toujours les idées tout à fait claires sur le sens de « particularités » : s'agissait-il d'une approche purement intralinguistique, qui compare des corpus et ne doit donc considérer comme « particularité » que ce qui est spécifique ? ou s'agit-il de « particularité » au sens sociolinguistique, qui retient des unités utilisées et/ ou reconnues par une communauté linguistique donnée ? La confusion des conceptions menait à ce problème, insoluble, tant que l'on ne clarifiait pas les enjeux.

Nous ne nous attarderons pas sur le fait que la conception proposée ici évite également une autre difficulté suscitée par les approches différentielles, celle des « trous de compétence ». Lorsque l'on définit la régionalité comme la différence avec le standard, on s'aperçoit que les locuteurs régionaux se distinguent souvent des locuteurs standards (ou d'autres

14. Spécifiques « objectivement » : lors de la comparaison de variétés entre elles.

régions) par le fait que certaines formes sont inconnues d'eux, ou sont connues passivement seulement [20], mais jamais employées. Doit-on recenser ces « trous », ou considérer que seuls les traits positifs doivent être décrits ? De même, les locuteurs, selon la communauté linguistique à laquelle ils appartiennent, ont des éléments différents dans leur compétence active et passive, et cela mériterait peut-être d'être traité. On peut se débarrasser de cette question, dans le cadre d'un projet lexicographique (et non lexicologique) en arguant du fait qu'un inventaire s'arrête au lexique actif, observable et concrétisé, délaissant le potentiel. La question mériterait cependant un examen approfondi.

On peut, et même on doit sans doute examiner les conséquences des deux approches comparées ci-dessus. Si l'on choisit l'approche purement intralinguistique, on est amené, en toute rigueur, comme nous y avons été amenés à un stade de notre réflexion à le faire [21], à poser une hiérarchie de degrés de « régionalité » : on peut, pour prendre un exemple concret, rencontrer des éléments propres à une région bien circonscrite, l'île Maurice. Mais on peut aussi constater l'existence de termes communs à une zone, le sud-ouest de l'océan Indien, et même des termes communs à Maurice et aux Seychelles et au Québec, mais absents de la Réunion et de Madagascar (influence anglaise plus faible). Cela conduit donc au modèle que nous avons proposé, qui considérerait qu'il existait, entre les français strictement « régionaux¹⁵ », des ensemble « interrégionaux », etc. (voir la figure 4, plus abstraite, et simplifiée à 3 régions et 4 intersections, en 2 niveaux d'interrégionalité).

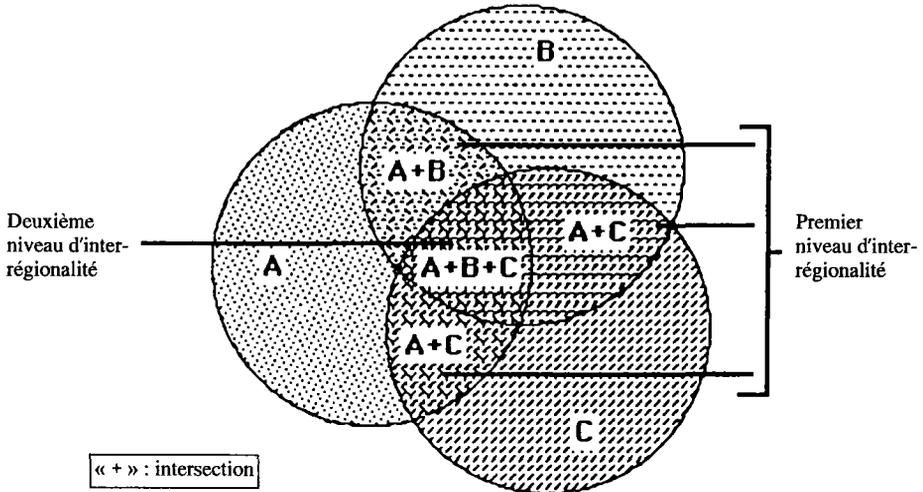


Figure 4

De graves objections surgissent lorsqu'on s'aperçoit que des français « interrégionaux » prolifèrent dans toutes les directions (non indiquées sur le schéma) : *caoutchouc* (= pneu)

15. Nous avons été amenés à proposer la distinction suivante : *zone* : extension géographique maximale retenue comme pertinente ; *région* : sous-ensembles (correspondant généralement à des unités administratives ou politiques) de la région. On opposera donc la zone sud-ouest de l'océan Indien, à la région malgache. Cette opposition, nous le savons, est démentie par l'emploi fait en Afrique (région = ensemble considérable), mais se trouve en revanche conforté par l'usage des français régionaux de l'océan Indien (zone sud-ouest de l'océan Indien), ainsi que le terme « français régional » lui-même, qui peut concerner de faibles superficies territoriales.

est attesté en Afrique et à Maurice, *touquer* (= toucher, dans le domaine de la pêche) réunit Maurice et certains dialectes du nord de la France, etc. Non seulement cette prolifération devient-elle gênante, mais de plus, en synchronie, ces ensembles ne représentent rien (manque de consistance réelle, sociale), puisqu'ils procèdent vraisemblablement soit de tendances générales du français (« français zéro » de R. Chaudenson [4, 5]), soit d'anciens contacts (colonisations québécoise et mauricienne partiellement en provenance des mêmes zones). Il est évident que ce modèle ne peut être adéquat en synchronie, car les français « interrégionaux » ne correspondent pas à des communautés linguistiques¹⁶ ayant quelque consistance. On peut donc se demander à quel titre on pourrait les faire surgir, comme par enchantement, sans support social, ce qui conduirait à reconstruire l'espace francophone sur des fictions de plus en plus fantomatiques. On ne doit pas pour autant nier qu'un travail effectué selon une telle méthodologie puisse avoir un certain intérêt, mais il n'en demeure pas moins que cela ne correspond pas à l'étude de communautés linguistiques, donc pas à des variétés de langues existantes.

Articulation du « global » et du « différentiel »

Un autre type d'objection que l'on peut faire au modèle proposé ci-dessus consiste à déplacer le débat des problèmes théoriques aux conséquences pratiques. L'approche globale proposée ici a l'inconvénient manifeste, si on la met en œuvre sans modification, d'entraîner la description intégrale des variétés régionales, avec, par conséquent, la reprise d'éléments communs à la plupart des variétés de français, fort bien décrits déjà dans les dictionnaires de français standard (*table*, *chaise*, etc.) et dont la description paraît donc assez inutile, car coûteuse en énergie et en moyens, pour une valeur d'information quasi nulle. On pourrait donc, de ce fait, plaider à nouveau, et sur de nouvelles bases, pour une approche différentielle, et se retrouver à la case-départ.

Afin de prendre en compte cette objection, qui est fondée, sans renoncer aux fondements de notre approche, qui semble quand même offrir un certain nombre d'avantages incontestables, nous sommes amenés à proposer de distinguer deux stades dans le travail visant à réaliser des inventaires, en opposant l'élaboration (collecte, sélection, analyse) à la présentation. Cela permet de concilier les avantages de la conception que nous proposons des « particularités lexicales » en évitant ses inconvénients. Cela permet de se délester de l'inutile (sur un plan purement pratique) en cours de route : le premier stade, celui de l'élaboration, se fait de manière globale, alors que seule la présentation se fait de manière différentielle. On aura reconnu la distinction entre un objet de recherche et un projet éditorial lexicographique, l'un trouvant sa cohérence dans la réalité, l'autre dans une demande sociale, économique, politique, etc. Encore faut-il réfléchir de manière plus détaillée aux modalités de réalisation de ces deux stades.

L'élaboration : une démarche centrifuge et échantillonnaire

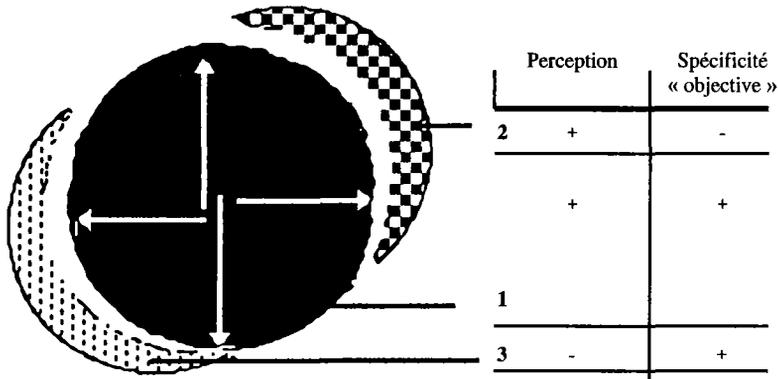
Si l'on applique les principes ci-dessus de manière stricte, cela consisterait à décrire toutes les unités recueillies, afin de s'assurer que ces signes ne manifestent pas de spécificités, afin, à partir de cet ensemble, de n'en sélectionner que les unités méritant d'apparaître dans l'inventaire final (et il conviendra de réfléchir sur les critères de la sélection).

16. On apprécie ici la pertinence du critère sociolinguistique, qui évite bien des complications, même s'il en suscite d'autres par ailleurs.

Il est évident que travailler selon ces modalités équivaudrait à une perte de temps considérable : il convient donc de nuancer cela, en proposant, pour le premier stade d'élaboration quatre phases :

- 1° collecte indiscriminée d'unités ;
- 2° examen détaillé de toutes les unités ;
- 3° description soignée de celles qui paraissent spécifiques et/ou reconnues ;
- 4° sélection de celles qui sont effectivement spécifiques (sur le plan du corpus : signes inexistant ailleurs), et/ou font l'objet de représentations liées à la valeur identitaire ou à la valeur de légitimité en rapport avec l'existence même de la communauté linguistique concernée.

Si l'on conjugue cette procédure avec le principe de « démarche centrifuge », on se donne des outils à la fois fiables et efficaces ; par ce principe, nous proposons que la démarche de collecte et de description commence par les unités indubitablement spécifiques et reconnues (fondées sur les deux critères à la fois), pour aller vers les périphéries de moindre spécificité et de reconnaissance plus douteuse. Si l'on reprend le schéma utilisé plus haut, cela signifie que l'on part des unités objectivement spécifiques¹⁷, et perçues comme telles, vers les deux périphéries (fig. 5).



Particularités lexicales

Figure 5

On voit immédiatement le risque d'une telle démarche : elle conduit à se calquer en quelque sorte sur la perception des locuteurs eux-mêmes à travers la perception qu'ils peuvent avoir des spécificités de leur lexique. Or, on l'a vu, celle-ci est souvent attachée au « spectaculaire », au folklorique, aux curiosités linguistiques, etc. Il est donc impératif de pondérer ce principe par celui de l'échantillonnage : si l'on a fait l'état des lieux du lexique au préalable, les principales zones de celui-ci ont été repérées, et le descripteur peut donc doser les champs de description afin d'éviter qu'un seul type d'unités soit décrit. Cela a un inconvénient qu'il ne faut pas se cacher : l'inventaire ainsi constitué n'épousera pas les conceptions des locuteurs, prix à payer pour faire un autre type de travail qui, on peut le penser, relève également des préoccupations du lexicographe, à savoir celui qui consiste à révéler des zones de spécificités profondes masquées, délibérément ou non, par le « décor

17. Abordé en annexe II.

lexical » que les locuteurs rendent apparent lorsqu'ils veulent faire apparaître leur « folklore ». Ainsi par exemple, dans le cas de l'île Maurice, les termes culinaires, les noms de plantes et de fruits sont souvent offerts à la consommation du locuteur étranger par la communauté linguistique, alors que le pan du lexique concernant les appellations ethniques reste soigneusement enfoui, n'apparaissant que lorsque cela est utile.

La description des unités : conséquences lexicographiques

Il n'est évidemment pas question de reprendre ici la totalité des réflexions menées depuis la mise en œuvre du projet de recherche lexicographique sur les français de l'océan Indien. On renverra pour cela le lecteur curieux de ces aspects aux textes produits par l'équipe, pour la plupart soumis à l'AUPELF/UREF. Il ne sera fait état ici que des aspects découlant des considérations tenues plus haut.

Thématique de l'inventaire

Si l'on souscrit aux réflexions livrées plus haut, il en découle une première conséquence pratique, qui touche la thématique générale des travaux et l'intitulé des documents qui seront remis en fin de programme. En effet, si l'on accepte que :

1. une (variété de) langue se définit sur une base intralinguistique et sociolinguistique (propriétés internes et externes), ce qui implique la prise en compte des modalités d'existence de la langue au sein d'une communauté linguistique ;
2. l'objet d'étude de ce programme (cadre large) est un ensemble de variétés de langue, des français régionaux ;
3. le terrain d'étude délimité pour ce programme, au sein de ces français régionaux, est le lexique ;
4. et qu'en ce qui concerne la présentation finale, celle-ci ne concernera que les particularités lexicales de ces français régionaux ;

la conséquence qui s'en dégage est que le thème de recherche peut se formuler ainsi : étude du lexique des français régionaux des îles du sud-ouest de l'océan Indien, alors que le document final ne concernera que les particularités lexicales des français régionaux des îles du sud-ouest de l'océan Indien.

Collecte des unités

Si l'on part de l'idée, développée plus haut, que les langues sont des systèmes, propriété qui touche donc leurs lexiques, il est clair que l'étude lexicographique des français régionaux ne peut se faire que de manière globale. Cela suppose dans un premier temps une étude préalable sans sélection, dans un second temps un examen détaillé des unités présentant des particularités en tant que signes linguistiques, ou en tant qu'objets cristallisant des représentations sociales (conséquence de la conception exposée plus haut de la langue comme système de signes utilisés dans une communauté linguistique).

Sélection des unités

Pour des raisons purement pratiques, la description intégrale de l'ensemble du système ne sera pas faite, et ne touchera que les particularités lexicales. Sera considéré comme une particularité lexicale tout signe dont les caractéristiques concernant le signifiant (y compris graphique), le signifié, les latitudes combinatoires ou les règles d'emploi en discours seront différentes de ce qui est décrit dans les dictionnaires de français standard ou observable en français « neutre », cet ensemble constituant le « français de référence ». On peut penser, dans la mesure du possible, y adjoindre également les travaux de description effectués sur d'autres variétés de français que le standard, mais cela risque de rendre la tâche peu maîtrisable à moyen terme.

Dans la mesure où le lexicographe se trouve devant une masse considérable de données à décrire qui dépasse le volume humainement traitable en quelques années, celui-ci orientera sa description selon les principes suivants :

1. le principe centrifuge : le travail s'effectuera à partir des unités massivement attestées, à large répartition dans le temps, l'espace géographique et social, vers celles dont le statut est plus fragile ;
2. le principe échantillonnaire : le travail lexicographique, s'appuyant sur une analyse préalable de la communauté linguistique, essaiera d'être représentatif des différents types d'unités s'observant dans l'usage des locuteurs : domaines d'emploi, registres, valeur identitaire, légitimité, etc.

Ces deux principes sont en contradiction logique ; il appartiendra au lexicographe, en fonction de ses méthodes de travail, de les équilibrer, en concertation avec l'ensemble de l'équipe, afin que l'ensemble inventorié dans les différentes régions de la zone soit à peu près homogène.

Description des unités

Celle-ci se fera à travers les rubriques classiques figurant dans la plupart des inventaires et dictionnaires (graphie de l'entrée, sens [à travers une définition qui fera figurer l'équivalent en français standard lorsque cela sera possible], registre, synonymie, homonymie, antonymie, paronymie, locutions figées comportant l'entrée, équivalents, références de corpus où l'unité a été relevée, etc.) (voir textes antérieurs de l'équipe).

Les considérations tenues plus haut laissent à penser qu'il conviendra également de faire figurer les caractéristiques de l'unité quant à son emploi en discours, lorsque cela sera possible, et lorsque cela sera particulièrement clair, en ce qui concerne :

1. le degré d'acceptabilité de l'unité face aux usages légitimes ;
2. la valeur identitaire de l'unité.

Il conviendra donc de prévoir des rubriques pouvant accueillir ces notations. On peut proposer que ces observations s'intègrent à la zone où sont traités la fréquence d'emploi, le domaine d'emploi et le registre, dans des rubriques qui pourraient se constituer ainsi :

Légitimité : légitime/ non légitime.

Ex. « une moustique » est un usage attesté, mais on ne fera jamais accepter à un locuteur régional mauricien que cette unité fait partie de son français.

Emblématique : neutre/ régional./

Rien n'empêche par ailleurs que ces notations de type binaire soient affinées dans la rubrique  (Observations encyclopédiques).

Conclusions

Si l'on tente de faire le point sur les problématiques évoquées ci-dessus, on s'aperçoit qu'elles procèdent essentiellement de la préoccupation qui consiste à tenter de fonder les concepts et méthodes de la lexicographie variationniste sur ceux de la linguistique générale, de la sociolinguistique, de la lexicologie générale, cela à la lumière de travaux de terrain sur une communauté linguistique régionale particulière, celle des francophones endolingues de l'île Maurice.

On n'aura pas parlé ici du problème de la délimitation du domaine des langues en contact (français/créole), problème pas toujours facile à régler, mais on aura abordé, en partant de la collecte vers la description lexicographique, divers ordres de problèmes.

Pour commencer, on a essayé de réfléchir aux spécificités d'un recueil et d'une description lexicographiques concernant non plus le français standard, mais une variété non standard du français.

On a tenté de montrer qu'alors qu'un dictionnaire du standard peut, en toute cohérence, puisqu'il décrit/construit une variété de langue idéale, partiellement au moins fictive, un modèle, ne pas se poser la question de la communauté linguistique qui lui est sous-jacente : dans sa conception actuelle dans la communauté linguistique francophone, une variété standard, par définition même, a vocation à être supra-régionale (ce qui neutralise les spécificités locales¹⁸), ou, si l'on préfère, elle couvre l'ensemble des zones de la francophonie.

En revanche, un recueil et une description qui ne se poseraient pas la question fondamentale de la communauté linguistique sous-jacente à la variété décrite risquent fort de dériver, en décrivant un amas d'éléments n'appartenant pas aux mêmes locuteurs, en ensemble hétérogène constitué par le chercheur, surtout si celui-ci ne prend pas soin, dans la description, de signaler l'hétérogénéité qui caractérise son échantillon.

Le deuxième aspect traité dans ce travail consiste précisément à réfléchir sur les rubriques lexicographiques qui sont autant de dispositifs destinés à faire en sorte que l'inventaire final ne soit pas une liste de mots, mais révèle, dégage, construit (sans doute tout cela à la fois) le système de la langue. On a vu que la plupart des rubriques classiques des dictionnaires courants conviennent fort bien à la lexicographie variationniste : on ne voit pas bien comment ne pas faire figurer une entrée, comment ne pas proposer une définition, etc., et on ne voit d'ailleurs pas du tout l'intérêt d'amputer les inventaires de la variation de ces rubriques.

Par contre, et en toute cohérence, on est amené à se poser la question de l'opportunité de rubriques décrivant des aspects sans lesquels on ne pourrait peut-être pas parler de « français régional ». En effet, si l'on ne montre pas l'autonomie d'un lexique régional par rapport à celui des autres variétés, on est en droit de se demander si l'entreprise de description des particularités lexicales a quelque sens.

Certes, les lexiques régionaux peuvent entretenir des spécificités sur le plan du signifiant, du signifié, sur les deux à la fois, sur le plan du réseau des antonymes, synonymes, etc., formant ainsi une architecture, un système original et différent à chaque fois. Il semble cependant, que, si l'on passe à côté du sentiment des locuteurs sur les usages légitimes ou non, lorsqu'il en existe un¹⁹, et à côté de la valeur identitaire des unités lorsqu'elles en ont une, ce serait un manquement théorique et pratique grave, d'autant plus que ces aspects « fondent » pour ainsi dire l'existence des variétés auxquelles elles appartiennent. D'où la

18. Une autre question est celle de savoir si cette conception du standard est la seule valable, et si on ne devrait pas proposer un standard plus accueillant à la régionalité.

19. Cette remarque montre bien que ce modèle ne convient qu'à certaines variétés de français régional.

proposition que nous faisons de prévoir des rubriques pour accueillir ces paramètres, et dont la pertinence pratique sera vérifiée par les descriptions à venir. Ces aspects ne concernent plus seulement les spécificités de dictionnaires du standard face aux inventaires régionaux (puisqu'on trouve, dans les dictionnaires du standard de telles notations), mais également les particularités de certaines variétés régionales face à d'autres.

En grossissant au maximum les traits, on a en effet l'impression que les variétés africaines décrites jusqu'à présent étaient des variétés où ces aspects étaient relativement peu apparents, ce qui s'expliquerait par le fait qu'il s'agit de communautés linguistiques où les locuteurs de langue première, et héréditaires, sont rares, alors que c'est l'inverse qui se produit dans les variétés en provenance des zones franco-créolophones sur lesquelles nous avons travaillé, puisque nous privilégions, pour l'instant, la communauté endolingue²⁰. On touche donc cette fois (mais c'est à vérifier) à des spécificités qui ne sont vraisemblablement pas vraiment régionales, ni liées à une zone particulière, puisqu'elles concernent sans doute beaucoup d'autres communautés linguistiques (autres zones franco-créolophones, francophonies européennes et québécoise).

L'ensemble des propositions faites ici découlent, semble-t-il, de l'option théorique qui consistait à partir non pas uniquement de variétés linguistiques (critères purement intralinguistiques), mais de communautés linguistiques (critères intra- et extralinguistiques), option qui ne surgit pas de la fantaisie d'un chercheur, mais de l'étude d'une communauté linguistique, celle de l'île Maurice, où les premières expériences de recueil et de description lexicographique se heurtaient sans cesse au problème du degré de légitimité des unités recueillies. On retrouve d'ailleurs ce type de préoccupations (mais semble-t-il sans la distinction représentations/pratiques, qui nous paraît essentielle pour des terrains où le rapport à la langue est plus ambivalent que dans la situation québécoise, et où on ne peut, à partir des usages, inférer quoi que ce soit sur le statut conféré par les locuteurs à ces usages, puisqu'ils les rejettent parfois, allant jusqu'à les nier [22] sous la plume de Claude Poirier, dans un texte dont nous n'avons eu connaissance qu'après le colloque de Nice : « Les travaux du TLFQ reposent sur le principe de base suivant, à savoir que le français du Québec est variété géographique de français (et non une variété qualitative) et que ce français est formé de l'ensemble des faits de langue constituant la langue usuelle de la communauté des francophones du Québec, incluant les emplois qu'ils ont en commun avec les Français de France. Même si, sur le plan scientifique, il est possible d'étudier le lexique québécois dans ce qu'il a de caractéristique, on ne peut, dans une démarche sociolinguistique, diviser les usages québécois en « français » (c'est-à-dire conformes au modèle standard européen) et « non français » particuliers aux Québécois » [18, p. 135].

Signe/lexique/particularité lexicale/ dans la perspective d'un inventaire de variété régionale

Ces différentes considérations ont des conséquences sur la définition de concepts aussi fondamentaux que ceux qui sont énumérés en titre, qui ont une longue existence, ce qui laisse supposer qu'ils ont été mis à l'épreuve, et considérés comme fondés dans leur état actuel.

20. Le travail sur les communautés exolingues suppose une solide réflexion, qui devrait commencer par l'examen des modalités d'existence particulières de communautés linguistiques où les locuteurs n'ont pas acquis la langue, mais l'ont apprise, ce qui conduit à la question de savoir si l'on peut réellement, dans ce cas, parler de « communautés linguistiques », et si l'on n'est pas en fait en train de parler d'une variété dont l'enracinement est fragile.

Cela est évidemment assez préoccupant, laissant craindre que nous ne soyons allés trop loin dans nos réflexions : il est donc nécessaire de faire le point sur ces aspects en conclusion.

Le concept de signe semble touché dans la mesure où on ne le conçoit plus seulement, comme le veut la tradition, comme un instrument matériel servant à véhiculer un signifié, la communication impliquant (sauf télépathie) l'échange d'objets concrets auxquels est attachée une valeur signifiante, mais comme un instrument lié aux situations de communications, servant à définir l'identité, l'autonomie de communautés linguistiques, etc. Le lexique subit le contrecoup de cela, en tant qu'architecture de signes : il ne s'agit plus simplement d'une « réserve » de signes servant à communiquer au sens banal du terme, mais d'une réserve constituée de compartiments différenciés par le degré de légitimité et la valeur identitaire.

À bien y réfléchir, cette conception n'est pas si révolutionnaire qu'on pouvait le redouter : les dictionnaires du français standard notent « aussi » (en fait ils ont été les premiers à le faire) la valeur de légitimité des unités décrites, en indiquant le degré de normativité des entrées. Quant à la valeur identitaire elle se trouve souvent présente sous la forme de notations telles que « vulgaire », « populaire », « savant », etc. Ce qui est proposé ici suggère simplement que l'« assiette » de la valeur identitaire et de la valeur de légitimité soit différente : l'identité se juge en termes d'intégration à une communauté locale, régionale, et non face à ce que le français standard présente comme la « neutralité » du « bon usage » : ne sont affectées d'aucune marque les unités posées comme « neutres », parce que « supra-régionales », alors que l'inventaire d'un français régional propose que le centre de la neutralité ne réside pas dans ce qui est transversal à toutes les communautés linguistiques, mais dans ce qui est neutre dans la communauté régionale concernée. Sur le plan identitaire également, on choisit comme axe descriptif celui qui reflète un enjeu compte tenu de la perspective proposée par le terme même de « français régional » : le centre est ce qui manifeste une identité régionale, la périphérie ce qui en éloigne.

On s'aperçoit, en dernière analyse, que le « signe », le « lexique » ont bien le même sens dans tous les cas, mais que ce qui fait basculer les choses, c'est en fait le passage de la lexicologie à la lexicographie. Si le lexicologue peut en principe définir le signe et le lexique en dehors de leur valeur pragmatique, c'est qu'il peut opérer loin du discours. Le lexicographe est un artisan du langage, qui fabrique un outil à finalité pratique : il construit un modèle qui se veut le reflet d'une pratique de la langue. Il n'est donc pas étonnant de voir que le lexicographe du standard et celui d'une variété de langue régionale aient les mêmes préoccupations : décrire des signes prélevés dans des discours en action, ce qui les conduit à tenir compte de la valeur pragmatique des objets qu'ils tentent de saisir à l'aide du dispositif constitué par un dictionnaire. Selon le type de communauté linguistique sous-jacente à la variété décrite, la valeur pragmatique est différente, et conduit à concevoir, dans la pratique lexicographique, des outils descriptifs différents, visant le même but (valeur identitaire, valeur de légitimité) mais en des « lieux » différents : ce n'est ni le même type d'identité qui est en jeu dans les deux communautés linguistiques différentes, ni la même légitimité.

On pourrait résumer la tentative qui a été faite ici, sans doute maladroitement, qui en est encore à ses premiers balbutiements, et qui tâtonne beaucoup encore, en disant qu'il a été question de faire basculer le centre de gravité des inventaires lexicaux pour le situer résolument au cœur des problématiques particulières aux communautés linguistiques lorsqu'elles sont perçues dans leur aspect « régional », en adaptant les outils de la lexicographie traditionnelle (celle des langues standards) aux communautés périphériques, sans pour autant faire comme si les variétés régionales étaient de « petites langues standards » (ce qui impliquerait un calque), mais en recherchant ce qui, dans les situations de discours

périphériques, constitue les véritables enjeux, et qui par conséquent affecte la mise en œuvre des signes comme instruments qui, non seulement véhiculent du sens, mais de l'identité, des degrés de légitimité conçus selon des modalités assez spécifiques, ni opposées à celles du standard, ni identiques, mais partiellement « ailleurs », aspect qu'il conviendra de mieux définir par la suite, si l'on souscrit à ce qui s'est dit ici.

Références

1. Baggioni D., Robillard D. de (1990). *L'île Maurice, une francophonie paradoxale*. L'Harmattan, Paris.
2. Bilger M. (1989). Français parlé et régionalismes syntaxiques. Communication au colloque *Variation et structure, le français dans sa diversité géographique et sociale*. 20-22 mars 1989, University of Salford.
3. Bourdieu P. (1982). *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Fayard, Paris.
4. Chaudenson R. (1974). *Le Lexique du parler créole de la Réunion*. Champion, Paris, 2 tomes.
5. Chaudenson R. (1985). *Français marginaux, français zéro et créolisation*. Institut d'études créoles, Aix-en-Provence.
6. Chaudenson R. (1989-a). Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone. In : Chaudenson R., Robillard D. de, eds. *Langues, économie et développement*. Montmagny (Qué.), Marquis, pp. 201-243.
7. Chaudenson R. (1989-b). Mode d'emploi. In : Chaudenson R., Robillard D. de, eds. *Langues, économie et développement*. Montmagny (Qué.), Marquis, pp. 254-257.
8. Dua H.-R. (1981). Dimensions of Speech Community. *International Journal of the sociology of language*, n° 32, 1981 : 85-119.
9. Fishman J.A. (1976). *Advances in the sociology of language*. Vol. I, Mouton, La Haye, Paris.
10. Gumperz J.J. (1968). Linguistic and Social Interaction in two Communities. *International Encyclopaedia of the social sciences*. Vol. 9.
11. Hazaël-Massieux G. (1987). La Citation de « langue autre ». Contacts, contrastes et émergence de langues. (Exemples de créoles français). Communication au Colloque *Contacts de langues quels modèles ?*, septembre 1987, Nice, 26 p.
12. Hymes D. (1981). *Foundations in sociolinguistics. An ethnographic approach*. University of Philadelphia Press, Philadelphia.
13. Mackey W.F. (1971). *La Distance interlinguistique*. Presses de l'université Laval, Québec.
14. Manessy G. (1979). Créolisation et français régionaux. In : *Normes, plurilinguisme, situations*. Manessy G., Wald P., eds. L'Harmattan, Paris, pp. 15-24.
15. Manessy G., Wald P. (1984). *Le Français en Afrique noire, tel qu'on le parle, tel qu'on le dit*. L'Harmattan-IDERIC, Paris.
16. Martinet A. (1970). Préface. In : *Languages in Contact. Findings and Processes*. Weinreich (Uriel). Mouton, The Hague, Paris, pp. VII-IX.
17. Poirier C. (1987). Le Français « régional » : méthodologies et terminologies. *Français du Canada, français de France* (Actes du Colloque de Trèves, septembre 1985). Niemeyer, Tübingen, pp. 140-176.

Le concept de particularité lexicale

18. Poirier C. (1990). Description et affirmation des variétés non hexagonales du français : le cas du français québécois. *Visages du français : variétés lexicales de l'espace francophone* (Actes du Colloque de Fès, 1989). AUPELF/UREF, John Libbey Eurotext, Paris-Londres, pp. 127-139.
19. Robillard D. de (1989). *L'Aménagement linguistique, problématiques et perspectives*. Thèse [nouveau régime] à l'université de Provence, Aix-en-Provence, 3 Vol.
20. Robillard D. de (1989). Forme, sens, identité, une approche linguistique et sociolinguistique du français régional mauricien. In : *Formes-sens/identités*. Marimoutou J.C.C., Baggioni D., eds. Université de la Réunion, Saint-Denis, pp. 27-42.
21. Robillard D. de (1990). Le Français régional approche théorique, papiers de travail du projet AUPELF/UREF *Le Français en francophonie*, non publié, 13 p.
22. Robillard D. de (à paraître). L'île Maurice : un laboratoire d'étude de la francophonie à travers la problématique du « français mauricien » ? In : *Culture et pédagogie*, n° spécial à l'occasion du Sommet francophone. Association mauricienne des enseignants de français.
23. Tuaille G. (1983). *Matériaux pour l'étude des régionalismes du français*. Klincksieck, Paris.

Annexe I

Le « français régional »

Abordons immédiatement ici une question annexe qui serait trop longue à traiter en note ou dans le corps du texte : le terme de « français régional » est récusé par certains auteurs, comme G. Tuaille [23, in : 2, p. 1] : « [...] Quelques linguistes pensent qu'entre le dialecte immédiatement issu de la latinisation selon des évolutions propres à la région et le français standard, il existe une langue à part, produit de l'hybridation entre le dialecte et le français. Cette langue à part, différente à la fois du dialecte et du français serait le français régional, mais il n'en est pas ainsi. [...] La locution *français régional* n'est qu'une commodité d'expression. Le français régional n'existe pas, personne ne le parle nulle part, même s'il est vrai que l'usage français est partout marqué de particularités. »

M. Bilger ajoute : « D'autre part qui dit *français régional* suggère forcément l'existence d'un *français non régional*, dans ce cas, il faut savoir où le situer » [2, p. 1].

Si l'on tente de dégager la conception du concept de « langue » sous-jacente à cette citation, on s'aperçoit qu'elle est fondée sur des critères uniquement « intralinguistiques » qui conçoivent la langue indépendamment d'une communauté linguistique et d'une société qui en sont les utilisateurs : on ne peut parler de « langue » que si l'on parvient à faire apparaître un inventaire de formes et de règles parfaitement autonome. En effet, on devrait s'interdire de parler de « langue » dans le cas des français régionaux parce que ce code partage des formes et des règles avec, d'un côté le français standard, de l'autre les dialectes. Cette logique pourrait conduire à nier l'existence soit des dialectes, soit du français standard parce que ces variétés de langues partagent des formes et des règles avec d'une part le français régional et le dialecte, de l'autre le français régional et le français standard. En définitive, le français n'existerait, si l'on caricature à l'extrême, que parce que le latin et gaulois ont eu la bonne idée de disparaître.

Par ailleurs, et si l'on transporte cette conception sur un terrain pour lequel il n'a pas été conçu, on peut faire remarquer que l'idée selon laquelle un français régional est une variété intermédiaire entre dialecte roman et français standard n'est pas applicable partout : dans certaines communautés linguistiques, les locuteurs de français régional ne parlent ni français standard, ni dialecte roman, mais une langue africaine, un créole (néo-roman il est vrai), etc.

La raison principale, à nos yeux, pour accorder le statut de (variété de) langue à ces codes est, on l'a vu, leur fonction sociale (propriétés sociolinguistiques et non plus étroitement intralinguistiques), parfois, leur émergence comme catégorie de pensée dans la conscience des locuteurs eux-mêmes. Dans tous les cas, lorsqu'il n'y a pas prise de conscience, le concept de « français régional » est essentiel comme concept expliquant des comportements linguistiques observables.

On s'aperçoit donc que la conception de la « langue » fondée uniquement sur des critères intralinguistiques a des faiblesses qu'essaie d'éviter une conception plus large, s'appuyant à la fois sur l'intralinguistique et le sociolinguistique. Fonder le concept de « langue » sur des propriétés uniquement intralinguistiques revient à dire que la langue existe indépendamment des communautés linguistiques, ce qui n'est vrai (et encore) que pour les langues mortes.

Quant à l'argument qui interdirait de parler de « français régional » parce qu'on ne saurait pas situer le « français non régional », il ne vaut que si l'on accepte que les « maisons » n'existent pas parce qu'un terme pour désigner les « non-maisons » n'existe pas ! Il est clair qu'il y a asymétrie dans la terminologie, « français régional » s'opposant à « français standard », et non pas à « français non standard » dans le discours linguistique. Cela étant, il serait possible de considérer que le français régional, parmi d'autres propriétés, est « non standard », et que le français standard est non pas « non régional », mais « supra-régional ». Mais une fois de plus, cela oblige à sortir de la problématique strictement intralinguistique. Cette remarque demeure donc intéressante dans la mesure où elle rappelle qu'il conviendrait de proposer un système terminologique plus cohérent (ou accompagné de définitions plus explicites) pour désigner les éléments du champ qui nous intéresse, processus que nous avons d'ailleurs essayé d'amorcer plus haut, en redéfinissant « régional », et « langue », donc par conséquent, mais seulement partiellement, le terme « français », qui désigne une langue particulière.

Annexe II

Le français de référence

Le problème de la détermination, de manière « objective », des termes particuliers ou non est un vieux problème, que la lexicographie variationniste a toujours tenté de résoudre de manière plus ou moins sophistiquée.

La première réponse consiste à considérer qu'un terme est régional dès lors qu'il ne figure pas dans les dictionnaires du français standard. Cela pose plusieurs ordres de problèmes :

1° Dans quelle mesure peut-on comparer des français régionaux (donc à forte dominance orale, fonctionnant dans des situations de face à face informel), à du français standard, variété de langue élaborée pour des situations où le locuteur prend de la distance par rapport à la situation d'énonciation, au code, etc. ?

2° Comment traiter des unités qui ont bien l'air d'être des régionalismes, mais que l'on trouve répertoriées dans des dictionnaires usuels ? Quel statut accorder à un régionalisme intégré dans le standard ? (avec, de surcroît, le problème des régionalismes recensés comme tels, et les régionalismes non signalés).

3° Un français régional se détermine-t-il différenciellement face au seul français (standard ou pas) de France, ou face à toutes les variétés de français observables ? (cf. problème de l'interrégional traité plus haut) ? (La réponse théorique à cette question, si elle est négative, se heurte à un inconvénient pratique : il n'existe pas de descriptions de toutes les variétés de français au monde).

4° Comment traiter le problème des « trous » de compétence (termes de standard non connus des locuteurs régionaux), et celui des degrés de compétence (active/passive) ?

Devant ces questions sans réponse théorique, et que l'on ne peut régler qu'au coup par coup, une deuxième stratégie peut être mise en place, celle du *français de référence*, que l'on peut définir comme une stratégie de neutralisation des inconvénients de la référence au français standard, vu qu'on peut le considérer plus comme un registre que comme une langue, en lui adjoignant des registres informels et de proximité, afin de constituer, pour les besoins de la comparaison, un ensemble fictif, se rapprochant plus d'une langue dans la multiplicité de ses fonctions.

Ce français de référence comprend le corpus du français standard, auquel on adjoint un étage, celui de la langue non répertoriée, mais considérée comme « neutre » (qui « passe inaperçue ») : français parlé, argot passé dans la langue, etc. Pour des raisons pratiques, on ne constitue généralement pas la liste exhaustive des éléments faisant partie de cet ensemble, mais on se contente de rassembler un jury considéré comme représentatif, de locuteurs de français de France, qui doit se prononcer sur les termes qui lui sont soumis, servant de filtre lexical. On voit bien les problèmes que pose la constitution de ce jury : représentativité de ses membres, représentations qu'ils ont de la tâche qui leur est dévolue, stabilité dans le temps, etc. Pour notre part, nous avons fait l'expérience d'un tel jury dans le cadre des termes décrits dans [1], et il faut admettre qu'il s'agit d'une procédure assez malaisément utilisable, mais qui ne peut être évitée.

Reste d'ailleurs la question posée ci-dessus, à savoir la base sur laquelle on définit ce filtre différentiel : en toute rigueur, et si l'on ne veut retenir que des « particularités », il devrait comprendre non seulement des locuteurs francophones hexagonaux, mais des représentants de toutes les variétés de français au monde. Il est évident que la seule réponse devant tant de difficultés accumulées est le bricolage, ce qui sera notre cas : les cas douteux seront soumis à un jury, et lorsque cela sera possible, on indiquera que telle ou telle unité a été recensée ailleurs dans la francophonie, lorsque des inventaires seront disponibles : français du Québec, d'Afrique par exemple.

11

Problèmes de délimitation du corpus et registres de langue

G. PRIGNITZ

Université de Ouagadougou, Burkina Faso

Notre propos, étayé par l'expérience de la collecte de données lexicales au Burkina Faso pour l'IFA2, portera sur les questions auxquelles se trouve confronté le lexicologue au terme d'un relevé de lexies selon la méthode différentielle ; face aux listes obtenues il ne sait plus trop comment délimiter son corpus : à quels groupes de locuteurs a-t-il affaire ? Ce lexique reflète-t-il des parlures bien identifiées ? Les lexies enregistrées permettent-elles d'opérer un classement sociolinguistique ? Une partie non négligeable des entrées pose le statut de l'argot comme facteur d'évolution et de renouvellement de la langue, au-delà des accidents de parcours attribuables à une hétérogénéité des conditions d'apprentissage. La répartition du corpus selon les registres apparaît en tout cas comme une projection, non pertinente à notre objet, de l'analyse en niveaux ; nous tenterons de lui substituer des éléments de réflexion plus appropriés.

Le recueil des données

Le recueil s'est effectué dans plusieurs domaines, par une répartition des tâches au sein de l'équipe constituée au Burkina Faso depuis mai 1990 : exploration de la presse écrite, écoute de la presse audiovisuelle, lecture de romans... Mais la majorité des lexies recueillies a été obtenue par l'observation directe ; ainsi, une grande partie du matériau lexicographique disponible provient de relevés *in situ* effectués par des étudiants. C'est un problème de

classement qui se pose face aux listes obtenues quand on s'interroge sur leur origine socio-linguistique : de quelles sources émanent-elles ?

On a en effet probablement affaire à des créations individuelles comme *moussocologie*, « affaires de cœur » chères à J.B. Somé et son roman du même nom, ou *verminologie* (où *vermine* joue le même rôle que *mouso*, « femme ») qui nous a été donnée comme une création d'auteur par F. Traoré. Idiolecte aussi que le vocabulaire étudiant qui fabrique *tramaturgie* - un clin d'œil aux études littéraires (cf. *dramaturgie*) - sur *tramer*, « s'affairer, être à l'initiative de » (sorties, soirées, affaires de tous ordres) sens dérivé du classique « être l'âme d'un complot » ; *pecquer*, « toucher la bourse » - sur *péc(ule)* - ou *béton armé*, « tô » (par métaphore). Ces lexies sont d'usage dans de petits noyaux et sans doute éphémères, vouées à une disparition prochaine ; l'examen d'inventaires datant de dix ou vingt ans confirme la fragilité de certains lexèmes (cf. *dégagement*¹ « fête, soirée » ou *badge* « argent », ne sont plus de mise, ce qui n'exclut pas d'ailleurs leur résurrection possible...). Mais comment les distinguer de néologismes « solides », promis à un avenir durable, car répondant à un besoin de la langue ?

Un enseignement que l'on peut tirer de la vérification auprès de « jurys compétents » est que les lexies sont très inégalement connues selon les groupes : le sens, par exemple, est mal cerné pour *cadotte*, « vilaine fille » (sens connotatif) ou « de l'ethnie des Kado » (sens dénotatif) ; *boucan*, « bruit » dans la construction du français central *faire du boucan* ou « malin » dans *faire le boucan* ; l'origine est souvent mal attribuée - comme *déguédro*, « lieu où l'on détaille la bouillie de mil ou *dégué*, indûment rapproché d'*hippodrome*, *aérodrome* par la proximité des signifiants *dromè* (du jula « pièce de 5 francs CFA ») et - *drome* (du grec « piste de course »), et des signifiés « lieux où »... l'on court, où s'effectue la vente de denrées par petites quantités (5 francs CFA)². Certaines lexies ne sont pas perçues comme argotiques ou familières, *filer* (« donner quelque chose à quelqu'un »), *balle perdue* (qui fait image et l'objet de deux interprétations : « enfant semé par hasard » - sens plus ancien, exemple « fille de rencontre » - récemment). D'autres ont un tel degré de polysémie que seul le contexte peut permettre d'approcher le sens ; ainsi *coup d'Etat* qui se rencontre dans le domaine des études, de l'amour, de l'argent³.

Mais il en est qui « tiennent la route » au fil des années, comme *bidasse* ou *pépée*, *bouquin*, *becqueter*, *dèche*, *cartouchard*, *façon*... souvent parce qu'ils pallient une « case vide » du lexique comme *carent* (« insuffisant » dans divers domaines), et son contraire *dense*, « fort, calé, ferré en », *biler*, « mettre en colère », *démocratiser* « mettre à la portée de tous en redistribuant » (l'autorité ou les responsabilités, comme en partageant des gains ou de la boisson dont on a le privilège). En créant des oppositions pertinentes, le lexique se dote de distinctions sémantiques qui justifient et assoient des dénominations durables. Ainsi la différence entre le *bar*, la *buvette*, le *cabaret* et le *kiosque* joue-t-elle sur l'association des sèmes suivants (sélection et combinaison) : /vente de boissons/ /alcoolisées (+ ou -)/ /traditionnelles (+ ou -)/ /associée à la restauration rapide (+ ou -)/ /où l'on peut s'asseoir (+ ou -)/. Ces créations correspondent à des réalités socioculturelles que la langue permet d'exprimer potentiellement et qui sont exploitées ici.

Se pose alors le problème des registres qui produisent tel ou tel emploi. Si on laisse de côté, dans le relevé constituant *l'Inventaire* de S. Lafage, par exemple, les termes dénotant

1. Le mot a pris un tout autre sens dans le contexte révolutionnaire de 1983 à 1987 (licenciements massifs de fonctionnaires, en particulier d'enseignants hostiles au régime).

2. Éclaircissements fournis par Suzanne Lafage.

3. Remarque tout à fait applicable au domaine français (ie en France !) Qui connaît l'origine de *ped* « lot, part de butin » dans l'expression *prendre son pied* ? (cf. Picoche, note 14).

des *realia* (flore, faune, instruments ou coutumes, titres traditionnels – comme les mots mooré *kema*, « instrument de musique » ou *kiegba*, « danse ») peu connus parce que très spécialisés, on se trouve en présence d'« écarts » (dont la typologie nous est fournie de façon très précise) par rapport à la norme centrale. Ces écarts sont, eux, très courants, (ex. *kiap*, par troncation de *chiapalo* « bière de mil », *katanga*, n. pr. devenu adjectif « agité, tumultueux ou dur », *karité*). Un grand nombre d'entre eux peut répondre à la marque linguistique « argot », comme *karaté-bar*, « débit de bière de mil », *kaoter*, « mettre (un amoureux) KO », *keep*, « ivre » ou *kiens*, « argent » – pour nous en tenir à la lettre k, pp. 147 à 151⁴. Nous pourrions leur assigner cette marque sur les critères permettant d'identifier des emplois argotiques : c'est-à-dire assumant les fonctions cryptique, ludique, de connivence, grégaire, de démarcation ou de séduction⁵.

Sur le plan formel, la lexie argotique est issue des mêmes procédés néologiques que la lexie « différentielle » (l'« écart ») : ce peut être par exemple une différence de construction qui la distingue du FS ou de l'« argot commun ». Dans le registre « courant », citons *assister le match* et dans le registre argotique *prendre pour elle* « coucher avec ». Or le souci normatif, à la base de la distinction en « registres », s'exerce le plus souvent à l'encontre des écarts morphosyntaxiques (plus que lexicaux, qu'on relève moins – en tout cas pour les stigmatiser). Ainsi certains exemples relevés dans la presse écrite témoignent d'une moindre sensibilité aux mélanges de niveaux de langue que dans la presse française – si nous faisons abstraction des adeptes du « parlé écrit » dont certains titres se sont fait une spécialité ; nous relèverons ces deux contextes : « le Koweït *banque* au projet de barrage » (*Observateur paalga* n° 2 857 du 15/2) et « le vice-recteur a mis d'abord les participants au *parfum* de la situation » (compte rendu officiel d'une réunion). Ces citations – que l'on pourrait multiplier – témoignant de l'intrusion de l'argot, phénomène de parole, dans la langue (c'est-à-dire sans qu'ait joué le « réflexe » de vigilance normative) ne sauraient occulter les écarts de construction très fréquents dans la presse orale ou les propos d'universitaires : « j'ai profité (pour) vous dire, je promets vous envoyer, ils désistent ». De plus en plus fréquente paraît également la tournure *il m'a l'air que*, contamination de la construction « ça m'a tout l'air » + de + infinitif avec « *il (elle) – personnel – m'a l'air* » + attribut.

Il est certain que le puriste est davantage scandalisé par ces entorses à la grammaire que par l'emploi de lexies nouvelles (et en particulier argotiques). En quelque sorte il reconnaît davantage le locuteur « standard » – soumis à la norme locale – dans ses écarts lexicaux que dans les écarts morphosyntaxiques attribuables au niveau basilectal. Cette perception fluctuante des niveaux de langue est confirmée par les relevés effectués : les mots circulent et sont manipulés sans discrimination par des locuteurs possédant des degrés différents d'acquisition du français. Toutefois leur emploi ne peut donner lieu à des jugements de catégorisation sociolinguistique bien définie⁶.

Ce qui brouille la situation, c'est le fait que tel mot employé par un étudiant comme argotique (mot de connivence comme *pec* ou ludique comme *déguédrome*) sera repris par un

4. Lafage S. (1989). Premier Inventaire des particularités du français en Haute-Volta. *Bulletin de l'OFCAN* n° 6, CNRS, INaLF, Didier-Erudition.

5. Voir ma communication au premier colloque d'argotologie de Besançon (oct. 1989), Place de l'argot dans la variété linguistique en Afrique : le cas du français au Burkina Faso. (*Actes* à paraître). Précision apportée à la suite d'une question posée pendant l'exposé : le principal caractère de l'argot est d'être un phénomène de « double » (cf. Denise François-Geiger, *L'Argoterie*).

6. Denise François-Geiger, dans le n° d'octobre 1990 de la revue *Europe*, aborde le problème de l'alimentation de la langue commune par l'argot, à la page 33, sous le titre « Argots : la cohabitation » : « l'argot commun ajoute un registre à la langue commune – de l'ordre de la familiarité » si bien que « les termes d'argot commun, à notre époque, ne sont pas des termes populaires mais des termes faisant partie de l'usage oral de la langue, lequel, on le sait, a largement abrasé les différences entre classes sociales ».

locuteur du « secteur informel » – petits vendeurs de brochettes ou de fournitures en papeterie sur le campus – qui le diffusera par snobisme, pensant qu'il s'agit d'un « gros mot », au même titre qu'un mot savant relevant de lexiques techniques. Telles peuvent lui apparaître les lexies suivantes : *faire des phases* (= « prendre des poses, faire des manières »), *céphalée*, « mal à la tête », *tibiasser*, « marcher à pied », *sponsoriser*, « soutenir, entretenir » (une fille) qui tirent leur origine de termes techniques (jargon mathématique, médical, économique). De même, les mots *char*, *caler*, *bagnole* et *boulot* ne sont que des variantes stylistiques de *mobylette*, *manger*, *voiture* et *travail* sans aucune coloration familière⁷.

Inversement, un mot français déformé – détourné du jargon militaire par exemple, comme *lacroue*, « la recrue » ou *kourousou*, « croûte » au sens de « repas, rata », ou un emprunt passé dans le français « populaire » par adaptation fonctionnelle aux besoins de la communication – pourra être récupéré (à des fins stylistiques) par les intellectuels ou les journalistes qui lui accorderont une connotation particulière. Ainsi la prononciation du mot français *chose*, [soz] ou du groupe nominal *mon larzant*, [mō larzā] devient-elle la caractéristique du *moaga* citadin, popularisé par la bande dessinée *Virmoaga* et souvent pastichée pour brocarder un illettré enrichi et roué, mais peu rompu aux usages mondains⁸.

De même le mot *munafica*⁹ « démagogue hypocrite », d'origine mooré, ou *gnagami*, d'origine jula, « mélanger, embrouiller (+ cod de personne) sonne comme un mot « du terroir » et révèle chez celui qui l'emploie le « pair » qui partage les mêmes ressources d'expression, celui qui est capable de manier le « français populaire », c'est-à-dire approprié¹⁰. (Cf. le succès de *cadavéré*, par le chanteur congolais Zao). Ce qui ne veut pas dire ramené à un niveau uniforme, obéissant à une norme locale bien circonscrite. Parler français constitue en soi un décalage entre signe et signifié de l'ordre de la connotation : bien ou mal parlé (au regard d'une norme académique), c'est du français et cela signifie quelque chose...

Il y a bien cependant conscience de parler le français d'une manière particulière, puisqu'on le ressent comme propre à un groupe, celui qui justement peut parler le français, autrement dit celui qui possède le français comme élément de son répertoire. C'est une approximation de cette communauté linguistique que traduit le terme de « milieu » (réf. *Sidwaya* du 23 mai 1991 : « comme on dit dans le milieu »)¹¹. Il ne s'agit pas d'un milieu de malfrats mais l'emploi du mot montre qu'il s'agit de la même entité sociolinguistique, celle d'une catégorie de locuteurs qui expriment en français leurs aspirations, leurs préoccupations.

7. Dans certains idiolectes – en particulier familiaux – les mots *frangin*, *gosse* ou *gamin* n'ont aucune connotation familière, pas plus que *mec* ou *nana* ne semblent pouvoir être remplacés par des termes plus neutres dans la conversation de certains intellectuels. Et qui se souvient que naguère, à la communale, les termes *femme*, *copain* et *auto* se trouvaient repris, comme « vulgaires », au profit de *dame*, *camarade* et *voiture* ?

8. « Le français de Yirmoaga est donc non seulement populaire dans le sens qu'il est parlé par une couche sociale intellectuelle inférieure, mais il l'est également dans le sens que sa connaissance et son usage débordent la classe des illettrés. » [Millogo L. (1991) : *Le Français de Yirmoaga au Burkina Faso*, communication personnelle].

9. Employé dans « le coin de Bouanga » du journal satirique défunt *L'Intrus*, n° 77 du 11-09-1987 ; contexte : « Cé lé paroles de munafica sélement », glosé « cé l'homme ti pagle beaucoup pour gâter » (sous-entendu « gâter le nom », médire).

10. « Plus la compétence en français grandit, plus l'argot s'éloigne des structures basilectales et du vocabulaire parasitaire emprunté aux multiples langues locales, plus il se rapproche des argots équivalents de l'Hexagone. De son africanité, il reste seulement quelques différences quantitatives : hétérogénéité et abondance des emprunts, allusions à un contexte strictement local (...) » affirme S. Lafage dans « L'Argot des jeunes Ivoiriens, marque d'appropriation du français ». In : *Langue française*, mai 1991.

11. Le contexte exact est « une femme de calibre vingt, comme on dit dans le milieu ».

cupations, bref une partie de leur culture, comme le ferait un groupe marginalisé en utilisant comme vecteur une langue spéciale, comme « signum de classe », code préférentiel¹².

Bien sûr la néologie est au centre de cette définition de langue de groupe. Les procédés qu'elle emploie ne sont pas différents de ceux de la langue standard. Mais la vitesse de la transformation opérée « sous argot » – si nous voulons bien garder cette étiquette impropre – est beaucoup plus rapide : on assiste donc à une accélération du processus de néologie dans le passage par l'argot, qui révèle les effets visibles, immédiats de ce qui apparaît à l'échelle historique dans l'évolution de la langue. Voyons le détail de cette évolution observable au travers du « laboratoire » sociolinguistique que constitue notre corpus ; on peut dégager quelques tendances nettes (communes au phénomène argotique en français central)¹³ :

- **dérivation proliférante** créant une infinité de séries possibles autour d'un noyau signifiant (ex. *bilan*, « racontard » crée *bilaner*, *bilaneur*, *bilaniste*, *filer* ou *coucher le bilan*, d'où *coucheur*) au mépris quelquefois du sens « classique » d'un mot qui se trouverait avoir le même radical (ex. *balafré* « qui se distingue par ses scarifications faciales ») ;

- **séries synonymiques** fondées sur la présence d'un sémème commun (ex. le signifié « fille » exprimé par une variété de signifiants illimitée – et en renouvellement constant : *go*, *tchoin*, *djébel*, *taureau*, *gnèpéné*, *kwètè*, *stecki*, *vraie*, etc. Il est évident que nombre de ces dénominations resteront lettre morte ; le thème est ici porteur pour expliquer l'abondance...¹⁴

- **constructions indifférentes aux contraintes** du côté du sujet ou de l'objet, ou faisant varier le sens par rapport à la construction normale (ex. *damer (sur)*, « laisser tomber », *draper*, « humilier » / *mettre en drap* « mettre au courant », *couper – une fille* – « lui faire la cour » / *être coupé de*, « être déçu par ») ; toute modification, par exemple, l'absence de pronominal : ex. (se) *taper une ampoule*, « une bière », (se) *grouiller*, « tout faire pour », (se) *caler*, « manger », (se) *tailler*, « fuir », suffit à transformer le sens ;

- **transfert de classe** (ex. le « verbe » *départ* : « prendre de vitesse », conjugué à la troisième personne et au p.p.) ;

- **emprunts** : innombrables, même (et surtout) s'il s'agit de langues non connues du locuteur (le même phénomène joue avec les langues européennes en français – et notamment l'anglais) ex. *dja*, « mourir et faire mourir », du jula ;

12. Yves Monino s'est interrogé sur le statut des langues spéciales : « Les Langues spéciales sont-elles des langues ? La notion de pseudolangue à travers l'exemple d'une « langue d'initiation » d'Afrique centrale ». In : *Langage et société* n° 56, juin 91, Maison des Sciences de l'Homme, Paris. Après avoir montré les limites de définitions linguistiques et sociolinguistiques des « langues spéciales » et les représentations de leur langue d'initiation par les locuteurs de ce langage, Y.M. propose le concept de « pseudolangage » ; « Une pseudolangue peut donc se résumer à une démarche de déguisement plus ou moins complexe de la langue commune, démarche d'un groupe plus ou moins stable à l'intérieur d'une communauté, pour se doter d'une marque de distinction et ensuite seulement pour assurer la communication de ses membres, communication impliquant nécessairement les tiers prétendument exclus. »

13. André Borrel, dans un article paru aux *Cahiers de lexicologie*, 1986-1, p. 69-88, et intitulé « Le vocabulaire « jeune » et le parler « branché » : création ou récréation lexicale ? » remarque une appropriation du vocabulaire des jeunes par les adultes : « Ce phénomène d'appropriation par les adultes n'est pas sans conséquences sur la création lexicale ; il semble même qu'il la favorise ». Il mentionne les séries de dérives comme un procédé particulier de ce vocabulaire « jeune ».

14. J. Picoche explique dans *Structures sémantiques du lexique français*, paru dans la collection Nathan-Formation, Paris, 1986, que nombre de mots argotiques ont leur source dans des archaïsmes qui ont perdu leur motivation. « Le synonyme expressif est toujours une sorte de devinette, facteur intentionnel d'obscurité. Le locuteur qui transforme ainsi un mot courant en mot d'argot utilise certaines de ses propriétés sémantiques, mais en les détournant de leur finalité communicative normale : son but est justement d'empêcher la communication avec le commun des mortels et de la limiter au petit nombre des complices avertis ».

- **emprunts francisés** : *tchouquer*, sur *tchouk*, « drogue », *belature*, « travail de bela », *ie* de forçat, sur *Bela*, nom ethnique ;
- **abréviations** : *djo*, *beat* (nick), « gars », le dernier 'arrangé' par suffixation : *bitos* ; ou encore *mili*(taire) ;
- **glissement de sens** : *gratter*, « marcher à pied » ; *tapi*, « sans le sou » ;
- **figures de sens** ; métaphores : le *béton armé* ou *l'Afrique en danger*, images particulièrement suggestives pour désigner une bouillie compacte ou *tô* ; métonymie : *pédiâtrie* « fille très - trop pour l'intérêt qu'on lui porte - jeune » ; *aller-retour*, « galette » si savoureuse qu'elle a goût de « revenez-y » ;
- **figures de mots** : *toutou* (de l'anglais *two pence two shilling*, prix de la prostitution) ; *peau gras* « blanc » (porc gratté) ; *grotto* « *richard* » (gros taux ?). Autres mots formés par redoublement ; ex. *proprio* « menacer », du jula « griller légèrement » ;
- par rapport à l'argot français on constate peu de procédés métaplasmiques (verlan, contrepét, louchebem) mais un recours assez fréquent à l'idéophone : ex. *fèfè* « argent », *gbringbrin*, *were-were* « qui se fait remarquer ») et à la périphrase : nous y voyons les effets des habitudes linguistiques des locuteurs des langues africaines, qui transposent dans l'usage du « code expressif » que constitue le français les procédés expressifs de leurs langues (qui peuvent comporter d'ailleurs un lexique argotique, auquel puise l'argot fondé sur les emprunts).

Exemples : *bloquer les sciences* ;
cabri mort n'a pas peur du couteau ;
viim koega ou le muezzin a chanté le matin ;
le mois a deux chiffres ;
mon carton a poussé des ailes ;

Ces expressions allient hermétisme de l'allusion et vocabulaire imagé ; leur déchiffrement exige la connaissance d'un code qui n'est plus d'ordre lexico-sémantique mais bien socioculturel.

Trancher dans le vif du matériau lexical comporte bien des dangers. Une sanction indubitable est apportée par l'usage, qui entérine ou non les créations ; mais nous avons vu que le consensus était loin de se faire pour la norme locale ; ce qui est accepté n'est pas forcément reconnu par l'arbitrage des experts qui se réfèrent en dernier recours à la norme académique. Le clivage des positions est à peu près le suivant : rigidité des attitudes lorsqu'il s'agit de reconnaissance d'une lexie enregistrée par nos observations, souplesse lorsqu'il s'agit de les employer - surtout à l'oral. Du moment qu'elle est comprise, toute création, surtout si elle fait image, est accueillie (et savourée). Ainsi cette création « spontanée » entendue dans un magasin : « Chez Peyrissac, c'est plus cher, mais aussi, c'est verglacé ! ». Le principe qui a présidé à cette création est une remotivation du lexème, existant en FS mais ignoré localement, devenant épithète de nature.

Le mot additionne deux signifiants dénotant deux réalités distinctes contenues dans *verre* + *glacé* (mais connexes : pour que la climatisation soit efficace, il faut que les fenêtres soient pourvues de vitres) ; donc les signifiés « vitré + froid » (qui se confondent du reste parfaitement avec le sème de *verglacé*, « qui présente une surface - plane - gelée et glissante ») s'accompagnent de sèmes contextuels « lisse, brillant, lumineux (réfléchissant mais aussi offrant au regard le neuf, le net, le désirable »). Ceux-ci connotent l'éclat, le luxe et la modernité technologique dont ce magasin - galerie offrant des produits sophistiqués en matière de quincaillerie et de sanitaire, de droguerie, d'équipement électroménager etc. - est la vitrine (aux sens propre et figuré).

Malgré son adéquation parfaite à son objet, il est peu probable que ce mot ait une plus longue carrière que les créations enfantines, auxquelles il ressemble. Mais est-ce pour autant que nous ne devons pas l'enregistrer ? Quel sera le critère de son éviction ? Qu'il soit un hapax ? Qu'il manifeste une ignorance du sens « véritable » – et non déviant – du mot enregistré dans le dictionnaire ? La crainte qui se fait jour est que l'on chasse les singularités, qu'on confectionne un recueil de monstres qui ne reflète qu'imparfaitement l'état de la langue au Burkina Faso comme ailleurs, que l'on déforme le visage du français en Afrique. Mais n'est-ce pas notre tâche que d'observer les faits, fussent-ils des verrues, et d'en rendre compte, même s'ils portent atteinte au tableau des représentations idéales de la langue ? Nul doute que chacun s'efforce de produire les meilleures approximations de ce qu'il connaît de la langue, sa compétence : il n'empêche qu'à travers ses performances s'esquisse l'ébauche de la langue de demain. Elle s'élèvera sur les scories des productions actuelles qui n'auront pas eu la chance de « passer la rampe », brouillons toujours recommencés, dus à l'activité néologique incessante et alimentée par les besoins fondamentaux que nous avons évoqués à propos de l'argot. Nous faisons donc un choix, celui de la jeunesse contre la sclérose, nous ne nous intéressons qu'au lexique en mutation : tâche ingrate, décriée par les conservateurs comme par les intéressés eux-mêmes qui sont partie prenante, mais se sentent (à juste titre puisqu'il s'agit d'un inventaire particulier – recensant uniquement ce qui s'écarte de la norme, et qui n'est pas la majorité du lexique utilisé, loin s'en faut) mal à l'aise dans ce type de recherche. Il faudrait donc préciser qu'il ne s'agit pas d'une photographie du « français parlé en Afrique », mais d'une observation d'usages potentiels du français plus ou moins attestés, et valables en contexte. Cette liberté prise avec notre objet – qu'il s'agit avant tout de désacraliser (mais la forme dictionnaire risque de contribuer au contraire) – pourrait lever un certain malentendu et dénouer le malaise ressenti par les « lettrés » lorsqu'il s'agit de collaborer à un inventaire des usages lexicaux qui devrait les concerner au premier chef.

Bilans généraux

12

Présentation des travaux du Réseau « Étude du français en francophonie » de l'UREF. Introduction aux travaux pratiques des Journées

D. LATIN

AUPELF, coordonnatrice du Réseau de l'UREF, Dakar, Sénégal

Présentation des objectifs du Réseau

Le Réseau « Étude du français en francophonie » a pour objectif de favoriser la mise en relation des recherches portant sur la description du lexique des diverses variétés géolinguistiques et culturelles du français¹.

En raison des besoins spécifiques de la francophonie du Sud, il est appliqué prioritairement aux recherches sur les français de l'Afrique noire francophone, du Maghreb, de l'océan Indien et des Caraïbes. Son rôle consiste à favoriser le développement des études lexicales sur ces français tout en entretenant une collaboration suivie entre chercheurs du Sud et du Nord au profit d'une autonomisation plus grande des potentialités scientifiques et pédagogiques du Sud.

En raison de la situation très inégale de la connaissance des usages dans la francophonie du Sud, la recherche et la réflexion méthodologique doivent y être particulièrement développées pour permettre l'élaboration d'outils linguistiques et pédagogiques adaptés aux besoins des communautés concernées et ce, afin de contribuer, à terme, à l'édification des instruments de référence adaptés à une description globale des usages du français en francophonie.

1. Cette présentation reprend les éléments du document prospectif rédigé par le Comité du réseau.

Reconnu par le Sommet de Dakar, ce réseau s'inscrit dans la ligne des recommandations de ce dernier en faveur de l'aménagement linguistique de l'espace francophone pour le développement, en privilégiant l'aménagement du français dans sa relation fonctionnelle avec les autres langues en contact. À ce titre, il constitue une innovation importante en vue de la reconnaissance des diverses dimensions socioculturelles de cette langue au service d'une « culture francophone qui se cherche encore mais dont on voit poindre les prémises » (Le projet francophone. Enjeux et Défis).

Recherche partagée et travaux en cours

Le programme de recherche partagée du Réseau s'appuie sur les travaux déjà réalisés dans le cadre de l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* (IFA)².

L'entreprise de l'IFA, inscrite dans le cadre des tables rondes des centres et instituts de linguistique appliquée d'Afrique noire initiées par l'AUPELF, a permis l'encadrement et la formation de nombreux chercheurs. Elle dispose d'une infrastructure de recherche reconnue au plan international et est dotée d'une base de données opérationnelle. Elle constituait donc la matrice adéquate à un projet plus global de description lexicale des français du Sud.

Dans la perspective d'un approfondissement et d'une systématisation des recherches engagées en Afrique noire et de leur transférabilité à de nouveaux terrains linguistiques, le réseau a lancé un appel d'offres à collaboration en novembre 1989, diffusé à quelque 300 destinataires, sur les thèmes de recherche suivants :

- Étude descriptive des variétés lexicales en vue de l'élaboration de lexiques et d'inventaires synchroniques harmonisés par grandes zones régionales.
- Étude de corpus du français écrit.
- Étude de la langue spécialisée.

Sur les 44 projets reçus en réponse au premier appel d'offres, quatorze projets d'équipes ont été subventionnés, toute priorité étant accordée dans le cadre du premier biennium aux études portant sur les variétés lexicales dans les trois zones géographiques suivantes :

– *Afrique noire*

Pays couverts : Burkina Faso, Cameroun, république Centrafricaine, Côte-d'Ivoire, Gabon, Guinée, Tchad, Togo, Zaïre.

– *Maghreb*

Pays couverts : Algérie, Maroc, Mauritanie, Tunisie.

– *Océan Indien*

Pays couverts : Maurice, La Réunion, les Seychelles, Madagascar.

2. Équipe IFA (AELIA), J. Blondé, G. Canu, J.-P. Caprile, J.-R. Deltel, P. Dumont, R. Efoua-Zengue, S. Faïk, D. Gontier, F. Jouannet, S. Lafage, G. Mendoza, G. N'diaye-Corréard, A. Queffélec, C. Queffélec, D. Racelle-Latin (coordonnatrice), J.-L. Rondreux, J. Schmidt, S. Shyirambere, J. Tabi-Manga, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*. Travail réalisé dans le cadre de la table ronde des centres, départements et instituts de patronage de l'AUPELF. Introduction par Willy Bal, *Présentation de l'Inventaire* par Danièle Racelle-Latin, *Bibliographie scientifique* coordonnée par Willy Bal. Première édition : AUPELF-ACCT, 1983, 550 p. – ISBN-2-920021. Deuxième édition EDICEF/AUPELF 1988, coll. « Universités francophones » de l'UREF, 442 p. ISBN. 2-850-69507-6.

Deux projets portant sur d'autres niveaux fonctionnels de la langue ont en outre été engagés :

- Étude des variétés orthographiques du français en Afrique noire (projet ORTHAF - AELIA).
- Étude de la syntaxe du français parlé en Afrique noire.

La logique opérationnelle du réseau, sensiblement différente de celle qui a primé dans la première génération des travaux en Afrique noire, consiste à laisser à chaque équipe (qui noue accord avec l'UREF sur la base d'une convention) la libre gestion de sa recherche mais à assurer la coordination et l'harmonisation lexicographique de ces travaux en vue de réaliser, à l'instar de ce qui avait été fait pour l'IFA et *mutatis mutandis*, des inventaires des variétés lexicales du français par grandes zones géolinguistiques de la francophonie du Sud.

Sont ainsi programmés :

- un inventaire du français en Afrique noire, qui se veut une seconde version actualisée et systématisée des travaux de l'IFA ;
- un inventaire du français au Maghreb ;
- une contribution à un inventaire des particularités lexicales du français dans l'océan Indien.

Pour l'Afrique noire les travaux entrepris regroupent une dizaine de projets qui se répartissent en deux séries ayant une personnalité relativement distincte :

- d'une part, des projets nationaux engagés pour le Cameroun, la Côte-d'Ivoire et le Zaïre, en voie de structuration pour le Sénégal et le Burundi ;
- d'autre part, des projets regroupés sous l'égide du ROFCAN-INaLF sous la direction de Suzanne Lafage et qui portent, pour l'Afrique sur le Burkina Faso, la Centrafrique, la Côte-d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, le Togo, le Tchad et le Nord Zaïre.

Les premiers abordent la description du lexique comme partie d'une approche plus globale de la situation du français au niveau national et souvent, comme c'était le cas au départ de l'IFA, à des fins d'application didactique ultérieure.

Les seconds approfondissent l'analyse linguistique selon différents paramètres déjà posés par la méthode descriptive de l'IFA en développant, selon le cas, l'analyse linguistique ou sociolinguistique, l'intérêt étant surtout de mieux cerner les facteurs déterminant les phénomènes d'évolution du français en milieux africains : y interviennent nécessairement la question des normes endogènes, de la néologie et celle des niveaux de langue pour ne citer que quelques points forts des recherches.

Ces approfondissements très féconds dans le cadre des projets d'inventaires lexicaux doivent pouvoir rester compatibles, et être harmonisés selon une méthodologie de référence commune, le modèle méthodologique qui servit au départ de référence, dût-il être sensiblement nuancé au vu des nouveaux apports enregistrés dans le domaine depuis une dizaine d'années.

La visée méthodologique commune de ces recherches repose au départ, je le rappelle, sur leur nature synchronique, descriptive (non normative) et différentielle de l'inventaire lexical. Il s'agit d'inventaires des particularités ou des variétés de l'usage local ou régional de la langue, variétés retenues en tant qu'elles se révèlent fonctionnelles dans leur portée lexicale (en langue) et représentatives, par leur stabilité et leur fréquence, de la norme locale réelle de l'usage.

L'approfondissement des travaux déjà engagés en Afrique noire tout autant que l'extrapolation d'une méthodologie à de nouveaux terrains linguistiques exigent un questionnement à la fois théorique et pratique de la méthodologie commune de base ainsi qu'un consensus entre les partenaires de la recherche afin de circonscrire le profil-cible des futurs inventaires.

Ateliers pratiques des Journées

Un des enjeux de ces Journées scientifiques réside sans aucun doute, indépendamment de l'intérêt intrinsèque des échanges, dans l'évaluation des méthodologies pratiques de ces travaux en rapport à ces trois exigences :

- question de transférabilité à d'autres terrains linguistiques ;
 - problèmes d'évaluation et d'actualisation des corpus déjà existants, y compris l'IFA lui-même ;
 - examen critique des concepts et des instruments de la recherche ;
- et adaptation de ces différents niveaux de procédures (enquête, corpus, mise en forme lexicographique) aux nouvelles conditions qui sont proposées en 1991.

Outre les travaux consacrés aux méthodologies pratiques des inventaires lexicaux, deux ateliers ont été réservés dans le cadre de ces mêmes Journées aux aspects non lexicaux, orthographiques et morphosyntaxiques. Ils accueillent des projets du Réseau qui portent sur ces autres niveaux fonctionnels de la variation du français en francophonie.

Informations sur l'édition et l'IST

Outre la concertation et les échanges destinés à favoriser la coordination concrète de travaux en équipes (séminaires) ou à faire le point sur des points de théorie plus généraux touchant à l'étude du français en francophonie (Journées scientifiques), le Réseau vise enfin à appuyer l'édition et la diffusion de l'information scientifique et technique, notamment par :

- la publication des travaux d'inventaires dans la collection *Universités francophones* de l'UREF ;
- le soutien aux dispositifs de bases de données issues des travaux du Réseau.

À noter que la première banque de données IFA, gérée dans le cadre d'une convention AUPELF-UREF-Université de Liège, a permis dans l'immédiat la mise en œuvre d'une série de bases de données nationales destinées à la saisie des nouvelles données lexicales pour l'IFA2 ainsi que d'une première base de variantes orthographiques issues de l'IFA (projet ORTHAF). D'autres options sont prises par d'autres équipes ou pourront l'être au vu de l'évolution des travaux sous cet aspect et en raison d'une politique d'IST qui est à définir à une plus vaste échelle.

Les possibilités du réseau devraient aussi permettre l'édition de lexiques, monographies, nomenclatures, la publication de dossiers de recherche et l'édition des Actes des Journées scientifiques.

Ces différents axes : recherche, concertation, édition - auxquels on souhaiterait voir s'ajouter un volet « formation » - visent à favoriser, outre une collaboration stimulante entre équipes du Nord et du Sud, une véritable solidarité dans la concertation de la recherche méthodologique et théorique afin d'approcher progressivement les nouveaux paradigmes d'analyse du « français en francophonie » dans une juste adéquation des moyens et des fins à leur objet.

13

États des travaux coordonnés par le ROFCAN

S. LAFAGE

Université de la Sorbonne, ROFCAN (INaLF, CNRS), Paris, France

Le ROFCAN (Réseau des observatoires du français contemporain en Afrique noire) rassemble à l'intérieur de l'INaLF (Institut national de la langue française) du CNRS, un certain nombre d'observatoires relevant d'universités africaines. Il existe depuis 1979.

En janvier 1990, le ROFCAN s'est associé au Centre d'études francophones de l'université de Paris III et, de ce fait, est très étroitement lié au Centre d'études du français contemporain de cette université, dirigé par le professeur M.A. Morel.

Les équipes sont constituées de tous les enseignants ou chercheurs, tant français qu'étrangers, qui participent aux projets en cours, mais aussi de tous les doctorants français ou étrangers, effectuant leur thèse sur des recherches en relation avec ces projets, sous la direction de membres des équipes.

Forte de ces collaborations auxquelles il faudrait ajouter la participation, à titre de conseillers scientifiques, de deux très grands spécialistes du français en Afrique noire, les professeurs Willy Bal, de l'Académie royale de Belgique, et Gabriel Manessy, de l'université de Nice, le ROFCAN a pu restructurer ses recherches et les centrer sur le domaine lexico-sémantique de l'aire francophone intertropicale. Il a pu ainsi répondre à l'appel d'offres du Réseau « Études du français en francophonie » de l'UREF-AUPELF.

Sept projets ont donc été retenus pour subvention et mise en œuvre immédiate. L'objectif visé est la révision, l'extension et la complémentation de l'IFA (*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire, 1973-1983*) dont plusieurs membres du ROFCAN ont été rédacteurs depuis le début.

En fait, les travaux engagés sont à répartir en plusieurs niveaux d'exécution différents.

- Pour IFGA (*Inventaire des particularités lexicales du français au Gabon*) et l'IFGUI (*Inventaire des particularités lexicales du français en Guinée*), il s'agit d'une initiation ex

nihilo, aucune recherche lexicographique antérieure sur le français local n'existant. Ont donc été entamés, simultanément, des enquêtes de terrain et des dépouillements d'ouvrages destinés à établir pour chacun de ces pays, selon les critères de l'IFA1, une première banque de données.

Si les collectes locales sur l'oralité n'ont pas toujours pu être menées de façon satisfaisante, en raison, d'une part, d'une certaine agitation sociale, d'autre part, de l'extrême modicité des subventions accordées, les dépouillements opérés et les travaux universitaires soutenus ont permis d'engranger un matériau relativement important, rendant possible, au terme de la première année, la fourniture à l'UREF-AUPELF d'un corpus provisoire concernant la lettre A pour le Gabon, A, B et C pour la Guinée, grâce, plus particulièrement, aux recherches d'Alpha M. Diallo, responsable de l'IFGUI.

• Pour l'IFBURK (Burkina), l'IFTO (Togo), l'IFZA-Nord (Nord du Zaïre, Centrafrique et Tchad), l'IFCI (Côte-d'Ivoire), tous pays ayant déjà des banques de données, des inventaires constitués, publiés ou en voie de publication, des travaux sensiblement différents ont été engagés :

- révision et extension des données déjà recueillies,
- prise en compte de la dimension diachronique,
- approfondissement de la quête étymologique,
- élaboration de propositions de normalisation graphique des emprunts (en liaison avec le projet ORTHAF),
- approche des vocabulaires spécialisés (*realia*, arts, techniques...),
- études des « jargots » (argots et jargons professionnels),
- réflexion sur les problèmes morpho-syntaxiques posés par la description de certaines lexies,
- approfondissements méthodologiques (cotation des différents types de sources, datations, prise en compte de la vie des mots...),
- analyses socio-sémantiques des phénomènes linguistiques marquant l'appropriation du français par les Africains et l'adaptation de la langue à l'expression usuelle de communautés socioculturelles différentes,
- détermination des diverses variétés locales du français,
- étude critique des définitions des divers dictionnaires usuels et de leur adéquation aux réalités africaines (définition « française » *versus* définition « francophone »),
- rencontres avec les dialectologues et analyses contrastives des méthodes, des contenus, des résultats,
- approche des transitions à opérer entre la dimension pré-dictionnaire et la dimension dictionnaire proprement dite, etc.

Le bilan est, pour employer une expression bien connue, « globalement positif », même si, pour les raisons que l'on sait, la quête dans certains pays a été soit impossible (Tchad), soit brutalement interrompue (Zaïre), soit à peine amorcée (Centrafrique). Les autres projets ont fourni ou vont fournir à l'UREF-AUPELF des corpus provisoires concernant les lettres A et B. Les communications des membres du ROFCAN montreront quelques-unes des réponses apportées aux divers problèmes soulevés, même si les questions restent encore plus nombreuses que les réponses...

• Il reste à parler du projet IFMAU (*Inventaire des particularités lexicales du français à Maurice*) qui peut paraître surprenant dans des travaux axés sur l'Afrique noire. L'IFMAU, comme d'ailleurs l'IFCAL (*Inventaire des particularités lexicales du français en Nouvelle-Calédonie*), non retenu par l'AUPELF, répond à une double justification :

- d'une part, vérifier si la méthodologie définie pour la collecte et le traitement des données africaines est transférable à un autre pays de la francophonie du Sud, sans de trop

importantes modifications... et par conséquent, si une synthèse « Sud » est, à long terme, envisageable ;

- d'autre part, s'assurer qu'en matière de diachronie et d'étymologie, il est vraiment indispensable de maintenir les cloisonnements géopolitiques habituels, ce qu'infirmement les travaux de Jean Schmidt.

Cependant, ce projet ne sera pas maintenu ultérieurement au sein du ROFCAN, puisqu'une collaboration étroite avec l'équipe de l'océan Indien devrait faciliter échanges, confrontations et informations réciproques.

Au terme de cette première année, le ROFCAN attend beaucoup des résultats du présent colloque, d'autant plus que, contrairement à ce qui a pu être possible pour le Maghreb et l'océan Indien, l'Afrique n'a pu bénéficier d'une rencontre préparatoire de concertation.

14

Le recueil et la description lexicographique des français régionaux de la zone sud-ouest de l'océan Indien : état d'avancement des travaux

D. de ROBILLARD

URA 1014 du CNRS, Faculté des Lettres, Université de la Réunion, Saint-Denis, France

Préalables

Il convient, de manière liminaire, d'indiquer que cet état d'avancement des travaux sera très sommaire, étant donné les limites de temps imposées (à juste raison) aux rapporteurs sur les projets lexicographiques de l'AUPELF/UREF, ce qui est de toute façon sans doute propice à des exposés clairs parce que synthétiques, qui évitent de se perdre dans des détails parfois peu intéressants, et qui ont été exposés d'ailleurs dans les différents rapports soumis à l'AUPELF/UREF.

Les aspects théoriques (concept de « particularité lexicale », etc.) seront seulement effleurés ici, deux communications présentées dans le cadre des travaux de ce colloque (Daniel Baggioni et Didier de Robillard) portant sur ce thème central.

Rappelons que l'équipe océan Indien dont je suis responsable se compose de Claudine Bavoux, Daniel Baggioni, Michel Beniamino, Iqbal Kalla et de moi-même, et que sa zone de compétence comprend Madagascar, Maurice, la Réunion et les Seychelles.

Démarche globale

L'équipe que je ne fais que représenter ici (sans trop la trahir, je l'espère) a dégagé, de prime abord, trois axes majeurs susceptibles d'orienter ses travaux :

- 1) théorie générale : concepts de « particularité lexicale », rapports avec le « français régional ». La définition de ces concepts pèse évidemment lourdement sur la manière dont est conceptualisée la zone d'enquête, faite de régions distinctes¹ : Madagascar, Maurice, Réunion, Seychelles ;
- 2) élaboration de l'outil de description (inventaire) : la macro-structure, la micro-structure ;
- 3) recueil sur le terrain, sélection et description des unités.

En toute rigueur, ces différents aspects auraient dû être examinés dans l'ordre ci-dessus, au cours de la recherche. Il a été décidé de faire porter les efforts de l'équipe sur les trois aspects à la fois pour éviter soit d'échafauder des théories inapplicables, soit de procéder à des collectes et descriptions de données non pertinentes. C'est donc dans un constant va-et-vient que se sont élaborés nos travaux dans ces différents champs.

Théorie générale, concepts de « particularité lexicale », de « français régional »

L'objet que nous entreprenons de décrire (particularités lexicales) mérite un effort de définition, puisqu'il est évident que l'un des premiers soins de tout chercheur est de s'assurer que l'objet de sa recherche est aussi clairement identifié que possible. Mise à part cette précaution méthodologique élémentaire, d'autres raisons nous poussaient à examiner attentivement cet aspect des choses :

a – l'avancement des théories sociolinguistiques en général ;

b – l'avancement des travaux sur les communautés linguistiques de l'océan Indien (particulièrement Madagascar et Maurice) ;

c – la nécessité « logique » ; liée au projet même, qui consiste en un prélèvement de formes « particulières » au sein d'un système linguistique « francophone » plus vaste, de se donner un modèle cohérent de description, afin que les inventaires soient, à terme, comparables.

1) Une des constantes qui se dégagent de plus en plus clairement des travaux contemporains en sociolinguistique semble être la mise en valeur de la distinction entre la réalité d'une part, et les représentations de l'autre, avec les inévitables distorsions entre les deux, qui constituent un des centres d'intérêt des sciences humaines, pour, si possible les expliquer, en les mettant en rapport avec des fonctionnements sociaux. Il semblait donc utile de s'interroger sur l'opportunité d'intégrer ce paramètre à nos descriptions.

2) Notre équipe bénéficiait d'un atout considérable, qui consistait à ne pas partir de zéro, loin de là : une masse importante d'études (connues des membres de l'équipe à la faveur de travaux antérieurs, les membres de l'équipe faisant tous partie de l'URA 1041 du CNRS) avaient été effectuées sur les régions qui nous intéressent, et qui, toutes, conduisaient à mettre en regard les termes signalés ci-dessus : la diglossie est autant affaire de représentations que de pratiques, les modalités du contact de langues sont

1. Cette terminologie émerge en partie du fait de la difficulté d'utiliser le terme de « pays » pour la Réunion.

fortement déterminées par la façon dont les locuteurs concernés perçoivent la réalité des langues (allant jusqu'à la négation de l'existence du contact, en passant par la négation, logique, de l'existence de plusieurs langues), etc. De manière plus concrète, il est clair que dans des régions où sont en contact des langues assez proches (créoles/français), de manière immédiatement très visible par le lexique d'ailleurs, on se trouve souvent assez dépourvu d'arguments proprement linguistiques pour identifier l'appartenance d'un élément à l'un des systèmes en contact plutôt qu'à un autre, ou décider qu'il est commun aux deux, (alors que, curieusement, les locuteurs souvent, eux, n'hésitent pas), ce qui conduit à se demander si les représentations ne constituent pas un terrain finalement plus solide sur lequel se fonder. Finalement, les communautés concernées comportent souvent une communauté francophone « légitime », ce qui favorise l'émergence d'embryons de « normes » locales, qui renvoient, une fois de plus, au domaine des représentations, à travers le locuteur et ses représentations qui « créent » la réalité autant qu'elles la « perçoivent ».

3) Notre tâche consistant à prélever et décrire, au sein du « corpus francophone », des unités « particulières », il paraissait indispensable de disposer d'un modèle global, puisqu'on ne peut éviter, en assignant le statut de « particularité » à une unité, de toucher, par ricochet, à l'ensemble du système du français utilisé « en francophonie » pour reprendre les termes mêmes de l'appel d'offre de l'AUPELF/UREF.

D'une certaine manière donc, cette interrogation, plus fondamentale que celle pour laquelle nous avons été « mandatés » (description lexicographique des « particularités du français » dans l'océan Indien) incluait celle pour laquelle nous l'étions, ce qui nous permettait de « faire d'une pierre deux coups », avec un modèle qui est exposé ailleurs, dont l'essentiel consiste à faire intervenir, à tous les niveaux, de la collecte à la description, non seulement des critères de nature (intra) linguistique, mais également des critères relevant des représentations : une « particularité » est non seulement une unité objectivement particulière (comparaison de corpus recueillis dans des zones différentes), mais subjectivement, et socialement perçue comme particulière, ce qui se vérifie lorsqu'on observe comment ces représentations structurent les comportements linguistiques des locuteurs. Les modalités de cette perception méritent, par conséquent, de figurer dans la description lexicographique de l'unité, si l'on pense que le travail lexicographique consiste non seulement à décrire les unités en « langue », mais aussi leur utilisation dans des « discours » concrets, ce que font d'ailleurs les dictionnaires de français standard, à leur manière, et selon les modalités convenant à leurs fonctions sociales (mentions « littéraire », « vulgaire », « grossier », « populaire », etc.).

Quant à la zone d'enquête, si elle est loin de constituer une communauté linguistique, sans doute pas même une communauté de langue ou de communication très homogène, les intersections entre les éléments recueillis à Madagascar, à Maurice, aux Seychelles et à la Réunion témoignent d'une certaine communauté, alors que les représentations tendent à constituer Madagascar en « île » au milieu du sud-ouest de l'océan Indien, puisque la Réunion, Maurice et les Seychelles sont plus étroitement unies entre elles qu'elles n'entretiennent de rapports avec la « Grande Ile », ce qui ne doit pas conduire à perdre complètement de vue les rapports plus étroits, dans les représentations, entre la Réunion et Madagascar.

Conceptualisation : la macro-structure, la micro-structure

Outre ce qui a été dit plus haut, et qui a pour conséquence que les critères sociolinguistiques font partie des critères qui permettent d'effectuer l'inclusion/exclusion des entrées de la nomenclature, on peut caractériser la macro-structure de l'inventaire assez rapidement : il a été décidé de dégrouper formes et sens (donc option « homonymie » plus que « polysémie »), cela pour des raisons purement techniques, et liées au projet, plus que pour des motifs qui seraient liés à une vision de la langue, si ce n'est que le dégrouperement semble mieux convenir à une description qui se veut synchronique, que le regroupement, souvent témoin de représentations sur l'évolution des formes et des sens. Dans la mesure où l'on prévoit des inventaires séparés par région, qui ne seront fusionnés qu'en dernier lieu, il est clair que le dégrouperement est la structure la plus compatible avec cette procédure, pourvu que l'on prévoit un dispositif de renvois entre éléments, afin de tisser, entre ces entrées distinctes, un réseau qui reproduise les rapports sémantiques et formels (synonymie, antonymie, paronymie, homonymie) qui s'observent dans la langue, ce qui sera examiné plus bas.

Quant à la micro-structure, elle est finalement très « classique », si ce n'est pour quelques rubriques particulières. Elle regroupe, au nombre de ses rubriques, certaines « zones » destinées à accueillir le type d'informations signalées ci-dessus, et qui font qu'un travail lexicographique, loin d'être une simple liste, avec ce que ce terme sous-entend de statique, est un dispositif visant à reproduire, à l'aide d'un métalangage, le caractère dynamique de la langue, avec son découpage du monde, ses jeux d'oppositions, ses mises en parallèle, en série, ses mises en relations, etc. La figure 1 tente de montrer comment la micro-structure isole un signe (Sa : signifiant (sous deux formes, graphique et phonique) + et Sé : signifié), pour en donner les « co-ordonnées » linguistiques et discursives au sein du système de la langue et des pratiques de discours, en montrant, par une analyse de divers aspects, quels sont les rapports qu'il entretient avec les autres éléments de la langue, sur des plans divers. Chaque notice fait éclater ce qui apparaît à l'utilisateur comme une unité, en une série de facettes qui sont chacune décrites isolément, un peu à la manière d'un schéma technique « éclaté », où les différentes pièces d'une machine sont isolées, mais avec une mise en espace et un symbolisme graphique qui permet d'en visualiser les rapports et le fonctionnement comme un tout cohérent.

Quelques explications s'imposent à propos de ce schéma : d'une part les chiffres et lettres entre parenthèses sont des codes désignant les zones des rubriques telles que définies dans les documents internes à l'équipe. D'autre part, un jeu de séparations (lignes horizontales) symbolise les différences de fonctionnement² entre les rubriques : ainsi par exemple, il est clair que la description de la catégorie grammaticale de l'entrée est un élément du « sens » de celle-ci, mais sur un plan beaucoup plus abstrait que celui de la mise en série avec les dérivés et paronymes, qui eux-mêmes se distinguent de la rubrique « locutions », etc. Par ailleurs, on retrouve certaines rubriques dans deux catégories différentes, parce que même si une rubrique est en principe conçue pour opérer sur un seul plan, il est clair que l'utilisateur y glane des informations sur d'autres plans : ainsi du contexte (exemple), qui, souvent, illustre le sens, mais aussi les structures formelles au sein desquelles l'entrée prend place ; la catégorisation grammaticale vise en principe à décrire certains aspects des contraintes formelles pesant sur la « mise en phrase » des unités, mais livre également des éléments

2. Exemples : rubriques fonctionnant par classement au sein d'un horizon de catégories [le-f-g-h], par insertion au sein d'un réseau [4b, 6], par démonstration [4a], etc.)

sémantiques très abstraits : un déterminant n'effectue pas le même type d'apport sémantique qu'un adverbe ou qu'un verbe. Ces quelques exemples permettent d'interpréter l'ensemble des rubriques figurant dans plus d'un domaine, ce qui nous dispense de les passer tous en revue.

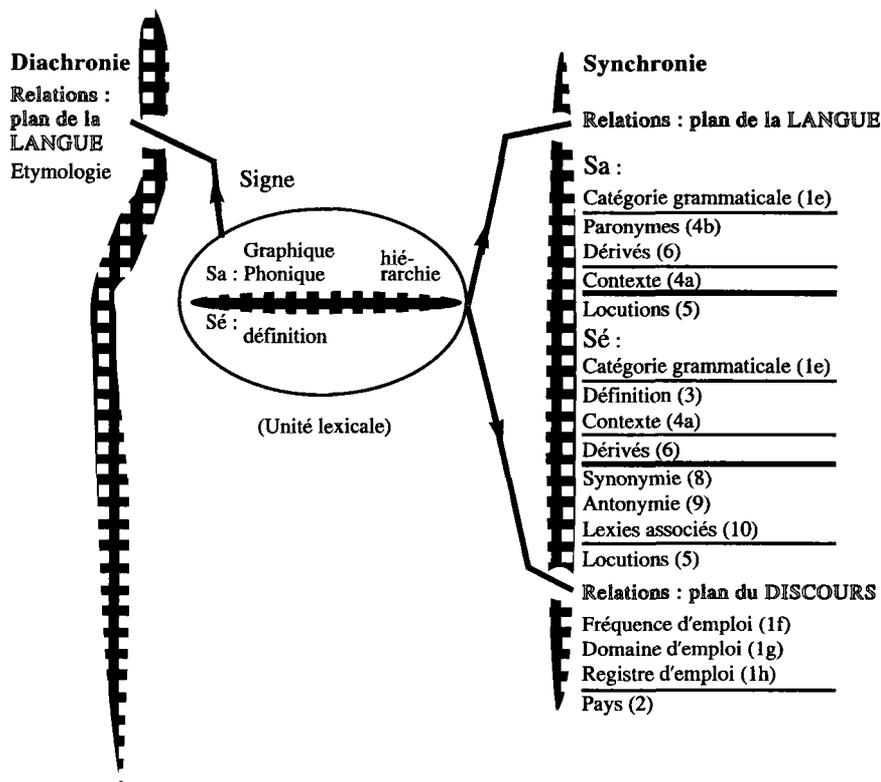


Figure 1

Nb : rubrique « Encyclopédie » : rapports avec des univers très divers, puisqu'il peut s'agir aussi bien d'étymologie, d'une description du référent, de variantes phonétiques, etc.

Par ailleurs, d'autres champs de la micro-structure donnent des informations sur des domaines se situant hors du linguistique : les sources (graphie de l'entrée principale, des variantes phonétiques, etc.) relèvent du métalinguistique, voire même du « métalexigraphique ».

On ne s'attardera pas ici sur une typologie des fonctionnements des rubriques, question intéressante, mais qui n'a rien à faire ici, pour approcher la question qui a le plus occupé l'équipe, celle de l'adaptation de l'outil lexicographique « classique » aux besoins particuliers de notre terrain de recherche. On éliminera donc les rubriques qui fonctionnent de manière « classique » (synonymes, antonymes, catégorie grammaticale³, etc.) pour faire

3. Encore que les communications faites dans l'atelier sur la description morpho-syntaxique, et la communication de G. Manessy remettent en cause cela, en montrant que dans certaines variétés, les catégories traditionnelles sont peu opératoires, ce qui d'une certaine façon n'est guère étonnant, dans la mesure où la plupart des lin-

porter notre attention sur les rubriques dont le fonctionnement est plus nettement particulier, et nettement influencé par notre problématique spécifique caractérisée par trois paramètres majeurs : il s'agit d'une langue souvent non écrite, à coup sûr non standardisée, et marquée par des spécificités « régionales ».

Entrée

La description de l'entrée fonctionne de manière assez particulière dans la mesure où il s'agit d'une variété de langue non standard, ce qui réclame plus de souplesse que lorsqu'il s'agit d'une variété standardisée. Au lieu de la tendance qui consiste, dans un dictionnaire de variété standard, à limiter au maximum la variation en ce qui concerne le signifiant (graphique, oral), un inventaire de formes non standardisées essaie, dans les limites du possible, de faire état de toutes les variantes graphiques et orales recensées. Par ailleurs, pour ce qui touche au signifiant graphique, il existe des cas où la forme n'est pas attestée sous cette forme, ce qui nécessite qu'on le signale, par un symbole [?]. Signalons pour mémoire les difficultés à tracer de manière sûre la limite entre formes « créoles » et « françaises », clairement et abondamment illustrées par la communication d'Albert Valdman, ce qui nous évite d'en faire la démonstration. De surcroît, la coexistence de formes graphiques et orales multiples nécessite un classement hiérarchique, selon les paramètres de la fréquence et de l'acceptabilité, ce qui est matérialisé par l'entrée principale, et des variantes graphiques de moins en moins attestées et légitimes (*Rougaye/Rougaille/Banian/bayan*), le même principe étant retenu pour les variantes orales.

Définition

Alors qu'un dictionnaire de variété standard définit des unités standardisées au moyen de la langue standard, un inventaire de formes non standardisées se voit devant un choix : la définition en variété standard, et en variété régionale. Il ne faut évidemment pas s'exagérer la difficulté sur ce plan, puisqu'une certaine intersection est observable entre variété standard et régionale. Il a été décidé que l'on donnerait l'équivalent en standard, lorsque cela est possible, sans plus de détails, les dictionnaires de standard servant de « co-dictionnaire » à l'inventaire régional. Dans le cas contraire, une définition, en standard toujours, est proposée, en faisant appel à des termes régionaux si cela est nécessaire ou plus économique. (*Bazarier* : « vendeur qui tient un étal au *bazar* ». Le champ « définition » est donc « monovariétal » dans un dictionnaire de français standard alors qu'il peut être « bivariétal » dans notre inventaire.

Par ailleurs, il faut signaler qu'un débat anime l'équipe en ce qui concerne le contenu des définitions : on peut défendre l'idée selon laquelle la définition ne concerne que les informations strictement nécessaires à un emploi à bon escient en langue, mais le fait qu'il s'agisse de l'inventaire d'une variété de langue peu décrite justifierait des définitions plus étoffées, par exemple à propos des référents eux-mêmes (définitions de type encyclopédique). Une solution intermédiaire a été proposée : la rubrique « Définition » ne contient que des informations ayant une pertinence pour le champ linguistique, la rubrique « Encyclopédie » pouvant accueillir des indications supplémentaires.

Finalement on notera une plus grande tolérance pour des oscillations sémantiques, puisqu'il s'agit d'une langue non standard.

guistes pensent que les catégories traditionnelles sont peu opératoires pour la description du français standard le plus central, les français périphériques diminuant encore plus le degré d'adéquation entre la réalité et les catégories utilisées !

Contexte

Un exemple est fourni dans tous les cas, dans la variété régionale bien entendu.

Les trois rubriques qui suivent visent à décrire les paramètres pertinents pour l'emploi en discours des entrées recensées, dans la communauté linguistique concernée, et elles sont donc tributaires de la répartition fonctionnelle des (variétés de) langues dans la société étudiée. On s'attend donc à ce que les mentions codées qui peuvent figurer dans ces rubriques correspondent aux situations (définies par l'identité du locuteur, ou le type de situation), registres de langue et domaines pertinents pour la société concernée. Dans la mesure où le français régional, dans ces sociétés multilingues, occupe une place plus restreinte que celle du français en France, les ensembles de mentions sont plus restrictifs que ce qui peut apparaître dans des dictionnaires de français non régional, et répartis selon les catégories pertinentes pour ces sociétés (ainsi par exemple, en ce qui concerne les religions et rites locaux).

Fréquence d'emploi

Cette rubrique regroupe un jeu de mentions (telles que spéc(ialisé)/cour(ant)/rare/jeune/arch(aïque)/ enf(antin) : mutuellement exclusives), adaptées aux situations dans lesquelles, lorsqu'un terme n'est pas « général », « quotidien », en bref, non marqué, l'unité en entrée est susceptible d'apparaître dans le discours en variété régionale. Le terme de « fréquence d'emploi » est d'ailleurs à réexaminer, puisque ce paramètre ne peut se reconstituer qu'indirectement, à partir des descripteurs apparaissant dans la rubrique.

Registre d'emploi

(mentions neutre/ obsc(ène)/ fam(ilier)/) qualifie les registres de langue dans lesquels les termes en entrée apparaissent.

Domaine d'emploi

(mentions : Gén(éral)/ cuis(ine)/ pêche/ flore/ chasse/ méca(nique)/ hab(itat)/ soc(ial)/ vest(imентаire)/ relig(ieux)/ instit(utionnel)/ scol(aire) sport/ (industrie)/ sucre(ière)/ Gén. exclut les autres mentions.

Pays

Le caractère « régional » des variétés étudiées, et le fait que tous les termes ne sont pas utilisés dans toutes les régions de la zone concernée rendent cette mention obligatoire, avec des mentions faisant état des regroupements/emboîtements possibles : Mau(rice)/ Réu(nion)/ Mad(agascar)/ Sey(chelles)/ Masc(areignes)⁴/ Iles⁵/ OI⁶.

Sources⁷

Il a été prévu que l'on indiquerait les sources des variantes graphiques, phoniques, grammaticales (genre) des exemples, afin de ne pas faire masquer l'hétérogénéité des éléments

4. Réunion et Maurice.

5. Abréviation commode pour les îles créolophones.

6. Totalité du sud-ouest de l'océan Indien.

7. Ne figure pas en gras puisqu'il ne s'agit pas d'une rubrique, mais d'une indication figurant dans plusieurs rubriques.

recensés (oral/ écrit, presse/ littérature, introspection), et que l'on puisse se faire une idée de la fiabilité des sources utilisées. Il s'agit là d'une spécificité de cet inventaire qui tient à plusieurs ordres de problèmes : d'une part, le caractère non standard de la variété décrite réclame de telles précisions, puisque l'inventaire rassemble des formes plus ou moins légitimes, alors que tel n'est pas le cas d'un dictionnaire standard, où, en principe, l'autorité du lexicographe suffit, et tend à homogénéiser les formes non marquées par des mentions particulières. D'autre part, l'objectif d'un tel inventaire, plus descriptif que normatif, rend ces précisions souhaitables : elles le sont d'autant plus que ces indications peuvent être précieuses pour des descripteurs à venir. Dans la mesure où il est clair que la mention de la source est plus utile dans le cas d'attestations rares où dans des domaines, registres étroits, on se dirige peut-être vers l'idée que la mention des sources n'est pas nécessaire pour les unités largement attestées, dans tous les registres.

Équivalents

Le contexte multilingue dans lequel s'effectue ce travail justifie l'inclusion de cette rubrique, qui accueille les équivalents dans les (variétés de) langues de la zone (français des autres régions/autres langues). Il est bien évident, en ce qui concerne les relations français/créole (ou entre français régionaux), que l'on ne remplira cette rubrique que lorsque l'équivalent n'est pas prédictible (contre-exemple: Fr : *bateau*/ Cr : *bato* ; exemple : Fr R : *rougaye*/ Fr Mau : *chatini*). L'utilisation judicieuse de cette rubrique peut en faire un instrument répondant à une réelle demande sociale et pédagogique.

Finalement, il a été proposé (mais la décision reste encore en suspens), pour refléter des problématiques discursives particulières aux terrains concernés, que deux paramètres soient ajoutés :

1. *La valeur identitaire* (neutre/régional) des unités décrites, selon qu'elles sont susceptibles d'être utilisées comme moyen d'exclusion/inclusion au sein de la communauté linguistique locale.

2. *La valeur de légitimité* des unités, en regard d'embryons de « normes locales » structurant le lexique, pour distinguer entre formes reconnues et non reconnues par les locuteurs, indépendamment des attestations en discours (ex. *un/une* moustique).

On s'aperçoit donc que si l'inventaire proposé ne fonctionne pas de manière tout à fait différente des inventaires standards, ou de ceux qui ont été réalisés pour d'autres zones (Afrique par exemple), certaines adaptations ont été rendues nécessaires, tenant, selon le cas :

1. à la définition du concept de « particularité lexicale » proposée par l'équipe ;
2. aux spécificités du terrain ;
3. aux spécificités de mise en œuvre « technique » du programme (choix du dégroupement des formes et sens).

Il demeure cependant possible que certains choix soient « surdéterminés » par plusieurs ordres de raisons, différentes de par leur nature, mais convergentes dans leurs effets.

Recueil sur le terrain, sélection et description des unités

La complexité des données de terrain (et là encore nous avons bénéficié des travaux sociolinguistiques antérieurs à ceux de l'équipe) nous a conduits, dans les régions où communautés endolingues et exolingues coexistaient, à nous centrer d'abord sur les corpus endo-

lingues. Les méthodes de collecte varient selon le positionnement social de chacun des chercheurs (natif/non natif) et les spécificités de chacun des terrains (frontière claire entre exolingue/endolingue ou non), chacun tendant à donner la priorité à l'une ou l'autre approche : corpus oral (par enquête ou par introspection, et vérification ultérieure), corpus littéraire, corpus de presse se combinent et se complètent selon le terrain.

Ces données sont sélectionnées selon les critères proposés : homogénéité par rapport aux règles du « français » tel qu'on se le représente, représentations des locuteurs sur les données recueillies, qui sont décrites selon les paramètres retenus et analysés ci-dessus, dans la « micro-structure ».

Sur le plan quantitatif, il est difficile d'annoncer des chiffres totalement fiables, dans la mesure où les fiches sont parfois à revoir, ce qui peut demander autant de temps que leur élaboration initiale, d'autant plus qu'il est difficile de prévoir combien de ces fiches sont appelées à se « fondre » dans d'autres au moment de la fusion finale. Avec ces réserves, on peut faire état des chiffres suivants :

	Unités recueillies	Unités décrites (fiches)
Madagascar	1 000	200
Maurice	1 000	200
Réunion	2 000	500
Seychelles	?	?

Conclusions

Il est évident que toute « conclusion » à ce rapport serait totalement prématurée, puisqu'on se trouve au début de la mise en route d'un chantier, dont les travaux se poursuivent. Si l'on réfléchit cependant à la méthode utilisée pour la constitution de ce chantier, il semble que la stratégie consistant à ouvrir plusieurs fronts à la fois, au lieu de traiter les problèmes dans leur ordre « logique », est payante, dans la mesure où l'opportunité de nombre des propositions faites jusqu'ici est apparue en conséquence de l'interaction entre travaux de collecte, de sélection et de description, réflexion théorique, et élaboration d'un « format » pour le futur inventaire, en montrant clairement que les faits ou décisions pertinents pour un champ ont souvent des retombées ailleurs, parfois là où on pouvait peu s'y attendre. Cela nous encourage donc à poursuivre cette progression « multi-frontale ».

15

Le français au Maghreb : problématique et état des recherches

A. QUEFFELEC

Université de Provence, Nice, France

Pour présenter cet état de recherches, je vais essentiellement exposer les résultats du séminaire de l'équipe de recherches « Le français au Maghreb », séminaire qui vient de se tenir à Nice du 13 au 17 septembre en préalable à ces Journées scientifiques. Cette réunion, programmée primitivement en mars 1991, a dû, en raison des événements du Golfe, être reportée, et nous avons été contraints d'attendre cette occasion pour que se réunisse presque au complet notre équipe scientifique composée des chercheurs suivants (par ordre alphabétique des pays concernés) :

- Pour l'Algérie, pays où la recherche est la plus avancée, l'appel d'offres AUPELF-UREF a permis de regrouper les énergies de plusieurs chercheurs qui, jusqu'alors, avaient mené leur recherche individuelle de manière isolée :

- Yasmina Bencheffra, professeur à l'université de Constantine, a soutenu à Constantine en septembre 1990 une thèse de doctorat d'État sur les « Contacts de langue et enseignements du français en Algérie » où elle mettait en évidence l'émergence d'un français populaire algérien.

- Valéry Debov, professeur à l'université d'Ivanovo, est l'auteur d'une thèse soutenue en 1980 à l'université de Leningrad et consacrée aux « Innovations lexicosémantiques de la langue française en Algérie ».

- Dalila Morsly, professeur à l'université d'Alger, est l'auteur d'une thèse de doctorat d'État soutenue en 1988 à l'université de Paris V sur « Le français dans la réalité algérienne ».

- Pour le Maroc, l'équipe bénéficie de la participation très active de :

- Fouzia Benzakour, professeur à l'université de Rabat, a soutenu en 1990 à l'université de Strasbourg II une thèse de doctorat d'État sur « Les compléments de comptes rendus de perception en français ».
- Driss Gaadi, professeur au CPR de Fès, est l'auteur d'une thèse de doctorat soutenue en 1989 à l'université de Fès et intitulée : « Étude contrastive de l'emploi des temps verbaux en français en arabe et en berbère ».
 - Pour la Mauritanie (qui appartient officiellement au Grand Maghreb arabe) la recherche est menée par Bah Ould Zein qui a rédigé dans le cadre d'un DEA obtenu à l'université de Nice en 1991 un mémoire intitulé « Le français en Mauritanie : enquête lexicale » ; cette recherche sera approfondie et développée dans le cadre d'une thèse de doctorat à l'université de Provence.
 - Pour la Tunisie, Abdelhamid Camoun, professeur à l'université de Tunis et auteur de nombreux travaux consacrés à la syntaxe du français, centralise les enquêtes.
- Par ailleurs l'équipe comprend aussi plusieurs collaborateurs qui n'ont pu être présents aux Journées scientifiques de Nice:
 - Ahmed Karachira a soutenu à l'université de Nice en 1985 un mémoire de maîtrise sur « Les particularités lexicales du français d'Algérie ».
 - Chérif Ghanem a obtenu en 1986 à l'université de Nice une maîtrise dont le mémoire portait sur l'« Étude sociolinguistique et linguistique du français parlé et écrit en Tunisie ».
 - Francis Manzano, professeur à l'université de Rennes II et détaché à l'École normale supérieure de Sousse, travaille à plusieurs objets à dominante sociolinguistique sur les contacts de langue au Maghreb.
 - Habiba Naffati achève à l'université de Provence un mémoire de maîtrise sur l'« Étude lexicale de la presse tunisienne de langue française ».

Des échanges et des discussions qui ont eu lieu au cours de ces réunions de travail, il ressort que pour les membres de l'équipe l'élaboration d'un *Inventaire des particularités lexicales du français au Maghreb* ne peut se réaliser sans une analyse approfondie de la situation sociolinguistique qui prévaut en Afrique du Nord, du status et du corpus du français (pour reprendre la terminologie de Chaudenson), de sa confrontation avec des langues ou des variétés de langue avec lesquelles il se trouve en contact. Les communications à venir de plusieurs des membres du groupe permettront de préciser pour les divers pays le statut du français, ses représentations, ses conditions d'insertion dans des réalités linguistiques complexes que d'une manière sans doute trop réductrice, voire peut-être même simpliste, j'aurais tendance à qualifier de globalement triglossique (ou plus exactement de doublement diglossique, avec diglossie enchâssée) :

- diglossie entre la variété haute que constituent le français et l'arabe classique (ou *arabia el fushia*) et la variété basse constituée par les langues vernaculaires que sont les arabes dialectaux (dont le *hassaniya*), les dialectes berbères et les langues négro-africaines de Mauritanie ;

- diglossie (avec répartition fonctionnelle et concurrence) entre les deux langues de prestige, français et arabe classique, qu'une politique d'aménagement linguistique plus ou moins intensive (connue sous le nom d'arabisation) tend à régler au profit de la seconde.

Pour mener à bien ces recherches qui se veulent globales et souhaitent prendre en compte la totalité du français dans l'aire concernée (approches sociolinguistiques et études linguistiques concernant les divers niveaux de la langue, lexical bien sûr mais aussi phonologique, phonétique, prosodique, morpho-syntaxique, etc.), l'équipe s'est fixé un calendrier de recherches réaliste, tenant compte de l'état d'avancement des recherches dans les divers pays et de la disponibilité des chercheurs impliqués.

- Pour pallier la carence bibliographique sur le sujet, le groupe s'est proposé de constituer un répertoire bibliographique sur le français parlé et écrit au Maghreb (depuis les origines), recensant tous les ouvrages, thèses, articles, édités ou non, rédigés depuis 1962 ; cette bibliographie dont la centralisation a été confiée à Driss Gaadi devrait être disponible pour le début de l'année 1992.

- Par ailleurs, pour tenir compte de l'avancée plus grande des travaux sur le français en Algérie, et en particulier de l'existence du corpus considérable constitué par Valéry Debov (près de 5 000 items recensés, classés et illustrés dans un fichier dactylographié de 1 000 pages environ), il a été décidé la rédaction en premier lieu d'un ouvrage sur le français en Algérie : la nomenclature lexicale pourrait être achevée pour septembre 1992 et l'ouvrage définitif pourrait paraître durant les premiers mois de 1994.

- Parallèlement, se poursuivront les travaux de collecte, de sélection de synthèse sur le français dans l'ensemble de la zone, en vue de la publication en 1995 de l'ouvrage collectif dont le premier tome devrait s'intituler : *Le Français au Maghreb : t. 1 Lexique et société*. La nomenclature de la partie lexicale de ce travail devrait être achevée en septembre 1993. Afin de permettre la constitution de la banque de données qui servira de support à cet inventaire, l'équipe a rédigé une fiche de synthèse reprenant un certain nombre de rubriques utilisées dans la fiche de synthèse IFA (pour que soit possible une éventuelle interconnexion avec les données réunies dans les autres zones) mais aménagée en fonction de la spécificité du français au Maghreb et des besoins de l'équipe.

Cette fiche (Annexe I) regroupe les informations suivantes :

Lexie : graphiée en majuscule pour la première lettre et en minuscules pour le reste de l'item, la vedette correspond à la forme graphique la plus fréquemment attestée ; en cas d'attestation seulement orale, on crée une forme graphique la plus conforme possible au système orthographique du français et on l'affecte d'un astérisque.

Interclassement : cette rubrique sert à différencier les divers signifiés correspondant à un signifiant unique ; le classement se fait dans la mesure du possible en partant du signifiant le plus général (ou le plus proche du sens étymologique) en allant vers l'acception la plus particulière.

Autres graphies : sont fournies ici les autres graphies attestées, classées selon leur fréquence décroissante.

Phonie : la transcription phonétique en alphabet phonétique international n'est donnée que pour les termes qui ne sont pas déjà recensés en français standard.

Autres phonies : les autres prononciations (qui peuvent correspondre à des usages dialectaux ou sociolectaux différents) sont indiquées ici.

Origine : l'étymologie de l'item recensé est fournie en précisant dans le cas d'emprunt à l'arabe, si la langue source est l'arabe dialectal ou l'arabe classique (quand la distinction est possible).

Marque grammaticale : établie conformément au modèle d'analyse traditionnellement en usage dans les ouvrages lexicographiques, elle est donnée en abrégé selon le tableau des signes conventionnels et abréviations de l'IFA.

Pays : l'origine géographique de la lexie est fournie conformément aux abréviations suivantes : Alg. = Algérie ; Ma. = Maroc ; Mau. = Mauritanie ; Tun. = Tunisie.

Définition : rédigée dans une métalangue qui relève du français central, elle se veut conforme à ses homologues des dictionnaires de langue ; des commentaires de nature encyclopédique sont cependant fournis dans certains cas lorsque les *realia* évoquées méritent des explications complémentaires.

Exemples référenciés : en général au nombre de trois, ils pourront être assez longs, quand un contexte long permet de mieux élucider l'écologie de l'item. La référencement sera du type suivant :

- presse : *La presse*, 20/11/78, p. 8,
- ouvrage signé : Dib (M.), *Le Métier à tisser*, p. 87 (En fin d'ouvrage se trouvera un index alphabétique des références plus complet du type : Dib (M.), *Le Métier à tisser*, Paris, Le Seuil, 1957),
- radio : Radio-Alger, ch. III, 5/12/1989,
- oral : oral, Tunis.

Marques d'usage : on se limitera à 4 marques :

- courant (fréquence élevée),
- disponible (cette marque concerne les termes qui, bien qu'à la disposition de la majorité des usagers, n'apparaissent pas fréquemment, et ce pour des raisons diverses, rareté des référents, tabous, connotations ou autres),
- peu courant (fréquence moyenne... il est entendu que les hapax et les termes de basse fréquence ne sont pas conservés. Cette marque pourra être utile pour les termes qui relèvent de sociolectes et donnent lieu à des notations du type « peu courant sauf chez les jeunes »),
- spécialisé (cette marque concerne les termes relevant de lexiques techniques).

Code : destinée à préciser si le terme concerne l'écrit et/ou l'oral, cette rubrique pourra donner lieu aux notations suivantes :

- écrit (uniquement /surtout),
- oral (uniquement /surtout),
- oral et écrit.

Milieu d'emploi : de manière un peu schématique, on opérera des dichotomies destinées à faire apparaître, le cas échéant, le milieu d'emploi privilégié de la lexie :

- jeunes/vieux,
- milieu urbain/milieu rural,
- femmes/hommes.

Niveau : cette marque est destinée à préciser éventuellement le niveau de scolarisation en français des locuteurs utilisant plus particulièrement l'item : par convention :

- N1 : locuteurs ayant suivi une scolarité inférieure ou égale au plus à 9 ans (dont 6-7 ans en français) : « illettrés » et « peu lettrés »,
- N2 : locuteurs ayant suivi entre 9 et 12 ans de scolarité en français : « moyens lettrés »,
- N3 : locuteurs ayant suivi des études supérieures en français : « lettrés » (« intellectuels »).

Registre : cette rubrique est destinée à recueillir les informations concernant une éventuelle spécification de la lexie dans les deux registres retenus : familier et soutenu.

Connotation : cette marque permet de préciser les éventuelles connotations attachées à l'usage d'une particularité lexicale : ont été retenus les marqueurs : péjoratif/plaisant (compris au sens de « qui suscite le sourire ») /laudatif/vulgaire/affectif (« dont l'usage est associé à des réactions émotives »).

Locution(s) : sont signalées ici les locutions formées sur l'item, qu'elles fassent ou non l'objet d'une entrée distincte ; ainsi, pour *ramadhan*, on citera la locution *faire le ramadhan*.

Dérivation(s) : cette rubrique recense les dérivés de l'item : pour l'entrée *wilaya*, on recensera *wilayal* (adjectif dérivé).

Composition(s) : sont recensés ici les termes composés sur la lexie ; pour *aïd*, on citera par exemple *aïd el kebir*, *aïd el idha*, *aïd es seghir*, *aïd el fitr*.

Voir : cette rubrique permet des renvois aux termes associables paradigmatiquement à l'item ; ainsi à *aïd el kebir*, il y aura renvoi à *aïd el adha*, *aïd le grand*, *fête du mouton*, *grande fête*, etc. On indiquera ici aussi le pluriel ou le féminin de l'item lorsque ceux-ci sont déroutants pour un lecteur non arabophone, ce qui n'empêchera pas de prévoir une entrée distincte pour ces termes avec transcription et renvoi au terme de base ; ainsi pour *ksar*, il y aura renvoi au pluriel *ksour*.

Auteur de la notice : cette information, à usage interne, est destinée à faciliter le travail de coordination.

Annexe I
FICHE DE SYNTHÈSE MAGHREB

LEXIE
Autres graphies :

Interclassement :

PHONIE :
Autres phonies :

ORIGINE :

MARQUE GRAMMATICALE :

PAYS :
DÉFINITION :

Exemples référencés :

- 1
- 2
- 3

Marque d'usage :
Code :
Milieu d'emploi :
Niveau :
Registre :
Connotation :
Locution(s) :
Dérivation(s) :
Composition(s) :
Voir :
Auteur :